



Rapport d'étude

Recensement Agricole 2020

Structure des exploitations fruitières et légumières

Principaux résultats



RÉSUMÉ

43 720 exploitations cultivent des fruits ou des légumes en France métropolitaine en 2020, soit 11 % des exploitations agricoles. Les cultures fruitières et légumières occupent 410 280 hectares, soit 1,5 % de la superficie agricole utilisée. Parmi les exploitations qui cultivent des fruits ou des légumes, 40 % sont spécialisées en arboriculture ou en maraîchage et rassemblent une proportion similaire des superficies consacrées aux fruits et aux légumes. Une part importante des superficies consacrées aux fruits et légumes reste donc détenue par des exploitations ayant d'autres spécialisations (grandes cultures notamment).

19 510 exploitations cultivent des fruits en 2020. Ce nombre est en baisse par rapport à 2010, mais en baisse plus modérée que celle du nombre total d'exploitations agricoles. La surface consacrée aux cultures fruitières est en revanche en sensible progression, entraînant l'accroissement du verger moyen. Le pommier reste l'espèce leader du verger français, présent dans une exploitation fruitière sur quatre et occupant le quart du verger français. Mais par rapport à 2010, l'accroissement de la superficie du verger provient essentiellement de celui de fruits à coque, noix en tête. Les superficies consacrées aux agrumes ou aux petits fruits rouges sont également en hausse. En revanche, les surfaces consacrées aux fruits à noyau, et à un degré moindre aux fruits à pépins, sont en recul.

27 110 exploitations cultivent des légumes en 2020. Ce nombre est en progression par rapport à 2010. Les surfaces légumières sont également en hausse par rapport à 2010, s'accompagnant d'une hausse de la surface légumière moyenne par exploitation. Ces progressions ont d'abord concerné le maraîchage (de plein air ou sous abris bas) et à un degré moindre la production sous serres et abris hauts, au détriment du mode de culture de plein champ pour le marché du frais. Ce dernier reste néanmoins le mode de culture le plus répandu. Pour la transformation, les cultures de plein champ montrent pour leur part un net rattrapage par rapport à une année 2010 particulièrement basse. Elles occupent la plus grande part des superficies légumières.

En cultures fruitières comme légumières, on observe un vieillissement de la population des chefs d'exploitations, notamment à travers la proportion croissante de chefs âgés de plus de 55 ans. En fruits, la culture des petits fruits rouges (hors cassis) se distingue des autres espèces en attirant davantage de jeunes. En légumes, le maraîchage se distingue par une proportion supérieure de jeunes chefs d'exploitations.

L'arboriculture comme la culture des légumes génèrent un besoin de main-d'œuvre plus important que dans les autres filières agricoles. Cela se traduit notamment par un recours au travail salarié, notamment saisonnier, nettement plus répandu que dans les autres exploitations.

Le Sud-Ouest et le Sud-Est restent les principaux bassins de la production fruitière française : les régions d'Auvergne-Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Occitanie et Nouvelle-Aquitaine concentrent près de 85 % des exploitations fruitières et du verger français. En revanche, le nombre d'exploitations y diminue, bien que cela s'accompagne d'un accroissement général de la taille moyenne du verger.

En cultures légumières, plus de 60 % des surfaces sont concentrées en Bretagne, en Nouvelle-Aquitaine et en Hauts-de-France, où les cultures de plein champ, notamment pour la transformation, sont particulièrement dominantes. Dans le Sud-Ouest, l'Occitanie est la 4^e région pour les surfaces consacrées aux légumes. Les cultures de plein champ pour le marché du frais restent majoritaires, suivies du maraîchage. En Centre-Val de Loire, les cultures de plein champ pour le marché du frais ou de la transformation occupent plus de 80 % des superficies. En Pays de la Loire, le maraîchage reste en revanche le premier mode de culture des légumes. Dans le Sud-Est (Provence-Alpes-Côte d'Azur et Auvergne-Rhône-Alpes), se concentre près du quart des exploitations légumières. La surface légumière moyenne y est beaucoup plus réduite, en raison du poids relativement plus important du maraîchage et des cultures sous serres.

Mots clés : recensement, exploitations, superficies, main-d'œuvre, cultures fruitières et légumières, régions

Sommaire

VUE D'ENSEMBLE	6
STABILISATION DU NOMBRE D'EXPLOITATIONS FRUITIÈRES ET LÉGUMIÈRES	6
DIMENSION ÉCONOMIQUE : DAVANTAGE DE GRANDES EXPLOITATIONS.....	7
ASSOLEMENT DES EXPLOITATIONS FRUITIÈRES OU LÉGUMIÈRES	8
SPÉCIALISATION DES EXPLOITATIONS FRUITIÈRES OU LÉGUMIÈRES	9
4 % DES EXPLOITATIONS SPÉCIALISÉES EN MARAÎCHAGE-HORTICULTURE, 4 % EN ARBORICULTURE ..	10
EXPLOITATIONS FRUITIÈRES	12
SUPERFICIES FRUITIÈRES	12
<i>Des exploitations moins nombreuses, un verger moyen plus grand</i>	12
<i>Cultures pratiquées et assolement : progression des fourrages et herbages</i>	12
<i>Spécialisation : 53 % des exploitations fruitières sont spécialisées en arboriculture.....</i>	15
<i>... et consacrent 46 % de leur SAU au verger.....</i>	16
<i>Dimension économique : la moitié du verger détenue par les grandes exploitations spécialisées en arboriculture.....</i>	17
<i>Composition du verger : la pomme reste en tête.....</i>	18
<i>Poursuite du recul des plus petits vergers</i>	21
<i>Assolement : forte présence des grandes cultures.....</i>	23
<i>Associations de cultures fruitières : noix et agrumes plus exclusifs.....</i>	24
ÂGE, SUCCESSION ET GENRE DU CHEF D'EXPLOITATION FRUITIÈRE	25
<i>Âge des chefs d'exploitations : un vieillissement perceptible.....</i>	25
<i>Le devenir de l'exploitation inconnu dans 2 cas sur 3.....</i>	26
<i>Le chef d'exploitation reste très souvent un homme</i>	26
MAIN-D'ŒUVRE DES EXPLOITATIONS FRUITIÈRES.....	27
<i>3 ETP par exploitation fruitière (1,7 dans l'ensemble des exploitations agricoles)</i>	27
<i>Les contrats saisonniers, caractéristique des exploitations fruitières</i>	27
<i>Plus de main-d'œuvre dans les exploitations de poire, pêche et pomme.....</i>	28
EXPLOITATIONS ET VERGERS EN RÉGIONS	30
<i>Un verger concentré dans le Sud</i>	30
<i>Une spécialisation plus forte en Provence-Alpes-Côte d'Azur.....</i>	31
<i>Composition du verger dans les régions.....</i>	32
<i>Une répartition de la main d'œuvre en lien avec le verger</i>	34
<i>Poids significatif du travail saisonnier dans les principales régions fruitières.....</i>	35

EXPLOITATIONS LÉGUMIÈRES.....	37
SURFACES LÉGUMIÈRES	37
<i>Progression du nombre d'exploitations et des superficies</i>	<i>37</i>
<i>Cultures pratiquées et assolement : Fourrages et herbages plus fréquents.....</i>	<i>38</i>
<i>Spécialisation : 58 % des surfaces dans les exploitations spécialisées en grandes cultures</i>	<i>39</i>
<i>Les exploitations spécialisées en légumes frais de plein champ consacrent 43 % de leur SAU aux légumes</i>	<i>40</i>
<i>Dimension économique : 74 % des surfaces légumières dans les grandes exploitations</i>	<i>41</i>
<i>Modes de culture : le plus fréquent reste celui de plein champ, pour le marché du frais</i>	<i>42</i>
<i>Le maraîchage en net progrès</i>	<i>43</i>
<i>Superficies développées : les légumes d'industrie restent en tête.....</i>	<i>44</i>
<i>Augmentation de l'effectif des grandes exploitations légumières</i>	<i>48</i>
<i>Assolement : forte présence des grandes cultures.....</i>	<i>49</i>
<i>Association des modes de culture : les cultures sous serres, moins exclusives</i>	<i>50</i>
 ÂGE, SUCCESSION ET GENRE DU CHEF D'EXPLOITATION LÉGUMIÈRE	 51
<i>Progression de la part des plus de 55 ans</i>	<i>51</i>
<i>Le devenir de l'exploitation inconnu dans plus de la moitié des cas.....</i>	<i>52</i>
<i>Moins d'un dirigeant sur cinq est une femme</i>	<i>52</i>
 MAIN-D'ŒUVRE DES EXPLOITATIONS LÉGUMIÈRES	 53
<i>3,4 ETP par exploitation légumière</i>	
<i>(1,7 pour l'ensemble des exploitations agricoles)</i>	<i>53</i>
<i>Plus de saisonniers et de salariés permanents dans les exploitations légumières</i>	<i>53</i>
<i>Plus de main-d'œuvre chez les serristes.....</i>	<i>54</i>
 EXPLOITATIONS ET SURFACES EN RÉGIONS	 57
<i>Principales régions de production légumière</i>	<i>57</i>
<i>Spécialisation des exploitations légumières, selon la région</i>	<i>59</i>
<i>Main-d'œuvre en régions</i>	<i>60</i>
<i>Forte contribution du travail salarié en Pays de la Loire.....</i>	<i>61</i>

Avant-propos

Organisé tous les dix ans par le Ministère de l'Agriculture, le recensement agricole concerne toutes les exploitations agricoles, y compris les plus petites. Cette opération statistique de grande ampleur permet d'obtenir un portrait instantané et détaillé de l'agriculture. Le recensement s'effectue dans le cadre de la réglementation statistique de l'Union européenne et selon les recommandations des Nations Unies. Exhaustif et précis, le recensement agricole constitue un outil essentiel à la connaissance du monde agricole et au pilotage de l'action publique.

Dimension des exploitations, degré de concentration de la production, associations de cultures, âge du chef d'exploitation, structure de la main-d'œuvre... sont autant de paramètres du secteur agricole enquêtés par le recensement. Afin de fournir une synthèse des résultats propres aux structures de production des fruits et légumes, le Centre Technique Interprofessionnel des Fruits et Légumes (CTIFL) a proposé la réalisation de cette étude, validée par la Commission Economie d'Interfel. Ainsi, après avoir resitué la place des exploitations fruitières et légumières dans l'agriculture française, l'étude qui suit porte successivement sur les exploitations ayant déclaré cultiver des fruits puis, sur les exploitations ayant déclaré cultiver des légumes.

L'accès à certaines données utilisées dans le cadre de ce travail a été réalisé au sein d'environnements sécurisés du Centre d'accès sécurisé aux données – CASD (Réf. 10.34724/CASD).

Vue d'ensemble

Stabilisation du nombre d'exploitations fruitières et légumières

En 2020, le nombre d'exploitations cultivant des fruits et/ou des légumes s'élève à 43 720, parmi les 389 470 de France métropolitaine. Ce nombre est quasiment stable par rapport à 2010 (- 1 %), contrairement à celui de l'ensemble des exploitations agricoles, en recul (- 21 %). Le poids des exploitations fruitières et légumières dans l'effectif total des exploitations agricoles de France métropolitaine atteint ainsi 11 % en 2020 (+ 2 points). En revanche, dans le détail, on observe que le nombre d'exploitations cultivant des fruits a diminué (- 11 %), alors que celui des exploitations cultivant des légumes a augmenté (+ 9 %).

L'ensemble des cultures fruitières et légumières occupe 410 280 hectares, dont 239 680 sont consacrés aux cultures légumières (y.c. fraises et melons) et 169 750 au verger « 11 espèces ». Cette superficie se montre en progression de 14 % par rapport à 2010. Cet accroissement est surtout imputable aux surfaces légumières (+ 20 %), les superficies fruitières ayant connu une progression plus modérée (+ 7 %). Dans le même temps, la surface agricole utilisée (SAU) de l'ensemble des exploitations s'établit à 26,7 millions d'hectares en 2020, quasi-stable par rapport à 2010. La part des superficies fruitières ou légumières dans la SAU de France métropolitaine augmente donc légèrement, passant de 1,3 % en 2010 à 1,5 % en 2020.

Champ des exploitations fruitières et/ou légumières : les exploitations fruitières et légumières sont celles ayant déclaré cultiver des fruits et/ou des légumes, spécialisées ou non. Cette étude se concentre sur celles ayant déclaré cultiver un minimum de 0,5 hectare de légumes (y compris fraises et melons, hors superficies de racines d'endive), ces derniers pouvant être destinés à la consommation en frais ou à la transformation (appertisation, surgélation...), et/ou des fruits issus du verger « 11 espèces » défini comme suit : abricotier, cerisier, pêcher-nectarinier, prunier, pommier de table, poirier de table, kiwi, agrumes, petits fruits, fruits à coque et vigne à raisin de table (quelle que soit leur spécialisation).

Dimension économique des exploitations (micro, petites, moyennes, grandes) : les surfaces de culture et les cheptels de chaque exploitation sont valorisés selon des coefficients et additionnés, pour représenter la production brute standard de l'exploitation (PBS), exprimée en euros. Il est ainsi possible de distinguer des exploitations « micro » (PBS inférieure à 25 000 euros par an), petites (PBS comprise entre 25 000 et 100 000 euros), moyennes (PBS comprise entre 100 000 et 250 000 euros) et grandes (PBS supérieure à 250 000 euros).

Exploitations spécialisées : la contribution de chaque culture et cheptel à la PBS d'une exploitation permet de classer celle-ci dans une orientation technico-économique (OTEX), selon sa production principale (sa « spécialisation »). Ainsi, certaines exploitations sont spécialisées en « arboriculture » ou en « maraîchage », alors que d'autres produisent des fruits et/ou légumes, sans pour autant être spécialisées dans ces productions.

De même qu'il y a dix ans, le fléchissement global des surfaces agricoles reste donc beaucoup moins important que celui du nombre des exploitations qui les utilisent, témoignant d'une poursuite du mouvement global de concentration de la production agricole française. Pour les exploitations cultivant des fruits et légumes, ce mouvement passe plutôt par un accroissement des superficies, par rapport à 2010.

Exploitations et superficies agricoles utilisées

	Exploitations			Superficies		
	2010	2020	Evolution	2010	2020	Evolution
	<i>nombre</i>		<i>%</i>	<i>hectares</i>		<i>%</i>
Cultures fruitières ou légumières	44 130	43 720	-1%	359 660	410 280	14%
dont verger 11 espèces	21 910	19 510	-11%	158 770	169 750	7%
dont légumes frais	24 950	27 110	9%	200 360	239 680	20%
Agriculture (ensemble)	489 980	389 470	-21%	26 963 250	26 729 520	-1%

Champ : France métropolitaine

Exploitations fruitières ou légumières ayant au moins 0,5 ha en fruits et/ou légumes

Source : Agreste - Recensements Agricoles 2010 et 2020

Dimension économique : davantage de grandes exploitations

Parmi les exploitations cultivant des fruits et/ou des légumes, seules celles étant de grande dimension économique ont vu leur nombre s'accroître depuis 2010 (+ 10 %), et ce de façon plus forte que pour les grandes exploitations agricoles en général (+ 3 %). Par ailleurs, la baisse du nombre des petites et moyennes exploitations a été plus modérée parmi les exploitations fruitières et légumières (- 3 %) que pour les exploitations agricoles en général (- 21 %). Parmi les exploitations fruitières et légumières, le recul de l'effectif par rapport à 2010 est surtout observable chez les micro-exploitations (- 18 %). Mais là encore, cette baisse reste plus modérée que celle observée pour l'ensemble des exploitations agricoles (- 31 %). En 2020, les grandes exploitations représentent donc une part croissante des exploitations fruitières ou légumières (34 %). Ce résultat illustre la poursuite du mouvement de concentration progressive de la production fruitière et légumière française, comme de l'ensemble de la production agricole.

Quelle que soit sa dimension économique, la SAU moyenne d'une exploitation fruitière ou légumière s'est accrue par rapport à 2010, pour atteindre 61,4 hectares (+ 29 %). Cette évolution est comparable à celle observée pour l'ensemble des exploitations agricoles, moins nombreuses et plus grandes, dont la SAU moyenne atteint 68,6 ha (+ 25 %). Les exploitations fruitières ou légumières conservent donc une SAU moyenne inférieure à celle des exploitations agricoles en général. Le niveau moyen d'utilisation de main-d'œuvre des exploitations fruitières et légumières reste en revanche plus élevé, avec 3,1 équivalents temps plein (ETP) par exploitation, contre 1,7 dans l'ensemble des exploitations agricoles françaises.

Exploitations et dimension économique

		Exploitations		SAU		Surface en fruits et légumes		Volume de travail	
		nombre		ha/exploitation		ha/exploitation		ETP/exploitation	
		2020	Evol./2010	2020	Evol./2010	2020	Evol./2010	2020	Evol./2010
Exploitations fruitières ou légumières	Total	43 720	-1%	61,4	29%	9,4	15%	3,1	13%
	Micro	4 600	-18%	6,2	28%	1,3	5%	0,8	1%
	Petites	12 210	-3%	20,4	7%	2,9	3%	1,5	-5%
	Moyennes	12 150	-3%	58,6	24%	6,8	5%	2,3	3%
	Grandes	14 780	10%	114,6	24%	19,4	10%	5,8	12%
Ensemble des exploitations agricoles	Total	389 470	-21%	68,6	25%	-	-	1,7	12%
	Micro	107 780	-31%	12,4	44%	-	-	0,6	17%
	Petites	103 660	-21%	47,7	10%	-	-	1,2	-4%
	Moyennes	100 600	-21%	98,8	13%	-	-	1,8	-1%
	Grandes	77 430	3%	135,7	17%	-	-	3,8	5%

Champ : France métropolitaine

Exploitations fruitières ou légumières ayant au moins 0,5 ha en fruits et/ou légumes

ETP : Équivalent temps plein. Un ETP correspond au travail d'une personne à plein-temps sur un an (un ETP = au moins 1 600 heures travaillées sur l'année). Il s'agit ici du volume de travail sur l'exploitation, que ce travail soit consacré ou non à la culture fruitière ou légumière.

Source : Agreste - Recensements Agricoles 2010 et 2020

Assolement des exploitations fruitières ou légumières

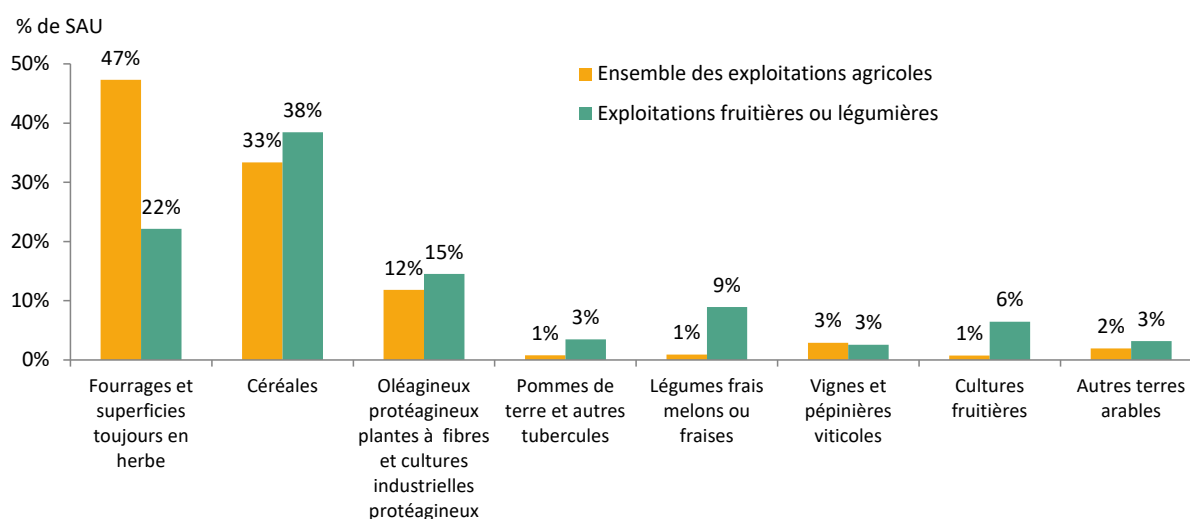
Quasiment stable par rapport à 2010, la part de la SAU consacrée aux légumes et aux fruits demeure naturellement beaucoup plus importante dans les exploitations fruitières ou légumières (15 %), que dans l'ensemble des exploitations agricoles (2 %).

Les fourrages et herbages occupent toujours la première place dans l'assolement des exploitations agricoles (47 %), alors que cette place est occupée par les céréales dans les exploitations fruitières ou légumières (38 %). Ces dernières ne consacrent ainsi « que » 22 % de leur SAU aux fourrages et superficies toujours en herbe.

L'analyse de l'utilisation du sol doit être nuancée par la contribution de chaque type de production au potentiel de production agricole total, exprimé en valeur. Ainsi, si les légumes et les cultures fruitières n'occupent que 2 % de la SAU de l'ensemble des exploitations de métropole, ils contribuent à 8 % de la valeur de la production agricole¹.

¹ Production au prix de base 2022 ; Source : « Commission des comptes de l'agriculture de la Nation », Agreste Les Dossiers n°3, décembre 2022.

Assolement des exploitations en 2020



Champ : France métropolitaine

Exploitations fruitières ou légumières ayant au moins 0,5 ha en fruits et/ou légumes

Source : Agreste - Recensement Agricole 2020

Spécialisation des exploitations fruitières ou légumières

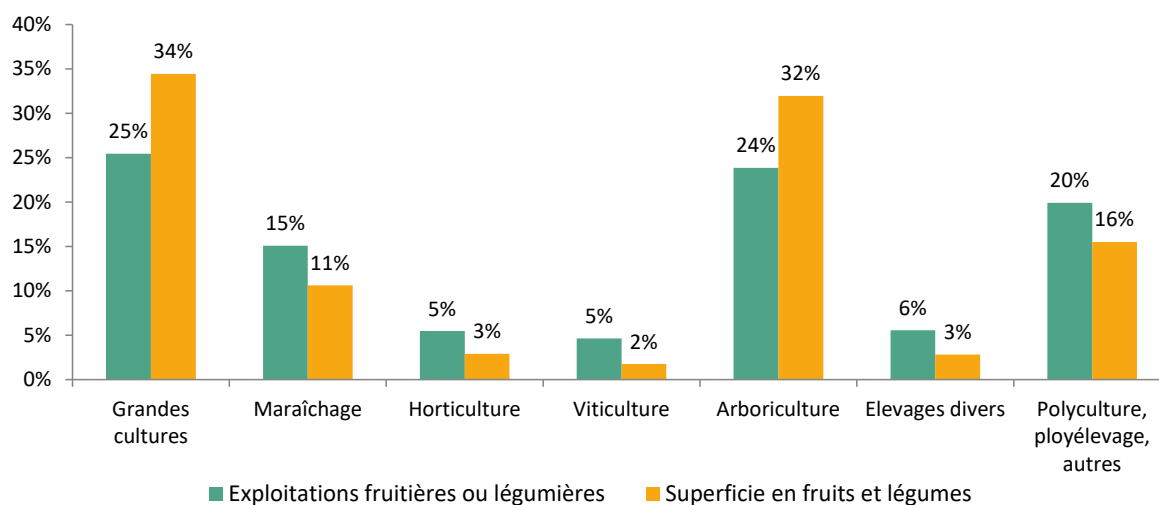
En 2020, parmi les exploitations cultivant des fruits et/ou des légumes, 24 % sont spécialisées en arboriculture, une proportion en léger recul par rapport à 2010 (- 2 points). En revanche, 15 % sont spécialisées en maraîchage, une proportion en hausse par rapport à 2010 (+ 4 points). Ensemble, ces exploitations rassemblent 43 % des superficies consacrées aux fruits et légumes.

Une part importante des superficies fruitières ou légumières reste donc détenue par des exploitations spécialisées dans d'autres productions. 25 % des exploitations cultivant des fruits et/ou des légumes sont ainsi spécialisées en grandes cultures (+ 1 point par rapport à 2010) et concentrent 34 % des superficies consacrées aux fruits et légumes. Parmi elles se trouvent les exploitations spécialisées en cultures de légumes frais de plein champ² (lesquelles représentent 5 % des exploitations fruitières et légumières et rassemblent 11 % des superficies consacrées aux fruits et légumes).

Enfin, une part non négligeable des superficies consacrées aux fruits et légumes (16 %) est détenue par des exploitations spécialisées en « polyculture, polyélevage ou autres ». Ces dernières représentent 20 % des exploitations fruitières ou légumières (- 2 points par rapport à 2010).

² L'Otex ou spécialisation en « Légumes frais de plein champ » est une sous-catégorie de l'Otex « Grandes cultures ».

Exploitations fruitières ou légumières, selon leur spécialisation (OTEX) en 2020



Champ : France métropolitaine

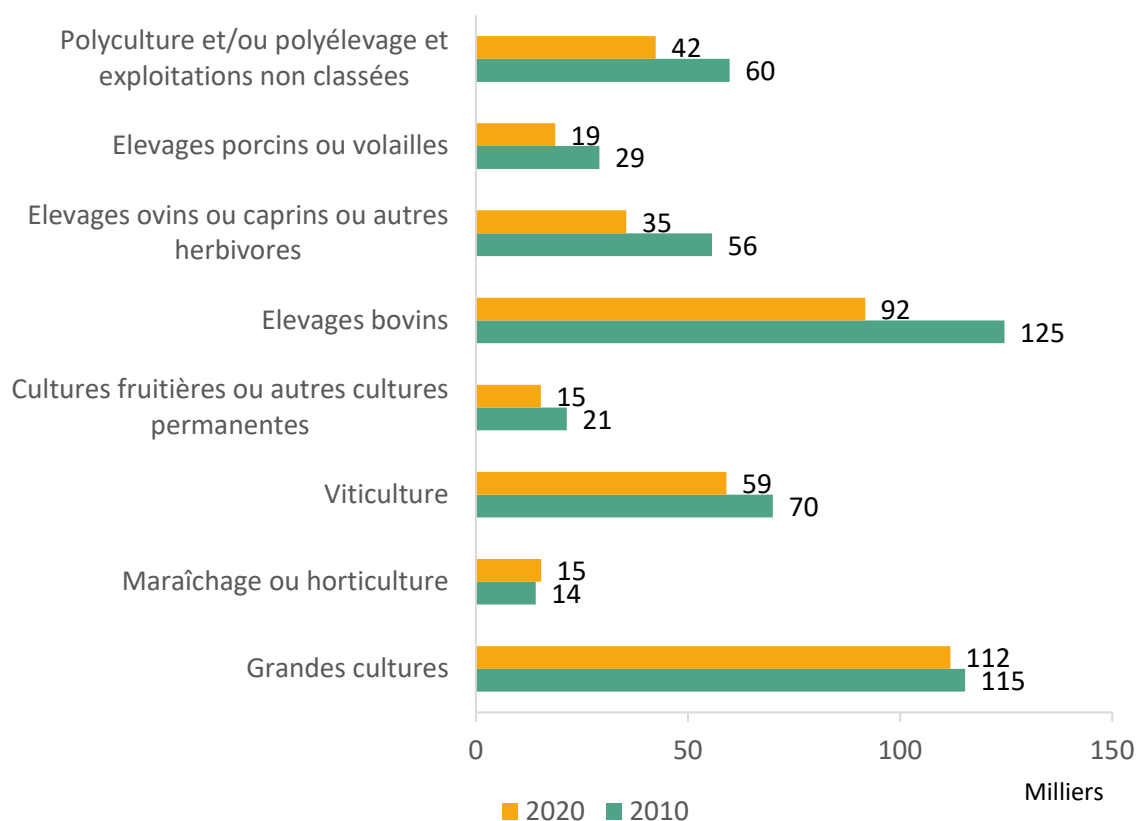
Exploitations fruitières ou légumières ayant au moins 0,5 ha en fruits et/ou légumes

Source : Agreste - Recensement Agricole 2020

4 % des exploitations spécialisées en maraîchage-horticulture, 4 % en arboriculture

Par rapport à 2010, le nombre d'exploitations agricoles spécialisées en maraîchage ou horticulture est le seul à avoir progressé (+ 9 %). En conséquence, la part de ces exploitations dans l'ensemble des exploitations agricoles s'est accrue (+ 1 point, à 4 %). Le nombre d'exploitations spécialisées en cultures fruitières a quant à lui diminué assez nettement (- 28 %), comme pour la plupart des autres spécialisations agricoles. Dans la lignée de ce qui avait été constaté lors du recensement 2010, les exploitations spécialisées en élevage sont celles dont les effectifs se réduisent le plus. En comparaison, le recul du nombre d'exploitations spécialisées en grandes cultures est resté particulièrement modéré (- 3 %). La part de ces exploitations atteint ainsi 29 % en 2020 (+ 5 points).

Nombre d'Exploitations agricoles par spécialisation (OTEX), en 2010 et 2020



Source : Agreste - Recensements Agricoles 2010 et 2020

CE QU'IL FAUT RETENIR

En France métropolitaine, 43 720 exploitations cultivent des fruits ou des légumes en 2020, soit 11 % des exploitations agricoles. Les cultures fruitières et légumières occupent 410 280 hectares, soit 1,5 % de la superficie agricole utilisée.

Le nombre d'exploitations fruitières ou légumières est globalement stable par rapport à 2010. Cela masque une franche diminution du nombre de micro-exploitations (- 18 %) et à l'inverse, une augmentation assez nette du nombre des plus grandes exploitations (+ 10 %).

Parmi les exploitations qui cultivent des fruits ou des légumes, 40 % sont spécialisées en arboriculture ou en maraîchage et rassemblent une proportion similaire des superficies consacrées aux fruits et aux légumes.

Exploitations fruitières

Superficies fruitières

DES EXPLOITATIONS MOINS NOMBREUSES, UN VERGER MOYEN PLUS GRAND

Le nombre d'exploitations cultivant des fruits est de 19 510 en 2020, en baisse de 11 % par rapport à 2010. Le verger « 11 espèces » qu'elles exploitent occupe 169 750 hectares, en progrès de 7 % par rapport à 2010. Le verger moyen représente donc 8,7 hectares par exploitation, en hausse de 20 %. La superficie agricole utilisée (SAU) totale des exploitations fruitières s'établit à 873 000 hectares en 2020, (+ 19 %), soit 44,7 hectares par exploitation (+ 34 %). Sur cette surface, la superficie consacrée au verger constitue donc 19 %, soit 3 points de moins qu'en 2010. De ce point de vue, le niveau moyen de spécialisation demeure relativement faible.

Exploitations fruitières et superficies

		2010	2020	Evolution %
Exploitations fruitières	<i>nombre</i>	21 910	19 510	-11%
Superficie du verger	<i>ha</i>	158 760	169 750	7%
Superficie agricole utilisée	<i>ha</i>	732 340	873 000	19%

Champ : France métropolitaine

Exploitations ayant au moins 0,5 ha en cultures fruitières.

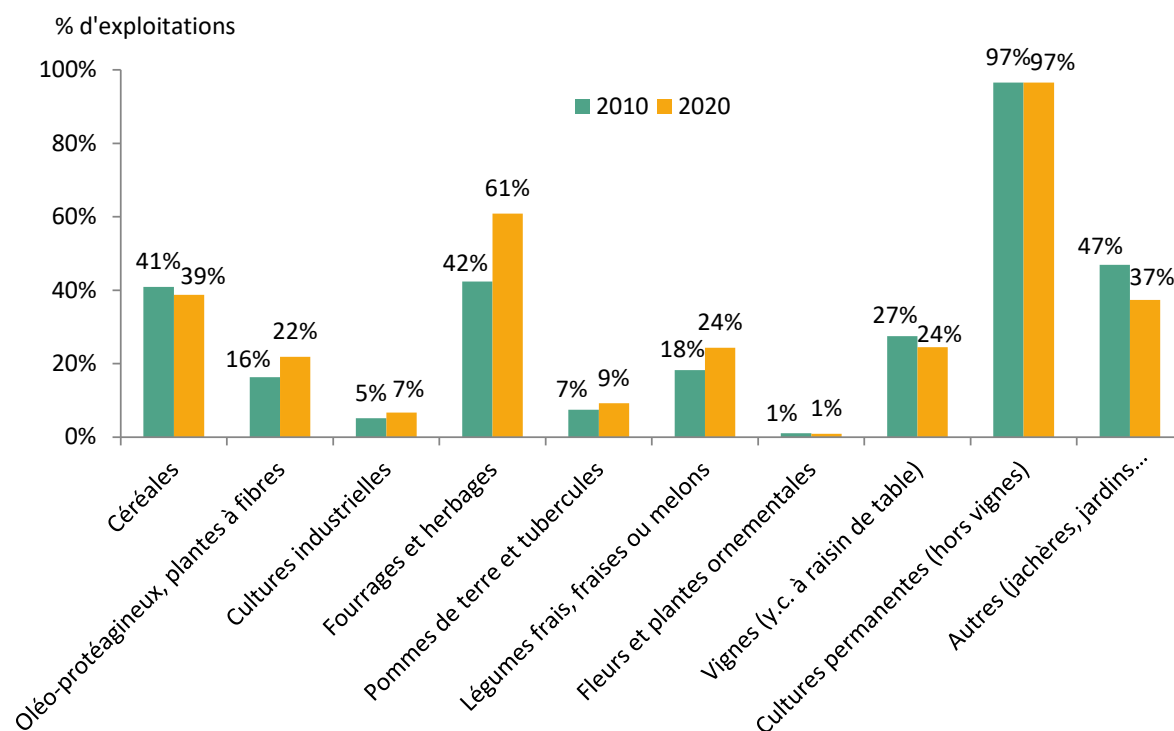
Source : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020

Champ des exploitations fruitières : cette étude se concentre sur les exploitations de France métropolitaine ayant déclaré cultiver des fruits issus du verger « 11 espèces » défini comme suit : abricotier, cerisier, pêcher-nectarinier, prunier, pommier de table, poirier de table, kiwi, agrumes, petits fruits, fruits à coque et vigne à raisin de table. Les résultats présentés concernent les exploitations ayant déclaré un minimum de 0,5 hectare cultivé (à l'exception des cultures de petits fruits rouges, pour lesquels un seuil minimum de 0,1 hectare a été retenu). Ceci afin d'éviter de comptabiliser dans l'analyse de très nombreuses exploitations ayant déclaré de très petites surfaces en fruits et pour lesquelles ces cultures seraient plutôt de type familial ou sans réelle vocation commerciale. Les évolutions mesurées par rapport à 2010 ont donc été menées en appliquant également ce seuil minimum aux données 2010. En 2020, un nombre relativement important d'exploitations a ainsi été écarté de l'analyse (9 520). Toutefois, ces exploitations n'ont déclaré disposer que de 0,2 ha de verger en moyenne, représentant seulement 0,4 % de leur SAU.

CULTURES PRATIQUÉES ET ASSOLEMENT : PROGRESSION DES FOURRAGES ET HERBAGES

Naturellement, la grande majorité des exploitations fruitières (97 %) possède des cultures permanentes (hors vignes). Ce taux n'atteint pas 100 % car parmi les exploitations fruitières, 3 % produisent du raisin de table, sans autres vergers. Au total, 24 % des exploitations fruitières possèdent des vignes, soit 3 points de moins qu'en 2010. Elles restent moins fréquentes que les exploitations fruitières possédant des cultures de céréales (39 %) ou des fourrages et herbages, dont le taux de présence chez les exploitations fruitières a le plus augmenté par rapport à 2010 (+ 19 points, à 61 %).

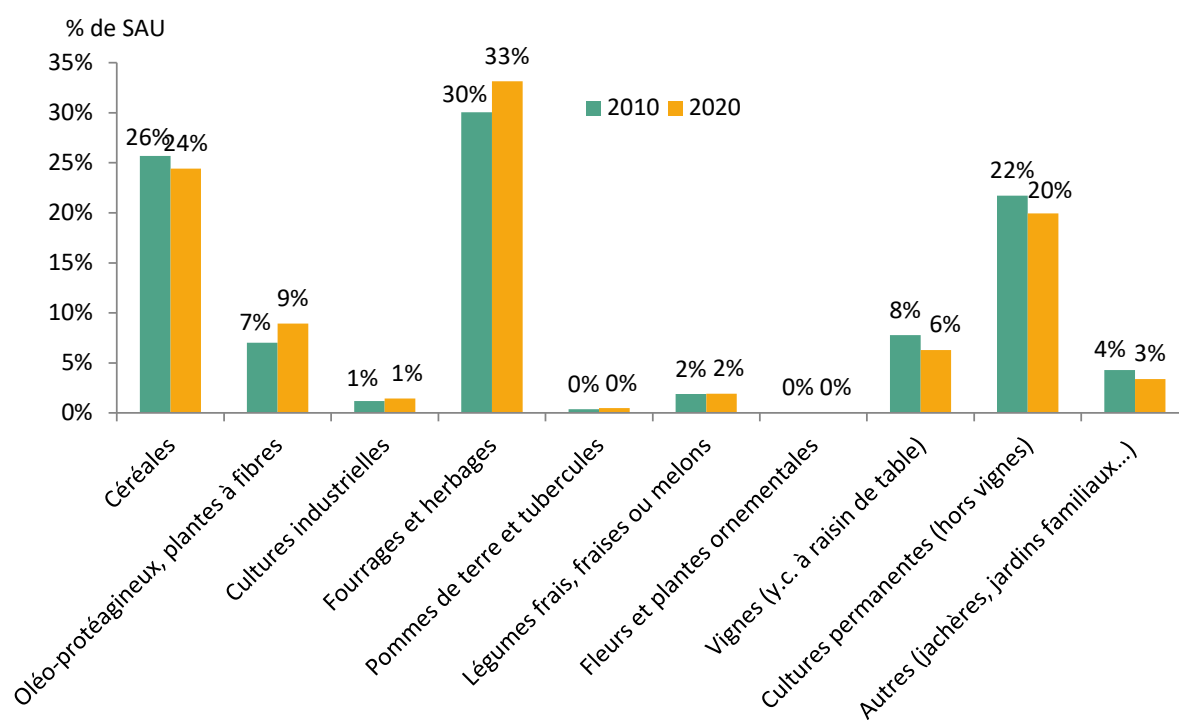
Exploitations fruitières selon les cultures pratiquées



Champ : France métropolitaine
 Exploitations ayant au moins 0,5 ha en cultures fruitières.
 Source : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020

En 2020, les fourrages et herbages, ainsi que les oléoprotéagineux, plantes à fibres et autres cultures industrielles occupent une part plus importante dans l'assolement des exploitations fruitières (43 %, contre 38 % en 2010). Cette évolution s'observe au détriment des céréales (24 % contre 26 % en 2010), mais aussi des cultures permanentes (20 % contre 22 % 2010) et des vignes, y compris à raisin de table (6 % contre 8 % en 2010).

Assolement des exploitations fruitières



Champ : France métropolitaine
 Exploitations ayant au moins 0,5 ha en cultures fruitières.
 Source : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020

SPÉCIALISATION : 53 % DES EXPLOITATIONS FRUITIÈRES SONT SPÉCIALISÉES EN ARBORICULTURE...

Parmi les exploitations fruitières, la part des exploitations spécialisées en arboriculture reste majoritaire (53 %, stable par rapport à 2010). Ces exploitations fruitières spécialisées cultivent 76 % du verger (+ 2 points par rapport à 2010), occupent 58 % de la main d'œuvre de l'ensemble des exploitations fruitières (+ 1 point) et 32 % de leur SAU (- 1 point). Elles contribuent à 54 % de la production brute standard de l'ensemble des exploitations fruitières (+ 6 points).

Derrière, 14 % des exploitations fruitières sont spécialisées en polyculture. Elles rassemblent 10 % du verger, 18 % de la SAU et 14 % de la main d'œuvre utilisée par l'ensemble des exploitations fruitières (soit des proportions stables par rapport à 2010). Comme en 2010, la viticulture est la troisième spécialité au sein des exploitations fruitières, avec 9 % des exploitations détenant 4 % du verger (- 1 point). Enfin, les exploitations spécialisées en polyculture-élevage représentent 8 % de l'effectif des exploitations fruitières et 5 % du verger.

Spécialisation (OTEX) des exploitations fruitières en 2020

	Exploitations	Superficie du verger	SAU	PBS totale	Volume de travail	dont familial
	<i>nombre</i>	<i>ha</i>	<i>ha</i>	<i>milliers d'€</i>	<i>ETP</i>	<i>ETP</i>
	<i>% du total</i>	<i>% du total</i>	<i>% du total</i>	<i>% du total</i>	<i>% du total</i>	<i>% du total</i>
Ensemble des exploitations fruitières	19 510 100%	169 750 100%	873 000 100%	4 666 580 100%	57 520 100%	23 700 100%
Arboriculture	10 350 53%	129 070 76%	279 550 32%	2 542 210 54%	33 230 58%	10 960 46%
Grandes cultures	980 5%	2 800 2%	129 720 15%	207 820 4%	1 950 3%	1 220 5%
Maraîchage et horticulture	790 4%	2 140 1%	17 330 2%	315 730 7%	4 050 7%	1 200 5%
Viticulture	1 760 9%	6 270 4%	56 430 6%	501 390 11%	4 950 9%	2 250 9%
Elevage	1 290 7%	4 330 3%	116 970 13%	278 180 6%	2 600 5%	2 110 9%
Polyculture	2 820 14%	17 030 10%	157 340 18%	586 450 13%	7 950 14%	3 790 16%
Polyculture-élevage	1 510 8%	8 110 5%	115 650 13%	234 800 5%	2 790 5%	2 160 9%

SAU : Superficie agricole utilisée

PBS : Production brute standard

ETP : Équivalent temps plein. Un ETP correspond au travail d'une personne à plein-temps sur un an (un ETP = au moins 1 600 heures travaillées sur l'année). Il s'agit ici du volume de travail sur l'exploitation, que ce travail soit consacré ou non à la culture fruitière.

Source : Agreste - Recensement agricole 2020

... ET CONSACRENT 46 % DE LEUR SAU AU VERGER

Les exploitations fruitières spécialisées en arboriculture possèdent une SAU moyenne plus petite que celle de l'ensemble des exploitations fruitières (27 hectares, contre près de 45 hectares). Elles consacrent 46 % de cette surface au verger (- 3 points par rapport à 2010). Chez les exploitations fruitières spécialisées en polyculture, viticulture ou maraîchage et horticulture, le poids du verger dans la SAU n'atteint que 11 à 12 %. Ce taux tombe à moins de 5 % dans les unités spécialisées en grandes cultures et en élevage, à la SAU bien plus importante.

Spécialisées en arboriculture ou en maraîchage, les exploitations fruitières utilisent davantage de main d'œuvre que les autres : 3,2 à 5,1 équivalents temps plein (ETP) par exploitation, contre 2,9 pour l'ensemble des exploitations cultivant des fruits. Le nombre d'hectares de SAU par ETP permet de mesurer l'intensité du besoin en main d'œuvre en arboriculture ou en maraîchage et horticulture. En effet, si une exploitation fruitière emploie en moyenne un ETP pour 15,2 hectares de SAU, elle en emploie un pour 8,4 hectares quand elle est spécialisée en arboriculture. Par contre, une exploitation produisant des fruits tout en étant spécialisée en grandes cultures ou en élevage, utilise un ETP pour plus de 40 hectares de SAU, du fait d'un besoin moindre sur les autres cultures.

Caractéristiques des exploitations fruitières selon leur spécialisation en 2020

	Part du verger dans la SAU	Verger par exploitation	SAU par exploitation	Volume de travail par exploitation	SAU / ETP
	%	ha/exploitation	ha/exploitation	ETP/exploitation	ha / ETP
Ensemble des exploitations fruitières	19%	8,7	44,7	2,9	15,2
Arboriculture	46%	12,5	27,0	3,2	8,4
Grandes cultures	2%	2,9	132,4	2,0	66,5
Maraîchage et horticulture	12%	2,7	21,9	5,1	4,3
Viticulture	11%	3,6	32,1	2,8	11,4
Elevage	4%	3,4	90,7	2,0	45,0
Polyculture	11%	6,0	55,8	2,8	19,8
Polyculture-élevage	7%	5,4	76,6	1,8	41,5

SAU : Superficie agricole utilisée

PBS : Production brute standard

ETP : Équivalent temps plein. Un ETP correspond au travail d'une personne à plein-temps sur un an (un ETP = au moins 1 600 heures travaillées sur l'année). Il s'agit ici du volume de travail sur l'exploitation, que ce travail soit consacré ou non à la culture fruitière.

Source : Agreste - Recensement agricole 2020

DIMENSION ÉCONOMIQUE : LA MOITIÉ DU VERGER DÉTENUE PAR LES GRANDES EXPLOITATIONS SPÉCIALISÉES EN ARBORICULTURE

La moitié de la superficie du verger (51 %) est détenue par 15 % des exploitations fruitières les plus grandes, spécialisées en arboriculture. Ces exploitations emploient plus de 8 UTA par exploitation, leur verger moyen mesure 30,2 hectares et constitue 51 % de leur SAU. Par ailleurs, 15 % du verger est détenu par 12 % des exploitations, spécialisées en arboriculture, mais ayant une dimension économique moyenne. Celles-ci exploitent un verger moyen plus petit (10,6 hectares par exploitation), occupant tout de même 39 % de leur SAU. 9 % du verger appartient aux 15 % de petites exploitations spécialisées en arboriculture, exploitant 4,9 hectares de verger, sur une SAU moyenne de 12,7 hectares par exploitation. Enfin, seuls 2 % du verger sont exploités par 11 % de micro- exploitations spécialisées en arboriculture, cultivant 1,7 hectare de verger sur 4,6 hectares de SAU.

Pour les exploitations non spécialisées en arboriculture mais possédant des cultures fruitières, ces dernières constituent des cultures complémentaires. Parmi elles, les grandes exploitations représentent 13 % des exploitations fruitières. Elles exploitent 13 % du verger, soit 8,5 hectares par exploitation, sur une SAU moyenne de 110 hectares. Enfin, une part relativement importante des exploitations fruitières sont non spécialisées et de dimension économique moyenne (15 %) ou petite (15 %). Elles représentent 11 % de l'ensemble du verger.

Spécialisation et dimension économique des exploitations fruitières en 2020

		Répartition des exploitations	Répartition de la surface du verger	Verger par exploitation	SAU par exploitation	Part du verger dans la SAU	Volume de travail par exploitation
		%	%	ha/exploitation	ha/exploitation	%	ETP/exploitation
Ensemble des exploitations fruitières	Total	100%	100%	8,7	44,8	19%	2,9
	Micros	15%	3%	1,5	6,8	23%	0,6
	Petites	30%	12%	3,5	22,5	16%	1,2
	Moyennes	27%	21%	6,9	50,4	14%	2,2
	Grandes	28%	64%	19,8	83,7	24%	6,8
dont spécialisées en Arboriculture	Total	53%	76%	12,5	27,0	46%	3,2
	Micros	11%	2%	1,7	4,6	38%	0,6
	Petites	15%	9%	4,9	12,7	38%	1,1
	Moyennes	12%	15%	10,6	27,1	39%	2,2
	Grandes	15%	51%	30,2	59,3	51%	8,3
dont autres spécialisations	Total	47%	24%	4,4	64,8	7%	2,7
	Micros	4%	0%	1,0	13,2	8%	0,8
	Petites	15%	4%	2,2	32,7	7%	1,3
	Moyennes	15%	7%	4,0	68,8	6%	2,2
	Grandes	13%	13%	8,5	110,4	8%	5,2

SAU : Superficie agricole utilisée

PBS : Production brute standard

ETP : Équivalent temps plein. Un ETP correspond au travail d'une personne à plein-temps sur un an (un ETP = au moins 1 600 heures travaillées sur l'année). Il s'agit ici du volume de travail sur l'exploitation, que ce travail soit consacré ou non à la culture fruitière.

Source : Agreste - Recensement agricole 2020

COMPOSITION DU VERGER : LA POMME RESTE EN TÊTE

Le pommier reste l'espèce leader du verger français, présente dans 24 % des exploitations possédant un verger d'au moins 0,5 hectare et occupant 24 % des superficies fruitières. Les autres espèces les plus fréquentes dans les exploitations sont la noix (21 %), la cerise (14 %), la prune (13 %) et l'abricot (13 %). Cependant, si le cerisier n'occupe que 4 % du verger français, le noyer, le prunier (y compris la prune d'Ente, soit la prune à pruneau) et l'abricotier en occupent des parts beaucoup plus importantes, avec respectivement 19 %, 10 % et 8 % du verger français.

Composition du verger en 2020

	Exploitations fruitières (nombre)		Superficie		Superficie moyenne
	2020	%	ha	%	ha/exploitation
ENSEMBLE VERGER	19 510	100%	169 750	100%	8,7
pomme de table	4 720	24%	41 280	24%	8,7
fruits à coque	7 020	36%	53 600	32%	7,6
<i>dont noix</i>	4 150	21%	31 410	19%	7,6
prune (y.c. prune d'Ente)	2 590	13%	17 290	10%	6,7
<i>dont prune de table</i>	1 650	8%	5 340	3%	3,2
abricot	2 620	13%	13 350	8%	5,1
pêche et nectarine	1 610	8%	12 710	7%	7,9
cerise	2 650	14%	7 580	4%	2,9
raisin de table	1 770	9%	5 950	4%	3,4
poire de table	1 630	8%	5 570	3%	3,4
kiwi	1 130	6%	4 490	3%	4,0
petits fruits rouges*	2 010	10%	3 660	2%	1,8
<i>dont petits fruits rouges, hors cassis*</i>	1 770	9%	1 870	1%	1,1
agrumes	330	2%	2 660	2%	8,1

Champ : France métropolitaine

Exploitations ayant au moins 0,5 ha dans l'espèce fruitière concernée (0,1 ha en petits fruits rouges)

Source : Agreste - Recensement agricole 2020

Par rapport à 2010, le nombre d'exploitations se montre globalement en recul, sauf en fruits à coque, agrumes et petits fruits rouges. Ces espèces, en particulier les fruits à coque, ont également observé un accroissement encore plus fort de leurs superficies, à l'origine de l'augmentation de la superficie globale du verger. Pour les autres espèces fruitières, la perte de superficies a été générale, à l'exception du kiwi et du raisin de table, quasi-stables. Pour l'ensemble des espèces en recul, la baisse du nombre d'exploitations a été plus forte que celle des superficies. En conséquence, la superficie moyenne d'un verger par exploitation a progressé, de façon générale.

Après les fortes baisses observées lors des précédents recensements (2000, 2010), le nombre de producteurs de **pommes** a connu une diminution plus modérée entre 2010 et 2020 (- 10 %). La diminution du verger a été plus faible (- 5 %). Le verger moyen de pommier reste le plus grand, avec 8,7 hectares par exploitation (+ 6 % par rapport à 2010). Cependant, 39 % des exploitations ont une surface comprise entre 0,5 et 2 hectares et ne cultivent que 4 % des surfaces de pommiers. A l'opposé, plus de la moitié des surfaces de pommiers (56 %) est détenue par 11 % des producteurs de pommes, cultivant des vergers de plus de 20 hectares.

Le verger des **fruits à coque** continue de se distinguer des autres espèces par un nouveau développement de sa superficie (+ 57 %), dans la lignée des précédents recensements agricoles. La **noix** reste l'espèce leader de cette catégorie de fruits, en position de deuxième verger de France métropolitaine. La surface du verger de noyer a nettement progressé (+ 48 %), pour un nombre d'exploitations resté stable par rapport à 2010. Le verger moyen de noyer a donc connu une forte

progression, pour atteindre 7,6 hectares. Toutefois, 35 % des exploitations ont une surface comprise entre 0,5 et 2 hectares de fruits à coque, ce qui ne représente que 5 % du verger. A l'inverse, 22 % cultivent des fruits à coque sur plus de dix hectares et rassemblent 69 % du verger.

Les plus fortes baisses du nombre d'exploitations par rapport à 2010 ont concerné les fruits à noyau : cerise, abricot, pêche-nectarine et prune. Pour ces espèces, les fortes contractions du nombre d'exploitations restent dans la continuité de celles observées lors des précédents recensements (2000 et 2010).

Le nombre de producteurs de **prunes** a diminué de 25 %. Le recul du verger de prunier a été plus modéré (- 10 %). Cependant, le recul des superficies a essentiellement concerné le verger de prune d'Ente (pruneau), bien que celui-ci occupe encore les deux-tiers des surfaces globalement consacrées aux prunes en 2020. En prune de table, les surfaces sont restées quasiment stables. Le verger moyen de prune s'est accru de 21 % par rapport à 2010, pour atteindre 6,7 hectares. Celui de prune de table reste plus modeste, à hauteur de 3,2 hectares en moyenne. Toutefois, en prune de table, 33 % des exploitations ne possèdent qu'une surface comprise entre 0,5 et 1 hectare et ne se répartissent ainsi que 7 % du verger. En revanche, 16 % des exploitations disposent de plus de 5 hectares de pruniers de table et cultivent 60 % du verger.

Le verger **d'abricotier** a connu un recul par rapport à 2010 (- 11 %), mais reste en tête des fruits d'été. Il est en revanche exploité par un nombre de producteurs dont la baisse a été plus forte (- 26 %). En conséquence, le verger moyen a progressé de 20 %, à 5,1 hectares par exploitation. Mais 44 % des exploitations ne possèdent qu'une surface comprise entre 0,5 et 2 hectares d'abricotiers et ne cultivent ainsi que 8 % du verger. A l'opposé, 15 % des producteurs détiennent plus de 10 hectares d'abricotiers et cultivent 55 % du verger.

En **pêche et nectarine**, le verger a connu un nouveau recul entre 2010 et 2020 (- 10 %). Comme pour les autres fruits à noyau, le nombre de producteurs a baissé de façon plus forte (- 27 %), la taille moyenne d'un verger progressant ainsi nettement (+ 27 %, à 7,9 hectares par exploitation). Cependant, 51 % des producteurs ne possèdent qu'une surface comprise entre 0,5 et 2 hectares consacré à la pêche-nectarine et ne cultivent ainsi que 6 % du verger. Inversement, seuls 6 % des producteurs détiennent plus de 30 hectares de pêcher-nectarinier, concentrant ainsi 55 % du verger.

Le verger de **cerisier** est celui qui a connu le recul le plus marqué par rapport à 2010 (- 21 %). Cette baisse a été encore plus forte concernant le nombre de producteurs (- 36 %). Le verger moyen en ressort en hausse sensible (+ 23 %, à 2,9 hectares par exploitation), mais la culture du cerisier reste pratiquée par une majorité d'exploitations en détenant moins de 2 hectares (62 %). Ces dernières ne cultivent ainsi que 21 % du verger. A l'inverse, 13 % d'exploitations en possèdent plus de 5 hectares et cultivent 53 % du verger.

Les superficies de **vignes à raisin de table** sont restées stables par rapport à 2010. Ce fruit a en revanche connu une nouvelle baisse du nombre de producteurs (- 14 %). Ces derniers y consacrent donc une surface moyenne en progression, à 3,4 hectares par exploitation (+ 18 %). Mais plus de la moitié des producteurs (53 %) ne possèdent qu'une surface comprise entre 0,5 et 2 hectares de vignes à raisin de table et ne cultivent ainsi que 16 % des surfaces dédiées à cette espèce. En revanche, 20 % d'exploitations en possèdent plus de 5 hectares et concentrent ainsi 58 % des superficies de vignes à raisin de table.

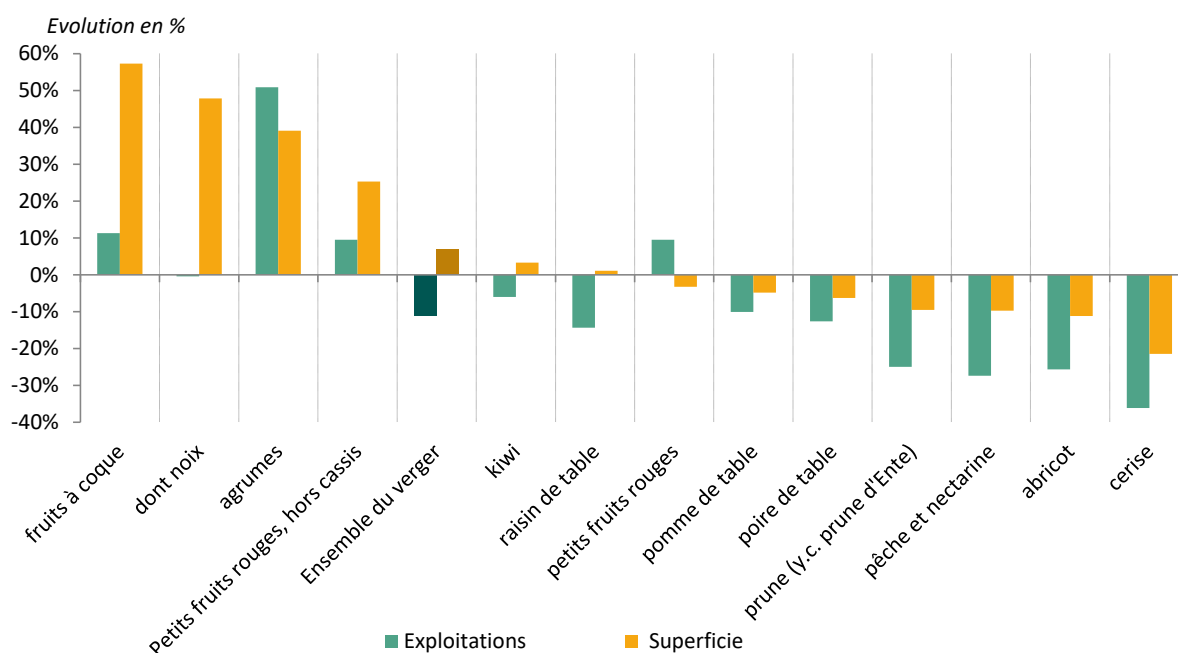
Les superficies de **poiriers** ont connu un recul modéré entre 2010 et 2020 (- 6 %). Celui du nombre de producteurs a été un peu plus fort (- 13 %). La taille moyenne d'un verger s'inscrit donc en léger accroissement (+ 7 %, à 3,4 hectares par exploitation). La part des exploitations ne possédant qu'une surface comprise entre 0,5 et 2 hectares de poiriers est de 53 %. Ces exploitations ne concentrent que 15 % du verger. A l'inverse, 20 % d'exploitations possèdent plus de 5 hectares et cultivent 62 % du verger de poirier.

En 2020, le verger de **kiwi** affiche presque la même superficie qu'en 2010 (+ 3 %). La baisse du nombre de producteurs est restée modérée (- 6 %). Le verger moyen atteint ainsi 4 hectares par exploitation (+ 10 %). Mais 45 % des exploitations ne consacrent qu'entre 0,5 et 2 hectares au kiwi et ne cultivent que 12 % du verger. A l'inverse, 22% des exploitations cultivent du kiwi sur plus de 5 hectares, soit 62 % du verger.

Mobilisant le plus faible nombre de producteurs, la culture des **agrumes** a connu la progression la plus forte de leur effectif (+ 51 %), ainsi qu'une progression tout aussi franche de ses superficies (+ 39 %), par rapport à 2010. Les vergers d'agrumes restent parmi les plus grands, derrière ceux de pommiers, bien que leur superficie moyenne décline légèrement (- 8 %, à 8,1 hectare par exploitation). Cependant, 33 % des exploitations ne possèdent qu'une surface comprise entre 0,5 et 2 hectares et ne cultivent ainsi que 4 % du verger agrumicole. A l'opposé, 30 % des exploitations détiennent plus de 10 hectares et cultivent 75 % des surfaces.

En **petits fruits rouges**, on observe une augmentation globale du nombre de producteurs (+ 10 %). Toutefois, la sensible diminution des superficies (- 3 %) est essentiellement imputable au cassis. En effet, hors cassis, les superficies consacrées à la culture des petits fruits rouges (framboise et myrtille en tête), majoritairement destinés au marché du frais, ont plutôt progressé (+ 25 %). La grande majorité des producteurs (79 %) n'y consacrent qu'entre 0,1 et 1 hectare et cultivent ainsi 24 % des superficies. A l'opposé, 9 % des exploitations détiennent plus de 2 hectares et cultivent 62 % des surfaces. En cassis, culture mécanisée et destinée à l'industrie de transformation, la concentration des surfaces est encore plus forte puisque 5 % des producteurs y consacrent 5 hectares ou plus et cumulent ainsi 87 % des superficies.

Évolution du nombre d'exploitations et des superficies entre 2010 et 2020



Champ : France métropolitaine

Exploitations ayant au moins 0,5 ha en cultures fruitières (0,1 ha en petits fruits rouges)

Source : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020

Nombre d'exploitations et superficies en verger, selon la surface du verger de l'exploitation

	Exploitations fruitières			Verger			Part du verger dans la SAU en 2020 (%)
	2020		Evolution depuis 2010 %	2020		Evolution depuis 2010 %	
	<i>nombre</i>	<i>%</i>		<i>hectares</i>	<i>%</i>		
0,5 à 1 ha	3 230	17%	-7%	2 280	1%	-3%	2%
1 à 2 ha	3 700	19%	-16%	5 110	3%	-13%	4%
2 à 5 ha	4 550	23%	-20%	14 660	9%	-19%	9%
5 à 10 ha	3 310	17%	-14%	23 270	14%	-14%	16%
10 à 20 ha	2 550	13%	-1%	35 520	21%	0%	25%
20 à 30 ha	980	5%	1%	23 710	14%	3%	39%
30 à 50 ha	740	4%	35%	27 900	16%	35%	47%
50 ha et plus	450	2%	29%	37 300	22%	42%	66%
Ensemble	19 510	100%	-11%	169 750	100%	7%	19%

Champ : France métropolitaine

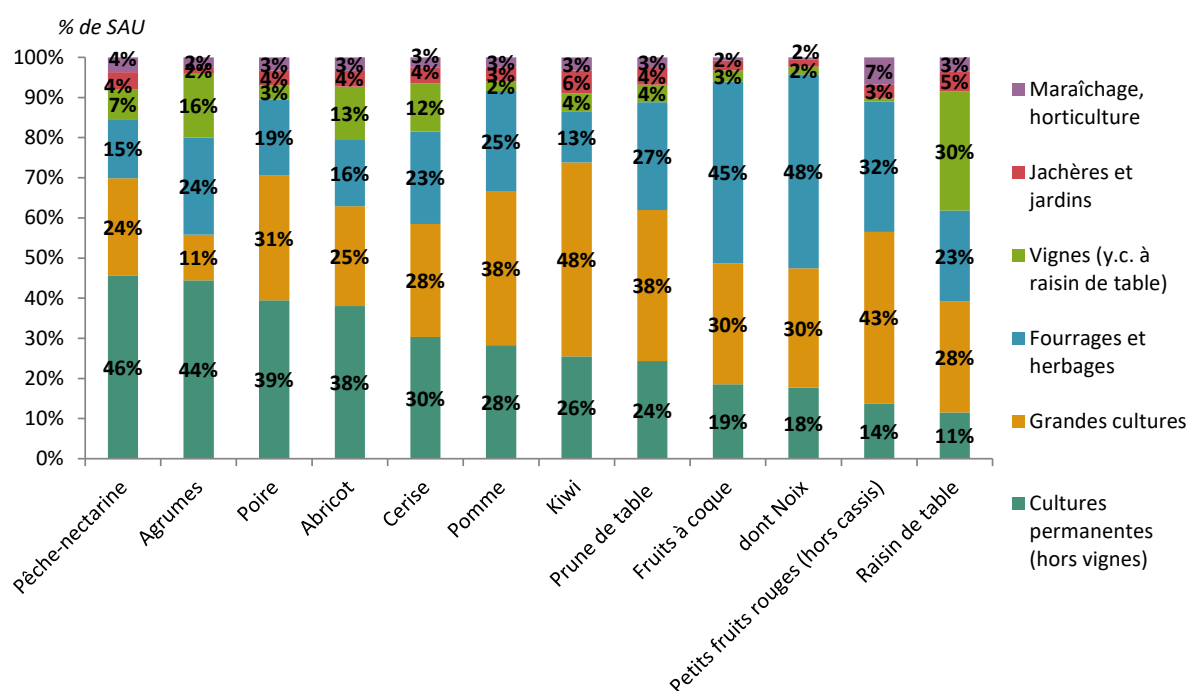
Exploitations ayant au moins 0,5 ha en cultures fruitières

Source : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020

ASSOLEMENT : FORTE PRÉSENCE DES GRANDES CULTURES

En 2020, les exploitations fruitières consacrent en moyenne 20 % de leur SAU aux cultures permanentes (- 2 points par rapport à 2010). De ce point de vue, celles qui produisent de la pêche-nectarine ou des agrumes sont les plus spécialisées, puisque les cultures permanentes (hors vignes) occupent près de 45 % de leur SAU. D'autres exploitations fruitières accordent la première place aux cultures permanentes dans leur assolement. Il s'agit de celles produisant de la poire (39 %) et de l'abricot (38 %). A l'opposé, les exploitations produisant du raisin de table ne consacrent que 11 % de leur SAU aux cultures permanentes (hors vignes), mais 30 % de leur SAU à la vigne (10 % à la vigne à raisin de table). Par ailleurs, la culture de la vigne reste davantage présente chez les exploitations cultivant des fruits à noyau (abricot, cerise) ou des agrumes, que d'autres fruits. Les exploitations productrices de noix, et de fruits à coque en général, continuent de se distinguer par la proportion particulièrement forte de la SAU qu'elles accordent aux cultures fourragères et herbages (près de 50 %). Plus globalement, les exploitations fruitières continuent d'associer d'abord les cultures permanentes aux grandes cultures. Ces dernières occupent ainsi près de la moitié de la SAU des exploitations produisant du kiwi et environ 40 % de la SAU des exploitations produisant des pommes, des prunes ou des petits fruits rouges.

Assolement des exploitations fruitières en 2020



Champ : France métropolitaine

Exploitations ayant au moins 0,5 ha en cultures fruitières (0,1 ha en petits fruits rouges)

Source : Agreste - Recensement agricole 2020

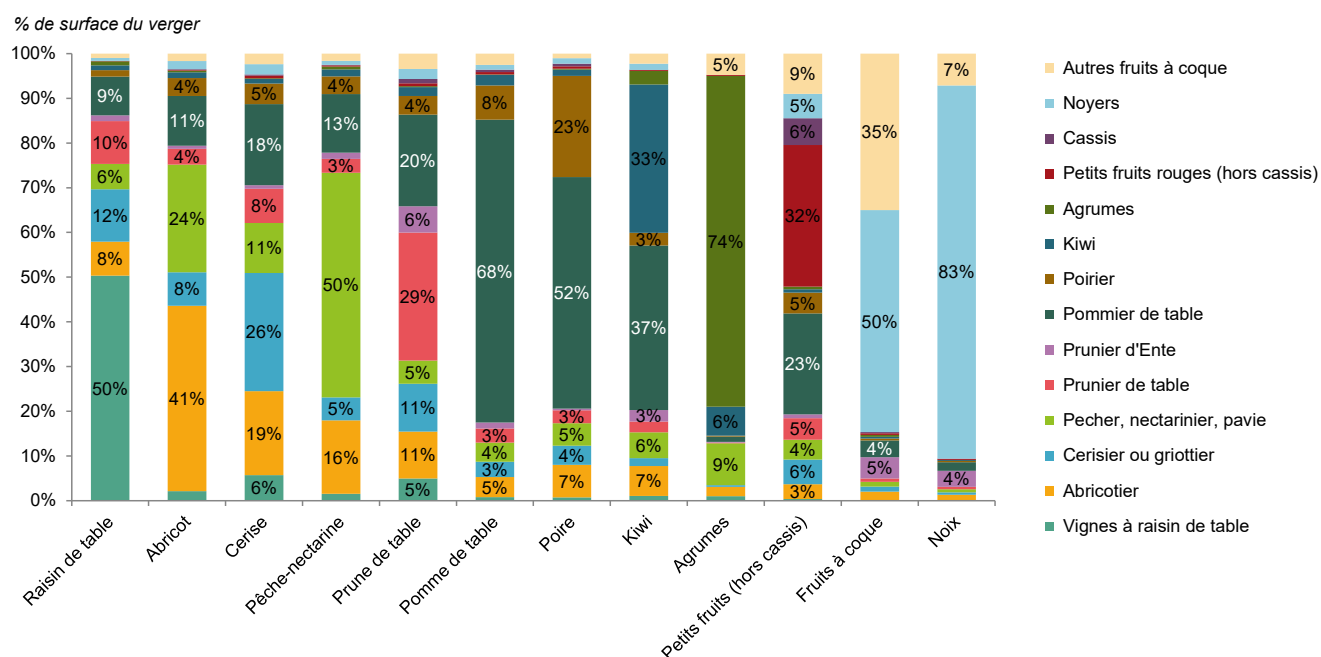
ASSOCIATIONS DE CULTURES FRUITIÈRES : NOIX ET AGRUMES PLUS EXCLUSIFS

Les exploitations produisant des noix restent les plus exclusives, dans la mesure où dans leur verger, 83 % des superficies sont consacrées aux noyers. Les exploitations produisant des fruits à coque en général dédient la moitié de leur verger aux noyers, pour 35 % des superficies consacrées aux autres fruits à coque. La production d'agrumes est elle aussi très exclusive. En effet, les exploitations agrumicoles consacrent en moyenne 74 % de leur verger à ces fruits, les autres espèces le plus souvent associées étant la pêche-nectarine, le kiwi et les fruits à coque. Les exploitations productrices de pomme y consacrent plus des deux-tiers de leur verger. Elles y associent d'abord la poire.

Les exploitations produisant du raisin de table ou de la pêche-nectarine accordent en moyenne près de 50 % de leur verger à ces espèces. Les producteurs de raisin de table accordent ainsi une place non négligeable au cerisier (12 %) ou au prunier de table (10 %) dans leur verger. Les producteurs de pêche-nectarine dédient 16 % de leur verger à l'abricotier et 13 % au pommier.

Les producteurs d'abricots accordent un peu plus de 40 % de leur verger à cette espèce, principalement associée à la pêche-nectarine (24 %). Les exploitations produisant de la cerise, des prunes, du kiwi, de la poire ou des petits fruits rouges n'accordent en moyenne à ces espèces qu'une superficie comprise entre 23 % et 33 % de leur verger. Celui des producteurs de cerise intègre 19 % d'abricotiers et 13 % de pommiers. Ceux de prunes de table comptent notamment 20 % de surfaces consacrées au pommier et 22 % au cerisier et à l'abricotier. Chez les exploitations produisant des poires et des kiwis, la première espèce présente dans le verger reste la pomme de table. Enfin, les producteurs de petits fruits rouges accordent en moyenne 23 % de leur verger au pommier et 14 % aux fruits à coque.

Associations de cultures fruitières en 2020



Champ : France métropolitaine

Exploitations ayant au moins 0,5 ha en cultures fruitières (0,1 ha en petits fruits rouges)

Source : Agreste - Recensement agricole 2020

Âge, succession et genre du chef d'exploitation fruitière

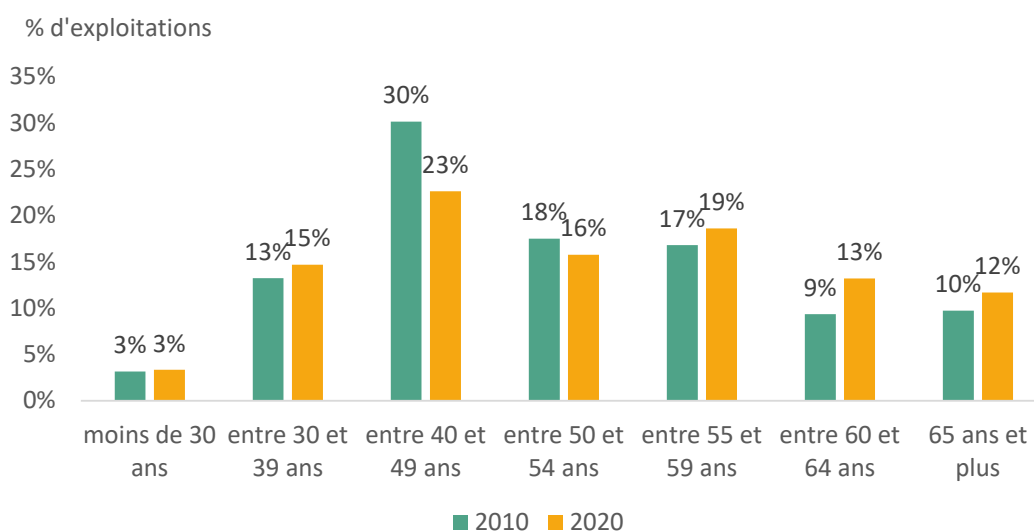
ÂGE DES CHEFS D'EXPLOITATIONS : UN VIEILLISSEMENT PERCEPTIBLE

L'âge moyen d'un chef d'exploitation fruitière est de 51,5 ans en 2020 (contre 50,6 ans en 2010). Si cet âge moyen est globalement légèrement inférieur à celui constaté dans l'ensemble des exploitations agricoles (52,2 ans), il est plus élevé pour les chefs d'exploitations spécialisées en arboriculture (52,9 ans) ou en viticulture (52,3 ans). En revanche, les chefs d'exploitations fruitières ayant d'autres spécialisations affichent un âge moyen plus bas (49,4 ans).

En 2020, 59 % des exploitations fruitières sont dirigées par des chefs âgés de 50 ans ou plus, soit 6 points de plus qu'en 2010. Ils exploitent 55 % du verger. Leur progression est surtout imputable à la proportion d'exploitants âgés de plus de 55 ans, atteignant désormais 44 % (+ 8 points). A l'inverse, la part des chefs d'exploitations dont l'âge est compris entre 40 et 49 ans a particulièrement baissé, pour s'établir à 23 % (- 7 points).

Ces évolutions sont conformes à celle constatées pour l'ensemble des exploitations agricoles, illustrant un certain vieillissement de la population des chefs d'exploitations par rapport à 2010.

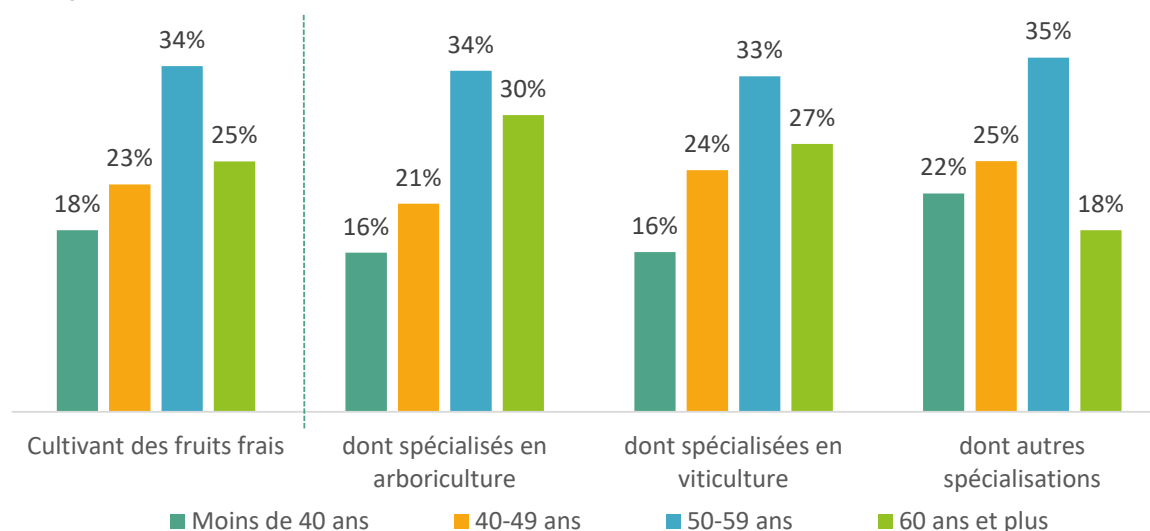
Âge des chefs d'exploitations fruitières



Champ : France métropolitaine
 Exploitations ayant au moins 0,5 ha en cultures fruitières
 Source : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020

Les chefs d'exploitations fruitières sont plus âgés dans les exploitations spécialisées en arboriculture. La part des moins de 40 ans y est inférieure à celle de l'ensemble des exploitations fruitières (16 % contre 18 %). A l'inverse, la part des 60 ans et plus est nettement supérieure à la moyenne lorsque l'exploitation est spécialisée en arboriculture (30 % contre 25 %).

Répartition par tranche d'âge des chefs d'exploitations fruitières, selon la spécialisation (OTEX) en 2020



Champ : France métropolitaine
 Exploitations ayant au moins 0,5 ha en cultures fruitières
 Source : Agreste - Recensement agricole 2020

Les espèces cultivées par une proportion de chefs de moins de 40 ans supérieure à la moyenne sont surtout les petits fruits rouges, hors cassis (24 %). Pour les autres espèces, cette proportion est comprise entre 16 et 19 %. A l'inverse, les espèces pour lesquelles on observe une proportion plus importante de chefs âgés de 60 ans ou plus sont la noix (28 %), le raisin de table (29 %) et les agrumes (30 %).

LE DEVENIR DE L'EXPLOITATION INCONNU DANS 2 CAS SUR 3

En 2020, 24 % des exploitations fruitières sont concernées par la question sur le devenir de l'exploitation dans les 3 prochaines années, avec un chef ou coexploitant âgé de 60 ans ou plus. Pour la plupart d'entre-elles, le départ du chef d'exploitation n'est soit, pas envisagé dans l'immédiat (36 %), soit encore inconnu (30 %). Pour les autres, la reprise de l'exploitation est beaucoup plus souvent envisagée par un membre de la famille (22 %) que par un tiers (6 %). Enfin, seule une minorité des exploitations concernées envisage la disparition de l'exploitation, que ce soit au profit de l'agrandissement d'une ou plusieurs autres exploitations (5 %) ou au profit d'un usage non agricole (1 %).

LE CHEF D'EXPLOITATION RESTE TRÈS SOUVENT UN HOMME

Les chefs d'exploitations fruitières demeurent très majoritairement des hommes. En effet, en 2020, seuls 21 % des chefs d'exploitation sont des femmes. Cette part, proche de celle observée dans l'ensemble des exploitations agricoles (22 %), est stable par rapport à 2010. La proportion de femmes chefs reste plus forte dans les micro-exploitations (34 %) et dans celles de petite dimension économique (28 %), que dans les moyennes (17 %) ou les grandes (11 %).

Main-d'œuvre des exploitations fruitières

3 ETP PAR EXPLOITATION FRUITIÈRE (1,7 DANS L'ENSEMBLE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES)

En 2020, le volume de main d'œuvre utilisé par les exploitations fruitières représente 57 980 équivalents temps plein (ETP). Ce nombre est stable par rapport à 2010, malgré le recul du nombre d'exploitations (- 11 %). Le nombre moyen d'ETP progresse donc, pour atteindre 3 par exploitation (+ 13 %). Ce nombre illustre le niveau relativement élevé des besoins en main d'œuvre au sein des exploitations cultivant des fruits, puisqu'il n'est que de 1,7 pour l'ensemble des exploitations agricoles. L'augmentation du nombre d'ETP par exploitation fruitière est à rapprocher de l'accroissement de la dimension moyenne de leur SAU et de leur verger entre 2010 et 2020. Mais on constate également une progression de la productivité du travail, avec 15,2 hectares de SAU par ETP en 2020 contre 12,7 en 2010, dont 3 hectares de verger contre 2,8 en 2010.

Volume de travail dans les exploitations fruitières

		2010	2020	Evolution
Exploitations fruitières	<i>nombre</i>	21 910	19 510	-11%
Volume de travail	<i>ETP</i>	57 700	57 980	0%
	<i>ETP/exploitation</i>	2,6	3,0	13%

Champ : France métropolitaine

Exploitations ayant au moins 0,5 ha en cultures fruitières

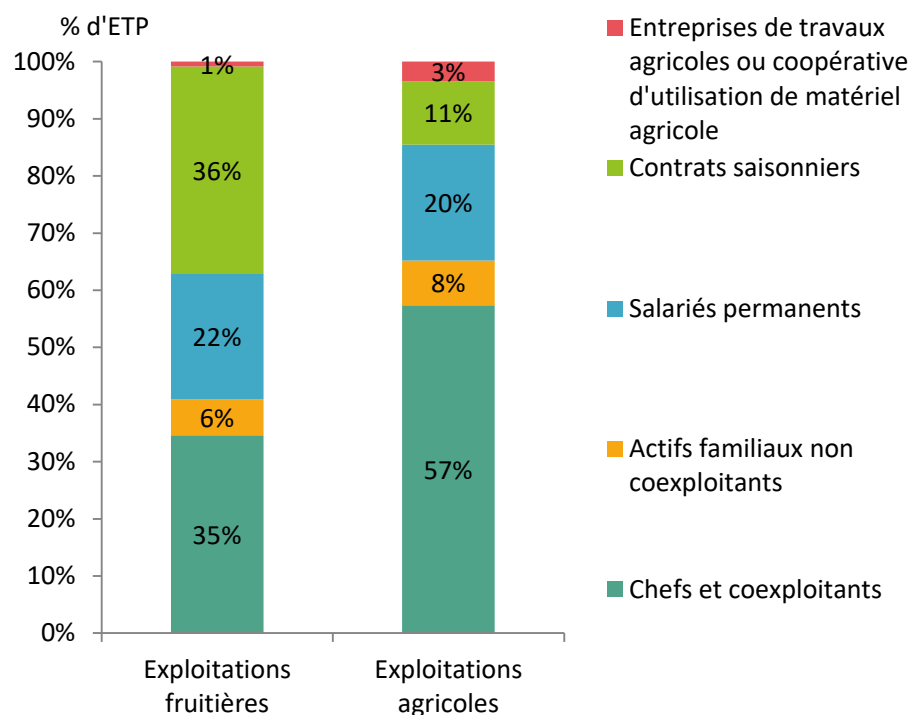
ETP : Équivalent temps plein. Un ETP correspond au travail d'une personne à plein-temps sur un an (un ETP = au moins 1 600 heures travaillées sur l'année). Il s'agit ici du volume de travail sur l'exploitation, que ce travail soit consacré ou non à la culture fruitière.

Source : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020

LES CONTRATS SAISONNIERS, CARACTÉRISTIQUE DES EXPLOITATIONS FRUITIÈRES

Les chefs d'exploitations et coexploitants contribuent à 35 % de la main d'œuvre totale des exploitations fruitières (- 2 points par rapport à 2010), les autres actifs familiaux à 6 % (- 4 points par rapport à 2010). En recul, la part de la main d'œuvre familiale couvre donc 41 % des besoins totaux en main d'œuvre des exploitations fruitières, une proportion bien inférieure à celle observée pour l'ensemble des exploitations agricoles, où elle atteint 65 %. Le recours aux contrats saisonniers est une caractéristique des exploitations fruitières. La main d'œuvre saisonnière contribue en effet à 36 % du volume de travail (+ 1 point par rapport à 2010), contre seulement 11 % dans l'ensemble des exploitations agricoles. D'autre part, 22 % de la main d'œuvre est fournie par des salariés permanents (+ 5 points par rapport à 2010), une proportion légèrement supérieure à celle constatée dans l'ensemble des exploitations agricoles. Enfin, les systèmes extérieurs (entreprises de travaux agricoles ou coopératives d'utilisation du matériel agricole) contribuent à 1 % du travail effectué dans les exploitations fruitières (contre 3 % dans l'ensemble des exploitations agricoles). Représentant 5 % des exploitations agricoles, les exploitations fruitières mobilisent ainsi 9 % de la main d'œuvre agricole, mais surtout 28 % du salariat saisonnier agricole.

Structure de la main-d'œuvre en 2020



Champ : France métropolitaine

Exploitations ayant au moins 0,5 ha en cultures fruitières

ETP : Équivalent temps plein. Un ETP correspond au travail d'une personne à plein-temps sur un an (un ETP = au moins 1 600 heures travaillées sur l'année). Il s'agit ici du volume de travail sur l'exploitation, que ce travail soit consacré ou non à la culture fruitière.

Source : Agreste - Recensement agricole 2020

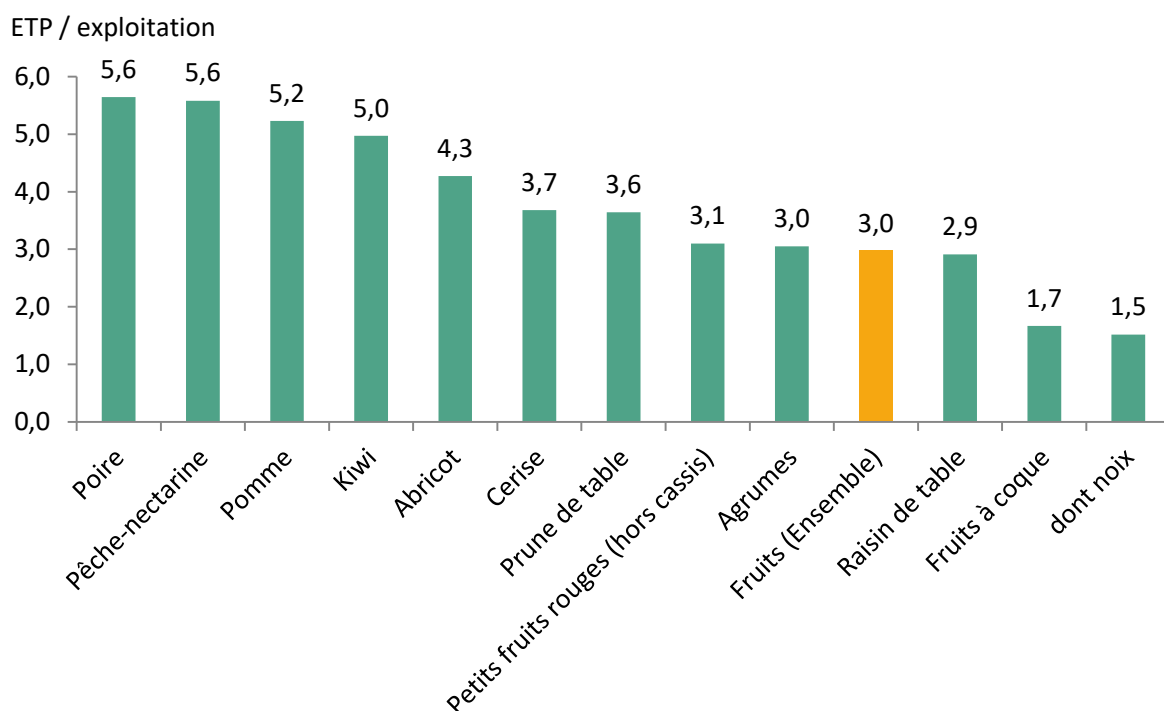
PLUS DE MAIN-D'ŒUVRE DANS LES EXPLOITATIONS DE POIRE, PÊCHE ET POMME

Le nombre d'ETP par exploitation varie selon l'espèce fruitière cultivée. Les exploitations produisant des fruits à pépins (pomme, poire, kiwi) ainsi que celles produisant des pêches-nectarines sont celles qui en emploient le plus en moyenne (au moins 5 ETP par exploitation). Cela peut être relié à une dimension de verger particulièrement élevée. En effet, le verger moyen de pommier est plus grand que celui des autres espèces fruitières. Or il s'agit également de l'espèce la plus souvent associée au poirier et à l'actinidier (kiwi). Chez les exploitations cultivant ces espèces, la contribution de la main-d'œuvre saisonnière est plus importante.

Les exploitations cultivant des fruits à noyau emploient 3,6 à 4,3 ETP par exploitation. Les exploitations pratiquant la culture de fruits d'été comme la pêche-nectarine, l'abricot ou la cerise (espèces qui sont souvent associées entre elles), ont une utilisation de main-d'œuvre saisonnière plus élevée que la moyenne des exploitations fruitières. Chez les exploitations produisant des petits fruits et des prunes, espèces souvent associées à d'autres cultures fruitières (pomme en tête), la contribution du travail saisonnier est moins importante.

Enfin, les exploitations cultivant des agrumes, du raisin de table ou des fruits à coque (soit les espèces fruitières les plus exclusives), emploient moins de main-d'œuvre que la moyenne des exploitations fruitières (1,5 à 3 ETP). Dans ces exploitations, une part plus importante du travail est réalisée par les chefs, les coexploitants et la main-d'œuvre familiale en général. En fruits à coque, cela s'explique notamment par une production de noix totalement mécanisable.

Volume de travail par exploitation fruitière en 2020, selon l'espèce cultivée

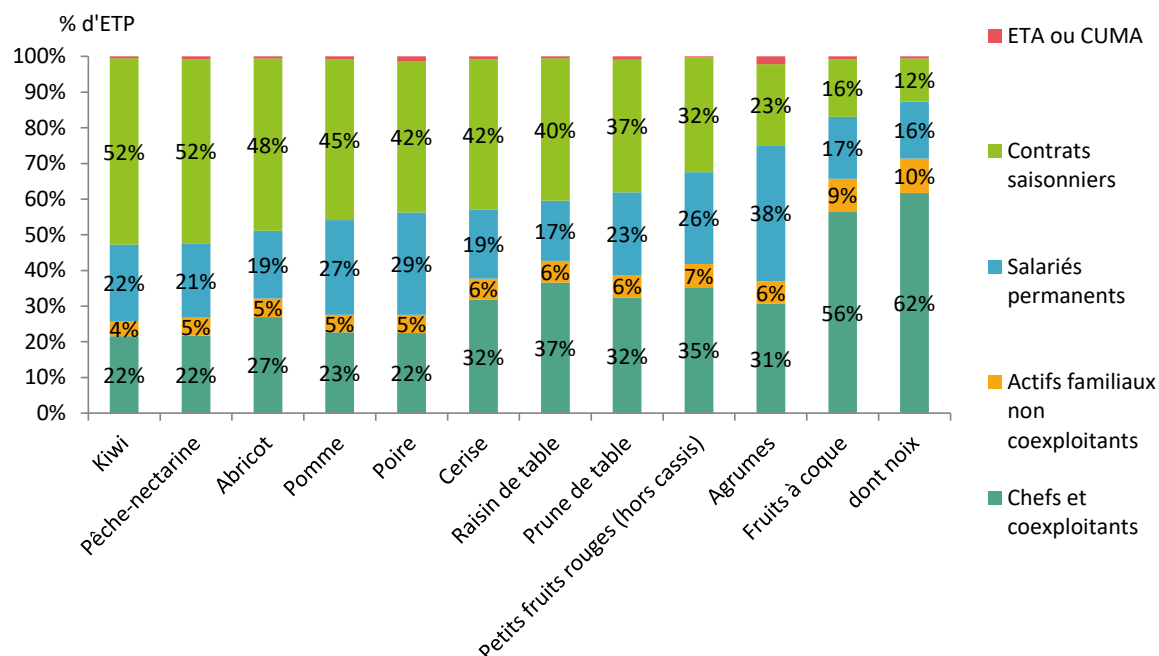


Champ : France métropolitaine

Exploitations ayant au moins 0,5 ha pour l'espèce concernée (0,1 ha pour les petits fruits rouges).

Source : Agreste - Recensement agricole 2020

Structure du volume de travail dans les exploitations fruitières en 2020, selon l'espèce cultivée



Champ : France métropolitaine

Exploitations ayant au moins 0,5 ha pour l'espèce concernée (0,1 ha pour les petits fruits rouges).

Source : Agreste - Recensement agricole 2020

Exploitations et vergers en régions

UN VERGER CONCENTRÉ DANS LE SUD

Les exploitations fruitières et le verger français restent concentrés dans le Sud du pays. Dans le bassin « Ouest », les régions de Nouvelle-Aquitaine et d'Occitanie rassemblent 48 % des exploitations et 49 % des superficies fruitières françaises. Dans ces régions, le nombre d'exploitations a sensiblement diminué, au contraire des superficies. Le verger moyen s'y est donc particulièrement étendu, de près de 30 %, autour de 9 hectares par exploitation.

Dans le bassin « Est », les régions Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur concentrent 35 % des exploitations et 34 % des superficies fruitières françaises. C'est dans ces deux régions que le nombre d'exploitations a le plus diminué par rapport à 2010 (- 20 % environ). En revanche, les superficies ont mieux résisté en Provence-Alpes-Côte d'Azur (- 11 %) et sont restées stables en Auvergne-Rhône-Alpes. Le verger moyen par exploitation a donc ici aussi augmenté. On peut également mentionner le cas de la Corse, où se concentrent 3 % des exploitations et des superficies. La région se distingue par des progressions conjointes du nombre d'exploitations et des superficies, avec toujours la deuxième plus grande dimension moyenne du verger par exploitation (11,2 hectares par exploitation).

Les régions Centre-Val de Loire et Pays de la Loire représentent le troisième bassin de la production fruitière française, avec 4 % des exploitations et 6 % des superficies. La région Pays de la Loire a connu la plus forte baisse des superficies (- 12 %) mais un recul beaucoup plus modéré du nombre d'exploitations (- 5 %). La dimension moyenne du verger y reste la plus élevée, avec plus de 14 hectares par exploitation (- 8 %). En région Centre, le nombre d'exploitations fruitières comme les superficies se montrent stables par rapport à 2010.

11 % des exploitations et 7 % des superficies fruitières sont dispersées dans les autres régions françaises. On note que dans l'ensemble de ces autres régions, le nombre d'exploitations fruitières comme les superficies ont généralement progressé par rapport à 2010, à l'exception du nombre d'exploitations dans le Grand-Est et des superficies en Ile-de-France.

Exploitations et superficies fruitières en région

Régions	Exploitations fruitières (nombre)		Superficies fruitières (ha)		Verger par exploitation (ha/exploitation)	
	2020	Evol. / 2010 (%)	2020	Evol. / 2010 (%)	2020	Evol. / 2010 (%)
Hauts-de-France	290	23%	2 370	18%	8,3	-4%
Ile-de-France	130	7%	830	-6%	6,4	-11%
Grand Est	780	-5%	3 980	23%	5,1	29%
Bourgogne-Franche-Comté	300	11%	1 870	41%	6,3	28%
Normandie	290	43%	1 180	26%	4,0	-12%
Bretagne	280	91%	860	43%	3,0	-25%
Pays-de-la Loire	500	-5%	7 170	-12%	14,3	-8%
Centre-Val de Loire	370	0%	3 810	2%	10,2	2%
Nouvelle-Aquitaine	4 740	-4%	43 890	24%	9,3	29%
Auvergne-Rhône-Alpes	4 440	-23%	35 370	0%	8,0	30%
Occitanie	4 540	-13%	39 630	9%	8,7	27%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	2 340	-18%	23 130	-11%	9,9	9%
Corse	510	18%	5 660	12%	11,2	-5%
France Métropolitaine	19 510	-11%	169 750	7%	8,7	20%

Champ : France métropolitaine

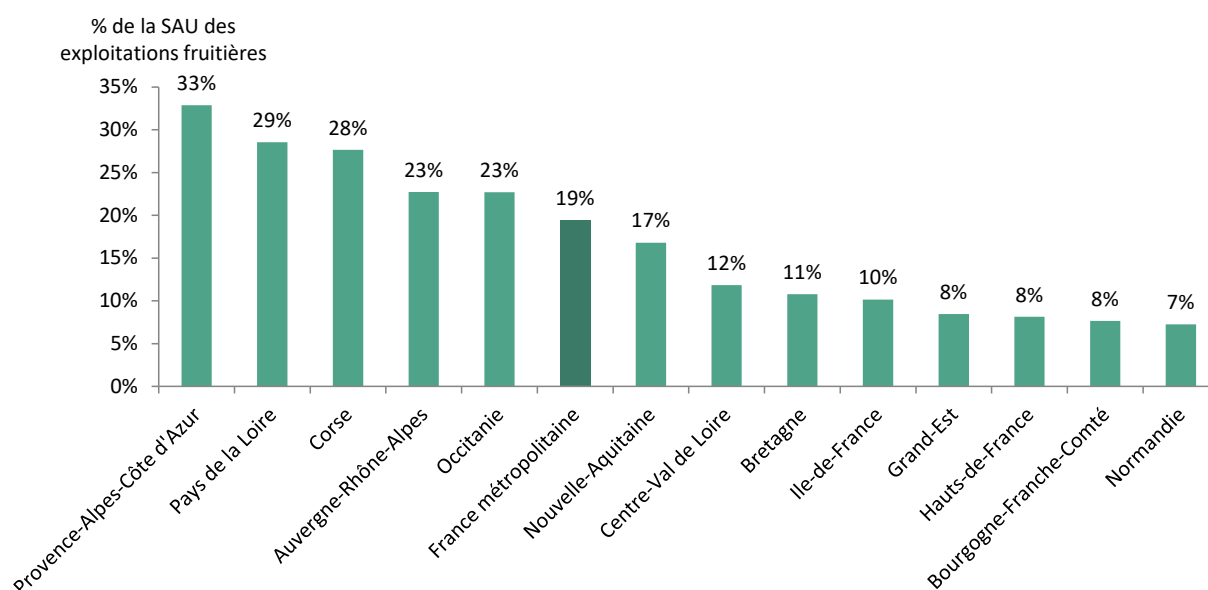
Exploitations ayant au moins 0,5 ha en cultures fruitières

Source : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020

UNE SPÉCIALISATION PLUS FORTE EN PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

En 2020, la part occupée par le verger dans la SAU des exploitations fruitières est de 19 %. Ce niveau relativement modeste masque un degré de spécialisation variable selon les régions. Les exploitations fruitières de Provence-Alpes-Côte d'Azur sont celles accordant la plus grande part de leur SAU au verger (33 %). Derrière, le Pays de la Loire et la Corse affichent un taux d'occupation de la SAU par le verger de près de 30 %. Les autres principales régions fruitières que sont Auvergne-Rhône-Alpes et Occitanie accordent en moyenne au verger une place dans la SAU supérieure à la moyenne (23 %). En revanche, en Nouvelle-Aquitaine, cette place est légèrement inférieure à la moyenne (17 %). Dans les autres régions, le niveau d'occupation de la SAU par le verger est en moyenne moins important.

Part du verger dans la superficie agricole utilisée des exploitations fruitières en 2020



Champ : France métropolitaine
Exploitations ayant au moins 0,5 ha en cultures fruitières
Source : Agreste - Recensement agricole 2020

Au niveau national, 76 % du verger est détenu par des exploitations spécialisées en arboriculture. Mesurée par ce taux, la spécialisation est plus forte dans le Sud, dans certaines des principales régions de production (Provence-Alpes-Côte d'Azur, Occitanie) ou dans des régions où les exploitations fruitières sont très spécialisées (Corse).

En Auvergne-Rhône-Alpes et Nouvelle-Aquitaine, le poids des exploitations spécialisées en arboriculture est sensiblement inférieur à la moyenne, en raison de parts significatives du verger détenues par des exploitations spécialisées en polyculture et/ou polyélevage.

Le Pays de la Loire affiche la proportion la plus importante du verger détenu par des exploitations spécialisées en arboriculture (88 %), en raison du poids des exploitations spécialisées en culture de fruits à pépins. En Centre-Val de Loire, cette proportion est moindre (72 %), des parts plus importantes des superficies étant détenues par des exploitations spécialisées en polyculture et/ou polyélevage (17 %), ou en grandes cultures (9 %).

Ailleurs, la part du verger appartenant à des exploitations spécialisées en arboriculture est moins forte, bien qu'elle dépasse 60 % en Bretagne et dans le Grand-Est.

Répartition du verger régional, selon la spécialisation de l'exploitation (OTEX) en 2020

Régions	Arboriculture	Polyculture et/ou Polyélevage	Viticulture	Elevage	Grandes cultures	Maraîchage et horticulture
Hauts-de-France	49%	36%	0%	1%	13%	1%
Ile-de-France	44%	42%	0%	0%	7%	8%
Grand Est	64%	21%	4%	1%	7%	2%
Bourgogne-Franche-Comté	52%	25%	11%	2%	9%	1%
Normandie	44%	33%	0%	3%	14%	6%
Bretagne	63%	16%	0%	5%	5%	11%
Pays-de-la Loire	88%	8%	1%	1%	1%	1%
Centre-Val de Loire	72%	17%	0%	0%	9%	1%
Nouvelle-Aquitaine	72%	19%	2%	4%	2%	1%
Auvergne-Rhône-Alpes	75%	18%	2%	4%	1%	1%
Occitanie	81%	11%	4%	2%	1%	1%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	82%	6%	10%	0%	0%	1%
Corse	86%	9%	3%	2%	0%	0%
France Métropolitaine	76%	15%	4%	2%	2%	1%

Champ : France métropolitaine

Exploitations ayant au moins 0,5 ha en cultures fruitières

Source : Agreste - Recensement agricole 2020

COMPOSITION DU VERGER DANS LES RÉGIONS

La composition du verger varie nettement selon les régions et les situations pédoclimatiques.

La Nouvelle-Aquitaine est la première région fruitière, avec 26 % du verger national. Elle doit en grande partie cette place à son verger de fruits à coque (21 350 hectares), dont noix (12 100 hectares), noisette (6 000 hectares) et châtaigne (2 700 hectares), ainsi qu'à celui de pruniers, notamment consacré à la prune d'Ente (10 700 hectares). Avec une production largement tournée vers la prune à pruneau, cette espèce occupe le quart des superficies fruitières de la région. Le reste du verger régional est essentiellement occupé par la pomme (16 %) et le kiwi (6 %), espèce dont la région est de loin la première productrice (54 % du verger national).

En Occitanie, le quart du verger est consacré au pommier, un autre quart étant consacré aux fruits à coque (9 480 hectares, dont 4 600 en noix, 2 100 en noisetier et 1 600 en châtaigner). La région arrive en tête pour les superficies consacrées à la pêche nectarine (53 % du verger national), ainsi que pour celles dédiées à la prune de table (44 % du verger national). Elle est en deuxième position pour les superficies consacrées à l'abricot (36 % du verger national), au raisin de table (34 % des superficies nationales), ainsi qu'au kiwi (28 % du verger national).

La région Auvergne-Rhône-Alpes concentre un peu plus du cinquième (21 %) du verger national. Elle est en deuxième position pour les surfaces consacrées aux fruits à coque (16 880 hectares, dont 13 400 en noix et 2 900 en châtaigne). Par ailleurs, la région concentre 51 % des superficies françaises d'abricotier, soit une surface représentant 19 % du verger régional. La région possède également le plus grand verger de cerisier (36 % de la surface nationale), ainsi que le troisième de pêcher-nectarinier. Le pommier représente enfin 10 % du verger régional.

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, on recense 14 % des superficies fruitières. Près de 40 % du verger régional restent consacrés au pommier (soit 22 % du verger national). La région conserve une orientation marquée vers les fruits à pépins, puisqu'elle concentre également 40 % du verger national de poire. Elle reste également largement en tête pour les superficies de vignes à raisin de table, avec 15 % du verger régional leur étant consacrées, soit 57 % des superficies au plan national. Enfin, près du tiers du verger régional est consacré aux fruits à noyau.

En Pays de la Loire, 76 % du verger sont constitués de pommiers. Le reste est essentiellement consacré au poirier (7 %), aux fruits à coque (6 %), ainsi qu'aux petits fruits rouges (3 %, hors cassis), pour lesquels les Pays de la Loire se situent en tant que troisième région de production, à hauteur des Hauts-de-France et derrière la Nouvelle-Aquitaine et Auvergne-Rhône-Alpes. En région Centre-Val de Loire, 54 % du verger sont consacrés au pommier, 20 % aux fruits à coque et 10 % au poirier.

Dans les autres régions de France métropolitaine, le verger est généralement occupé à plus de 50 % par des pommiers. Cette part atteint 73 % en Normandie, 66 % en Bretagne et 64 % dans les Hauts-de-France. Si le poirier occupe le plus souvent la deuxième place dans le verger, certaines régions se distinguent par des orientations plus marquées vers des espèces « secondaires ». Ainsi, le verger de Corse est toujours majoritairement dédié à la production d'agrumes (42 %) et de fruits à coque (41 %). Les fruits à coque occupent par ailleurs une proportion importante du verger en Bourgogne-Franche-Comté (20 %), région qui conserve surtout un profil tourné vers le cassis (36 %) et le cerisier (15 %). Enfin, dans le Grand-Est, le verger se caractérise toujours par la place accordée au prunier de table (46 %), avec la production de mirabelles et de quetsche.

Verger en régions en 2020, selon l'espèce (hectares)

Régions	Ensemble du verger	Pomme	Poire	Kiwi	Raisin de table	Abricot	Cerise	Pêche-nectarine	Prune de table	Agrumes	Fruits à coque	Petits fruits rouges (hors cassis)	Autres (Prune d'Ente, cassis)
Hauts-de-France	2 370	1 530	240				10		30		190	190	180
Ile-de-France	830	380	200				40	10	30		100	40	30
Grand Est	3 980	970	120		20	20	240	40	1 830		390	150	180
Bourgogne-Franche-Comté	1 870	350	40		10		290	10	30		380	40	720
Normandie	1 180	860	80	10		10	20		20		60	90	50
Bretagne	860	570	60	20			10		10		100	50	40
Pays-de-la Loire	7 170	5 470	490	60	10		80	10	30		460	180	380
Centre-Val de Loire	3 810	2 050	390		10	10	170	10	20		760	100	300
Nouvelle-Aquitaine	43 890	7 200	290	2 440	310	70	120	280	340	10	21 350	470	11 020
Auvergne-Rhône-Alpes	35 370	3 580	980	370	80	6 770	2 720	2 580	360	10	16 880	400	640
Occitanie	39 630	9 340	470	1 280	2 040	4 810	1 460	6 710	2 340	60	9 480	100	1 530
Provence-Alpes-Côte d'Azur	23 130	8 950	2 210	30	3 380	1 600	2 420	2 670	270	190	1 160	60	190
Corse	5 660	40		280	80	60		380	40	2 380	2 290		80
France Métropolitaine	169 750	41 280	5 570	4 490	5 950	13 350	7 580	12 710	5 340	2 660	53 600	1 870	15 340

Champ : France métropolitaine

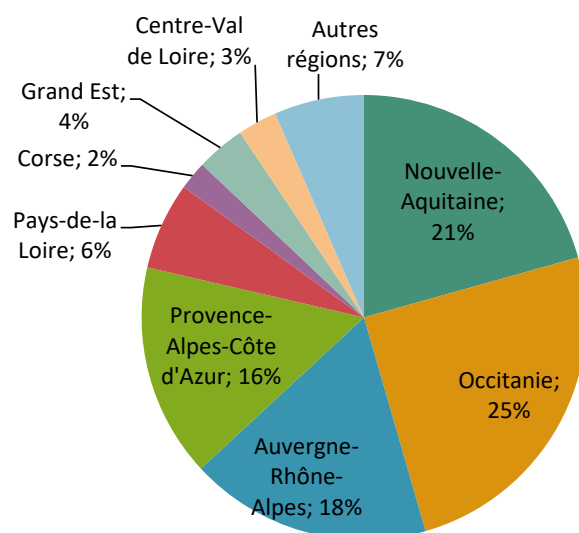
Exploitations ayant au moins 0,5 ha en cultures fruitières

Source : Agreste - Recensement agricole 2020

UNE RÉPARTITION DE LA MAIN D'ŒUVRE EN LIEN AVEC LE VERGER

La répartition de la population active des exploitations fruitières par région correspond à la répartition du verger. Ainsi, plus des trois-quarts de la main d'œuvre sont mobilisés dans les quatre principales régions de production, lesquelles cumulent 84 % du verger, dans le Sud du pays. Par ailleurs, 9 % de la main d'œuvre sont mobilisés dans le Val de Loire (Pays de la Loire et Centre-Val de Loire), où se situent 6 % du verger de France métropolitaine.

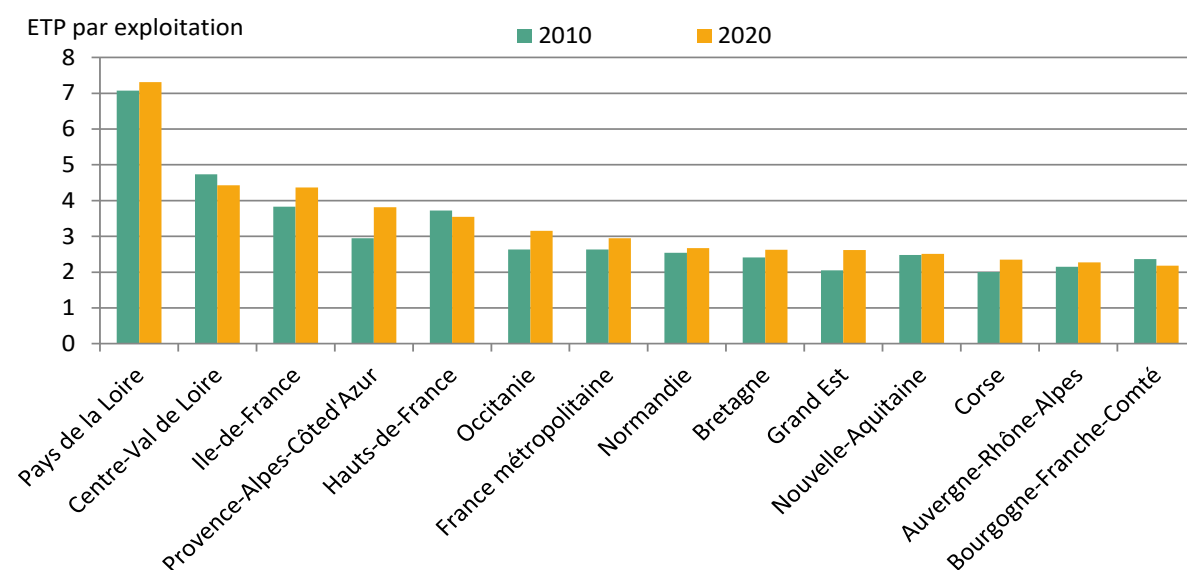
Répartition de la main d'œuvre des exploitations fruitières en 2020



Champ : France métropolitaine
Exploitations ayant au moins 0,5 ha en cultures fruitières
Source : Agreste - Recensement agricole 2020

À l'exception du Centre-Val de Loire, de l'Île-de-France et de la Bourgogne-Franche-Comté, le nombre d'ETP par exploitation a augmenté dans chaque région. En 2010 ce nombre est en moyenne de 3 par exploitation. Il reste le plus élevé en Pays de la Loire, (plus de 7 ETP par exploitation fruitière) où la dimension moyenne du verger est aussi la plus grande.

Volume de travail par exploitation fruitière en 2010 et 2020



Champ : France métropolitaine
Exploitations ayant au moins 0,5 ha en cultures fruitières
Source : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020

POIDS SIGNIFICATIF DU TRAVAIL SAISONNIER DANS LES PRINCIPALES RÉGIONS FRUITIÈRES

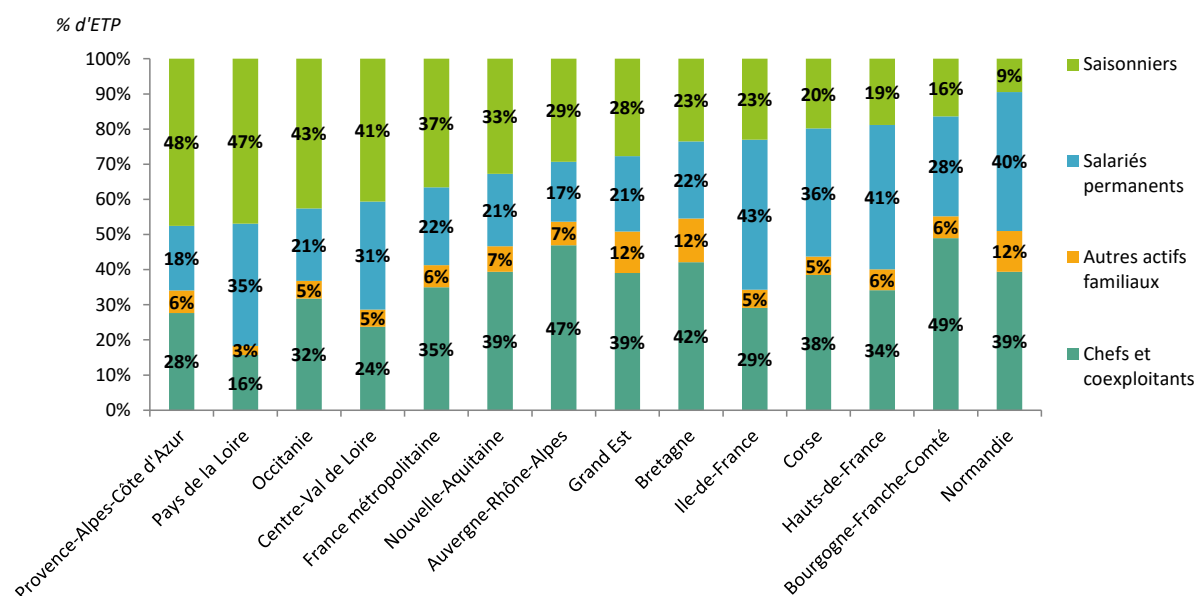
C'est en Provence-Alpes-Côte d'Azur que la contribution du travail saisonnier est la plus élevée (48 %). Au contraire, le recours aux salariés permanents y est parmi les plus faibles (18 %), tout comme la part de la main d'œuvre familiale (34 %). En Occitanie, la part de la main d'œuvre saisonnière est également supérieure à la moyenne (43 %).

La part de la main d'œuvre familiale sur l'exploitation est la plus faible en Pays de la Loire (19 %). Au contraire, les contributions des salariés saisonniers (47 %) ou permanents (35 %) sont particulièrement fortes dans cette région où le taux de détention du verger par des exploitations spécialisées en arboriculture est le plus élevé (88 %) et où plus des trois-quarts du verger concernent le pommier. Dans une moindre mesure, ce constat peut s'appliquer au Centre-Val de Loire.

En Auvergne-Rhône-Alpes, la part de la main d'œuvre familiale demeure supérieure à la moyenne (54 %), contre la plus faible proportion de salariés permanents observée (17 %). En Nouvelle-Aquitaine, le taux de main d'œuvre familiale dans les exploitations fruitières est également supérieur à la moyenne nationale (46 %).

Dans les autres régions de France métropolitaine, où les cultures fruitières viennent plutôt compléter d'autres cultures dans l'assolement, la main d'œuvre salariée est en moyenne davantage permanente (31 %), que saisonnière (21 %).

Structure de la main d'œuvre en 2020



Champ : France métropolitaine
Exploitations ayant au moins 0,5 ha en cultures fruitières
Source : Agreste - Recensement agricole 2020

CE QU'IL FAUT RETENIR

Le nombre d'exploitations fruitières, 19 510 en 2020, est en baisse, mais de façon plus modérée que le nombre total d'exploitations agricoles. Les surfaces connaissent en revanche une sensible progression, entraînant l'accroissement du verger moyen.

Le pommier est toujours l'espèce leader du verger français, présent dans une exploitation sur quatre et occupant le quart du verger français. Cependant, par rapport à 2010, l'accroissement de la superficie du verger provient essentiellement de celui de fruits à coque, noix en tête. Les superficies consacrées aux agrumes ou aux petits fruits rouges sont également en hausse. En revanche, les surfaces consacrées aux fruits à noyau, et à un degré moindre aux fruits à pépins, sont en recul.

Près de 60 % des chefs d'exploitations fruitières sont âgés de 50 ans ou plus. Comme dans l'ensemble de l'agriculture, on observe un vieillissement de cette population, que ce soit à travers l'augmentation de l'âge moyen ou par la proportion croissante de chefs âgés de plus de 55 ans. La culture des petits fruits rouges (hors cassis) se distingue des autres espèces en attirant davantage de jeunes.

L'arboriculture génère un besoin de main d'œuvre plus important que dans les autres filières agricoles. Ramené à l'exploitation, ce besoin est croissant, en lien avec l'augmentation de la taille moyenne des exploitations fruitières. Cela se traduit notamment par un recours au travail salarié, surtout saisonnier, nettement plus répandu que dans les autres exploitations.

Le Sud-Ouest et le Sud-Est restent les principaux bassins de la production fruitière française : les régions d'Auvergne-Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Occitanie et Nouvelle-Aquitaine concentrent près de 85 % des exploitations fruitières et du verger français. En revanche, le nombre d'exploitations y diminue, bien que cela s'accompagne d'un accroissement général de la taille moyenne du verger.

Exploitations légumières

Surfaces légumières

PROGRESSION DU NOMBRE D'EXPLOITATIONS ET DES SUPERFICIES

Le nombre d'exploitations cultivant des légumes sur au moins 0,5 hectare est de 27 110 en 2020, en hausse de 9 % par rapport à 2010. Ces exploitations consacrent 239 690 hectares aux cultures légumières, soit 20 % de plus qu'en 2010. La surface légumière moyenne s'établit ainsi à 8,8 hectares par exploitation, en hausse de 10 %. La superficie agricole utilisée (SAU) totale des exploitations légumières, également en hausse (+ 33 %), atteint 1 955 800 hectares, soit 72,1 hectares par exploitation. La surface moyenne consacrée aux légumes constitue donc 12 % de la SAU des exploitations légumières, une part en léger recul par rapport à 2010 (- 2 points).

Exploitations légumières et superficies

		2010	2020	Evolution (%)
Exploitations légumières	<i>nombre</i>	24 950	27 110	9%
Surface légumière	<i>ha</i>	200 360	239 680	20%
Surface agricole utilisée	<i>ha</i>	1 470 470	1 955 800	33%

Champ : France métropolitaine

Exploitations ayant au moins 0,5 ha en cultures légumières.

Source : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020

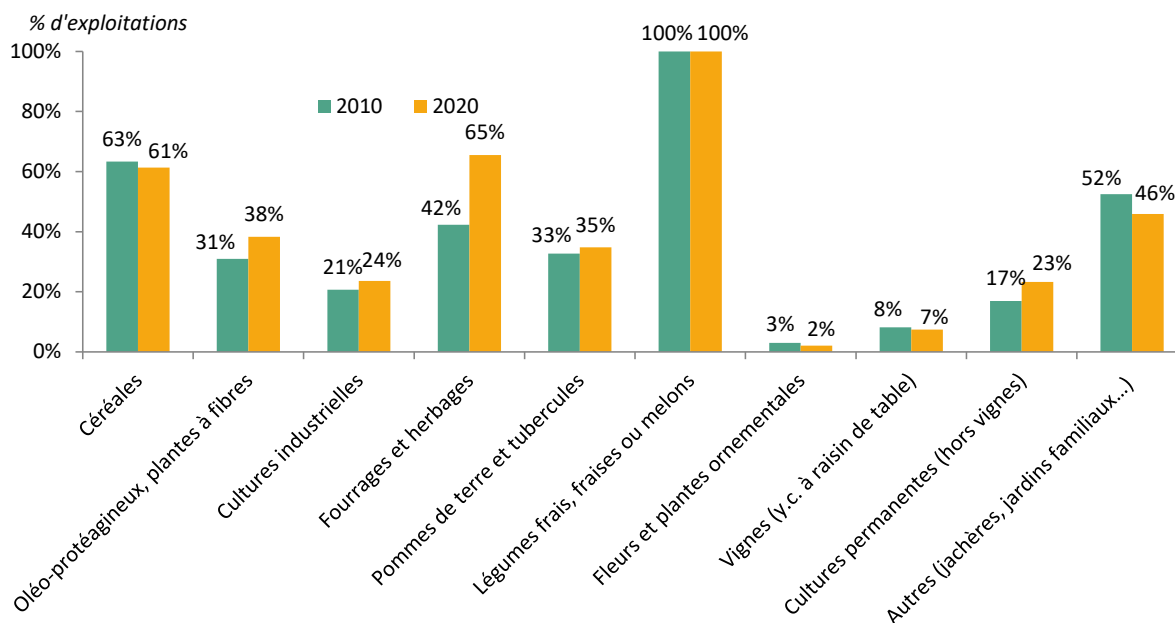
Champ des exploitations légumières : cette étude se concentre sur les exploitations de France métropolitaine ayant déclaré cultiver des légumes (y compris fraises et melons, hors pommes de terre et hors racines d'endive), destinés à la consommation en frais ou à la transformation (appertisation, surgélation...). Les superficies légumières ou par mode de culture sont les superficies nettes des cultures principales. Les résultats présentés par mode de culture concernent les exploitations ayant déclaré un minimum de 0,5 hectare cultivé (à l'exception des cultures sous serres ou abris hauts, pour lesquelles un seuil minimum de 0,1 hectare a été retenu). Ceci afin d'éviter de comptabiliser dans l'analyse de très nombreuses exploitations ayant déclaré de très petites surfaces en légumes et pour lesquelles ces cultures n'auraient pas de réelle vocation commerciale. Les évolutions mesurées par rapport à 2010 l'ont donc été en appliquant également ce seuil minimum aux données 2010. Ainsi, en 2020, un nombre relativement important d'exploitations (10 620) ont été écartées de l'analyse. Toutefois, ces exploitations n'ont déclaré en moyenne que 0,2 hectare consacré aux légumes, représentant seulement 0,5 % de leur SAU.

Les surfaces légumières par espèce sont des superficies développées, c'est-à-dire comptées autant de fois qu'elles ont donné de productions, à partir de nouveaux plants, au cours de la campagne. Les contre-plantations, insérées entre deux plants en production destinées à produire quand les premiers plants seront en phase descendante, ne sont pas comptabilisés. Bien que cette étude s'attache à décrire les tendances structurelles de long terme, l'évolution des surfaces par espèce légumière entre les recensements de 2010 et de 2020 est donc susceptible de comporter une part de variation imputable au contexte conjoncturel relatif à ces deux années.

CULTURES PRATIQUÉES ET ASSOLEMENT : FOURRAGES ET HERBAGES PLUS FRÉQUENTS

En 2020, en dehors des légumes, l'utilisation du sol la plus fréquente chez les exploitations légumières est celle consacrée aux fourrages et herbages : 65 % en possèdent, une part en nette augmentation par rapport à 2010 (+ 23 points). Les céréales restent par ailleurs les cultures les plus fréquentes (61 %), bien qu'en léger recul par rapport à 2010 (- 2 points). En revanche, les cultures d'oléo-protéagineux, plantes à fibres et autres cultures industrielles, ainsi que les pommes de terre et tubercules, mais aussi les cultures permanentes, sont plus fréquentes qu'en 2010.

Exploitations légumières selon les cultures pratiquées



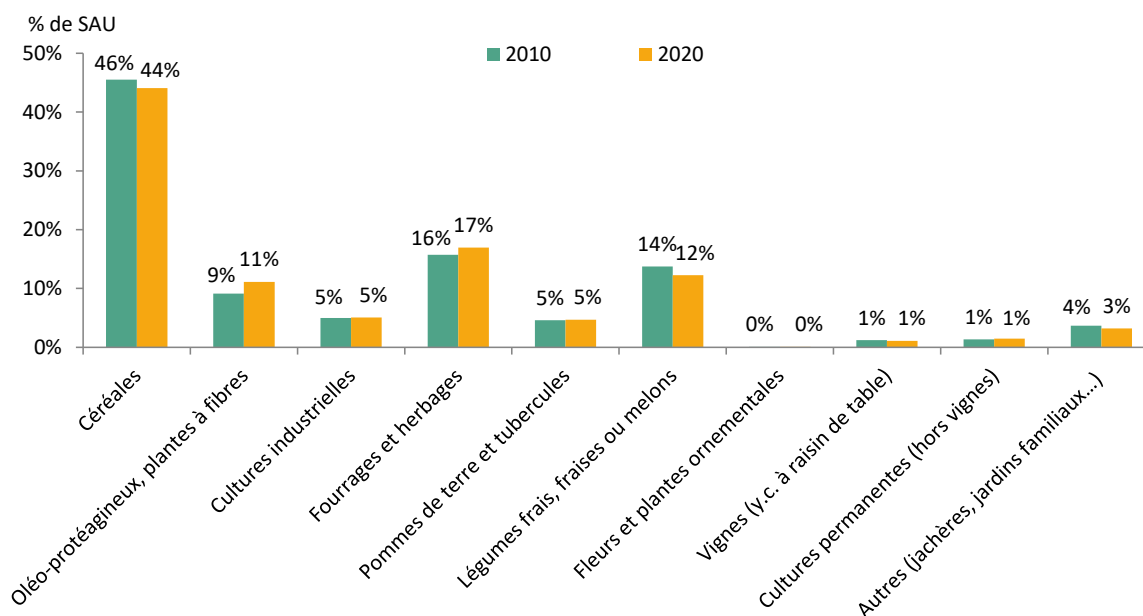
Champ : France métropolitaine

Exploitations ayant au moins 0,5 ha en cultures légumières.

Source : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020

Les céréales restent en tête dans l'assolement des exploitations légumières (44 %), bien que cette part soit en diminution de 2 points par rapport à 2010. La part de la SAU consacrée aux fourrages et herbages gagne un point pour atteindre 17 % et celle des cultures d'oléo-protéagineux et plantes à fibres gagne deux points pour atteindre 11 %. A l'inverse, la part de la SAU des exploitations légumières consacrée aux légumes recule de deux points par rapport à 2010, à 12 %.

Assolement des exploitations légumières



Champ : France métropolitaine
 Exploitations ayant au moins 0,5 ha en cultures légumières.
 Source : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020

SPÉCIALISATION : 58 % DES SURFACES DANS LES EXPLOITATIONS SPÉCIALISÉES EN GRANDES CULTURES

En 2020, 38 % des exploitations légumières sont spécialisées en grandes cultures et cultivent 58 % des surfaces légumières, soit des proportions en léger recul par rapport à 2010 (- 2 et - 3 points). Parmi elles, les exploitations spécialisées en légumes frais de plein champ représentent 8 % des exploitations (- 3 points) et 20 % des surfaces légumières (- 5 points). Globalement, les exploitations spécialisées en grandes cultures mobilisent toujours la majorité des surfaces légumières, mais aussi de la SAU des exploitations légumières (62 %). En revanche, elles occupent une moindre part de la main d'œuvre (25 %) et contribuent à hauteur de 33 % de la production brute standard des exploitations légumières.

En 2020, 32 % des exploitations légumières sont spécialisées en maraîchage-horticulture et cultivent 22 % des surfaces légumières, soit des proportions en franche progression par rapport à 2010 (+ 7 points). Ces exploitations détiennent notamment la grande majorité des superficies de légumes sous serres ou abris hauts (87 %). Si elles ne rassemblent qu'une modeste part de la SAU totale des exploitations légumières (7 %), ce sont elles qui occupent le plus de main d'œuvre (46 %) et fournissent la contribution la plus élevée à la production brute standard des exploitations légumières (35 %).

Les exploitations spécialisées en polyculture constituent 13 % des exploitations légumières (- 1 point) et 9 % des surfaces légumières (+ 1 point). Elles regroupent notamment 10 % des superficies de légumes sous serres ou abris hauts.

Parmi les exploitations légumières ayant d'autres spécialisations, on compte essentiellement 7 % d'exploitations spécialisées en polyculture-élevage (- 2 points) et détenant 7 % (- 1 point) des surfaces légumières, ainsi que 5 % d'exploitations spécialisées en élevage (- 3 points), cumulant 3 % des surfaces légumières (- 4 points).

Spécialisation (Otex) des exploitations légumières en 2020

	Exploitations	Surface légumière	dont abris hauts	SAU	PBS totale	Volume de travail	dont familial
	nombre	ha	ha	ha	milliers d'€	ETP	UTA
	% du total	% du total	% du total	% du total	% du total	% du total	% du total
Ensemble des exploitations légumières	27 110	239 680	11 350	1 955 800	8 578 110	91 200	39 400
	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Grandes cultures	10 370	138 450	100	1 206 110	2 824 080	23 210	13 250
	38%	58%	1%	62%	33%	25%	34%
dont légumes frais de plein champ	2 050	48 580	20	112 750	463 560	6 430	2 530
	8%	20%	0%	6%	5%	7%	6%
Maraîchage et horticulture	8 800	53 060	9 920	136 690	3 022 210	42 380	12 960
	32%	22%	87%	7%	35%	46%	33%
Viticulture	340	850	10	17 400	120 940	1 080	530
	1%	0%	0%	1%	1%	1%	1%
Arboriculture	780	1 920	110	31 850	330 850	4 000	1 230
	3%	1%	1%	2%	4%	4%	3%
Elevage	1 300	8 040	10	138 840	634 200	3 470	2 440
	5%	3%	0%	7%	7%	4%	6%
Polyculture	3 520	21 440	1 120	206 680	950 210	12 140	5 400
	13%	9%	10%	11%	11%	13%	14%
Polyculture-élevage	2 010	15 930	80	218 230	695 610	4 930	3 590
	7%	7%	1%	11%	8%	5%	9%

SAU : Superficie agricole utilisée

PBS : Production brute standard

ETP : Équivalent temps plein. Un ETP correspond au travail d'une personne à plein-temps sur un an (un ETP = au moins 1 600 heures travaillées sur l'année). Il s'agit ici du volume de travail sur l'exploitation, que ce travail soit consacré ou non à la culture légumière.

Source : Agreste - Recensement agricole 2020

LES EXPLOITATIONS SPÉCIALISÉES EN LÉGUMES FRAIS DE PLEIN CHAMP CONSACRENT 43 % DE LEUR SAU AUX LÉGUMES

Les exploitations consacrant la plus forte part de leur SAU aux cultures légumières sont spécialisées en cultures de légumes frais de plein champ (43 %). Celles-ci disposent également de la plus importante surface légumière moyenne, avec 23,7 hectares par exploitation. Au sein des exploitations spécialisées en grandes cultures, elles se distinguent par une SAU moyenne beaucoup plus modeste (55 hectares par exploitation contre 116 hectares par exploitation). Les exploitations légumières spécialisées en maraîchage et horticulture possèdent une surface légumière moyenne beaucoup plus petite (6 hectares par exploitation). Cela représente néanmoins 39 % de leur SAU.

Les exploitations les plus orientées vers la culture des légumes utilisent davantage de main d'œuvre à l'hectare : elles emploient ainsi un équivalent temps plein (ETP) pour 3 hectares de SAU lorsqu'elles sont spécialisées en maraîchage-horticulture et un ETP pour 17,5 hectares de SAU lorsqu'elles sont spécialisées en culture de légumes de plein champ, contre un ETP pour près de 21,4 hectares dans l'ensemble des exploitations légumières.

Parmi les exploitations légumières ayant d'autres spécialisations, celles qui accordent le plus de place aux légumes dans leur SAU sont les spécialisées en polyculture (10 %), avec une surface légumière moyenne de 6,1 hectares sur 58,7 hectares de SAU. Les exploitations légumières spécialisées en élevage ou polyculture-élevage possèdent une SAU moyenne beaucoup plus importante, sur laquelle, la place accordée aux légumes reste modeste (6 à 7 %). Enfin, quelques exploitations légumières sont spécialisées en viticulture ou en arboriculture. Elles ne consacrent que 5 à 6 % de leur SAU à la culture des légumes.

Caractéristiques des exploitations légumières selon leur spécialisation en 2020

	Part de la surface légumière dans la SAU	Surface légumière par exploitation	SAU par exploitation	Volume de travail par exploitation	SAU / ETP
	%	ha/exploitation	ha/exploitation	ETP/exploitation	ha / ETP
Ensemble des exploitations légumières	12%	8,8	72,1	3,4	21,4
Grandes cultures	11%	13,4	116,3	2,2	52,0
<i>dont légumes frais de plein champ</i>	<i>43%</i>	<i>23,7</i>	<i>55,0</i>	<i>3,1</i>	<i>17,5</i>
Maraîchage et horticulture	39%	6,0	15,5	4,8	3,2
Viticulture	5%	2,5	51,2	3,2	16,1
Arboriculture	6%	2,5	40,8	5,1	8,0
Élevage	6%	6,2	106,8	2,7	40,0
Polyculture	10%	6,1	58,7	3,4	17,0
Polyculture-élevage	7%	7,9	108,6	2,5	44,3

SAU : Superficie agricole utilisée

PBS : Production brute standard

ETP : Équivalent temps plein. Un ETP correspond au travail d'une personne à plein-temps sur un an (un ETP = au moins 1 600 heures travaillées sur l'année). Il s'agit ici du volume de travail sur l'exploitation, que ce travail soit consacré ou non à la culture légumière.

Source : Agreste - Recensement agricole 2020

DIMENSION ÉCONOMIQUE : 74 % DES SURFACES LÉGUMIÈRES DANS LES GRANDES EXPLOITATIONS

74 % des surfaces légumières sont cultivées par 39 % des exploitations, de grande dimension économique. D'après leur spécialisation, 16 % des exploitations sont grandes et spécialisées en grandes cultures. Elles cultivent 41 % des surfaces légumières, soit près de 24 hectares par exploitation, sur près de 190 hectares de SAU. Parmi elles, les exploitations spécialisées en culture de légumes frais de plein champ ne représentent que 2 % des exploitations légumières, mais concentrent 15 % des surfaces légumières, soit 66,4 hectares par exploitation. Ces exploitations emploient beaucoup de main d'œuvre, avec 7,1 ETP par exploitation. Les grandes exploitations spécialisées en maraîchage-horticulture emploient encore plus de main d'œuvre (10,5 ETP par exploitation), pour une surface légumière et une SAU beaucoup plus petites, soit 15,3 hectares de légumes en moyenne, sur 38,2 hectares de SAU. Elles représentent 10 % des exploitations et 17 % des surfaces légumières. Par ailleurs 14 % des exploitations légumières sont grandes et ont une autre spécialisation. Elles rassemblent 16 % des surfaces légumières, soit une superficie de 10,1 hectares par exploitation, supérieure à la moyenne. Cependant, le modeste taux d'occupation de leur SAU par des légumes (9 %), montre qu'il s'agit pour elles de cultures complémentaires.

29 % des exploitations légumières sont de dimension économique moyenne et cultivent 19 % des surfaces de légumes. Celles spécialisées en culture de légumes frais de plein champ possèdent la surface légumière la plus significative, avec 18 hectares par exploitation, soit 38 % de leur SAU. Toutefois, elles ne représentent que 2 % des exploitations et 4 % des superficies légumières globales. Les exploitations de dimension économique moyenne et spécialisées en maraîchage sont plus nombreuses puisqu'elles représentent que 8 % des exploitations, pour 3 % des superficies légumières. Elles consacrent un tiers de leur SAU aux légumes (soit 3,3 hectares sur près de 10) et ont une utilisation de main d'œuvre relativement élevée (3,7 ETP / exploitation).

26 % des exploitations légumières sont de petite dimension économique et ne contribuent qu'à 6 % des surfaces légumières. Celles spécialisées en maraîchage représentent 12 % des exploitations et 2 % des surfaces légumières. Elles consacrent 1,4 hectare aux légumes sur « seulement » 3,9 hectares de SAU. Leur besoin en main d'œuvre reste cependant relativement élevé, avec 1,8 ETP par exploitation contre 1,6 pour les petites exploitations spécialisées en légumes frais de plein champ notamment. Ces dernières consacrent 5,8 hectares aux légumes sur 16,7 de SAU, mais ne représentent que 2 % des exploitations et 1 % de la surface légumière globale.

Spécialisation et dimension économique des exploitations légumières en 2020

		Répartition des exploitations	Répartition de la surface légumière	Surface légumière par exploitation	SAU par exploitation	Part de la surface légumière dans la SAU	Volume de travail par exploitation
		%	%	ha/exploitation	ha/exploitation	%	ETP/exploitation
Ensemble des exploitations légumières	Total	100%	100%	8,8	72,1	12%	3,4
	Micros	6%	1%	0,9	5,2	17%	1,1
	Petites	26%	6%	2,0	17,9	11%	1,7
	Moyennes	29%	19%	5,8	60,8	10%	2,5
	Grandes	39%	74%	16,7	125,7	13%	5,5
dont spécialisées en Grandes cultures	Total	38%	58%	13,4	116,3	11%	2,2
	Micros	2%	0%	1,2	7,8	15%	1,1
	Petites	7%	3%	3,6	38,6	9%	1,3
	Moyennes	13%	13%	8,7	92,1	9%	1,7
	Grandes	16%	41%	23,6	188,1	13%	3,2
dont spécialisées en légumes frais de plein champ	Total	8%	20%	23,7	55,0	43%	3,1
	Micros	2%	0%	1,3	5,3	24%	1,1
	Petites	2%	1%	5,8	16,7	35%	1,6
	Moyennes	2%	4%	18,0	47,5	38%	2,4
	Grandes	2%	15%	66,4	143,3	46%	7,1
dont spécialisées en maraîchage et horticulture	Total	32%	22%	6,0	15,5	39%	4,8
	Micros	2%	0%	0,6	2,0	32%	1,1
	Petites	12%	2%	1,4	3,9	37%	1,8
	Moyennes	8%	3%	3,3	9,9	34%	3,7
	Grandes	10%	17%	15,3	38,2	40%	10,5
dont autres spécialisations	Total	29%	20%	6,1	77,2	8%	3,2
	Micros	1%	0%	0,8	7,3	11%	1,2
	Petites	6%	1%	1,5	22,7	7%	1,8
	Moyennes	8%	3%	3,3	57,5	6%	2,6
	Grandes	14%	16%	10,1	117,9	9%	4,4

SAU : Superficie agricole utilisée

PBS : Production brute standard

ETP : Équivalent temps plein. Un ETP correspond au travail d'une personne à plein-temps sur un an (un ETP = au moins 1 600 heures travaillées sur l'année). Il s'agit ici du volume de travail sur l'exploitation, que ce travail soit consacré ou non à la culture légumière.

Source : Agreste - Recensement agricole 2020

MODES DE CULTURE : LE PLUS FRÉQUENT RESTE CELUI DE PLEIN CHAMP, POUR LE MARCHÉ DU FRAIS

En 2020, le mode de culture des légumes le plus répandu reste celui de plein champ, pour le marché du frais : 36 % des exploitations légumières le pratiquent, sur 33 % des superficies légumières. La production de légumes de plein champ destinés à la transformation concerne moins d'exploitations (28 %), mais davantage de superficies (42 %). La surface moyenne de légumes destinés à l'industrie de transformation est donc beaucoup plus importante que celle de légumes de plein champ destinés au marché du frais, avec 13,2 hectares par exploitation contre 8,1. Selon qu'elles destinent leur production au marché du frais ou à la transformation, les exploitations légumières ont donc une structure distincte en termes de surface légumière moyenne, mais également en termes de système de production et de technique commerciale. Ainsi, les exploitations produisant pour la transformation sont largement mécanisées, alors que celles destinant leur production au marché du frais font plus largement appel à de la main d'œuvre. Par ailleurs, les exploitations produisant pour l'industrie commercialisent très largement leur production par voie contractuelle, alors que cette pratique reste minoritaire sur le marché du frais, bien qu'elle se soit développée, notamment pour les légumes de 4^e gamme.

Enfin, les exploitations cultivant des légumes de plein champ à destination de la transformation se distinguent par la proportion particulièrement élevée d'entre-elles ayant une grande dimension économique (58 % contre 39 % pour l'ensemble des exploitations légumières).

34 % des exploitations légumières pratiquent le maraîchage de plein air. Ce mode de culture représente une moindre proportion des surfaces légumières (20 %), pour une dimension moyenne de 5,3 hectares par exploitation. Toutefois, les surfaces maraîchères peuvent porter plusieurs cultures au cours d'une année.

Enfin, 31 % des exploitations légumières possèdent des serres ou des abris hauts. Ce mode de culture ne représente que 5 % des surfaces légumières, soit 1,4 hectare par exploitation. Cependant, la seule mesure des surfaces ne tient pas compte de la productivité beaucoup plus élevée de ce mode de culture, par rapport aux autres. La culture sous serres en hors sol est aujourd'hui privilégiée pour produire plusieurs espèces appartenant à la catégorie des légumes-fruits, tels que le concombre, la tomate (destinée au marché du frais) ou la fraise.

Modes de culture des légumes en 2020

	Exploitations légumières		Surface légumière		Superficie moyenne
	Nombre	%	ha	%	ha/exploitation
Ensemble légumes	27 110	100%	239 690	100%	8,8
Plein champ - marché du frais	9 710	36%	78 910	33%	8,1
Plein champ - transformation	7 610	28%	100 350	42%	13,2
Maraîchage (plein air ou abri bas)	9 250	34%	48 740	20%	5,3
Serres ou abris hauts	8 340	31%	11 560	5%	1,4

Champ : France métropolitaine

Exploitations ayant au moins 0,5 ha en cultures légumières.

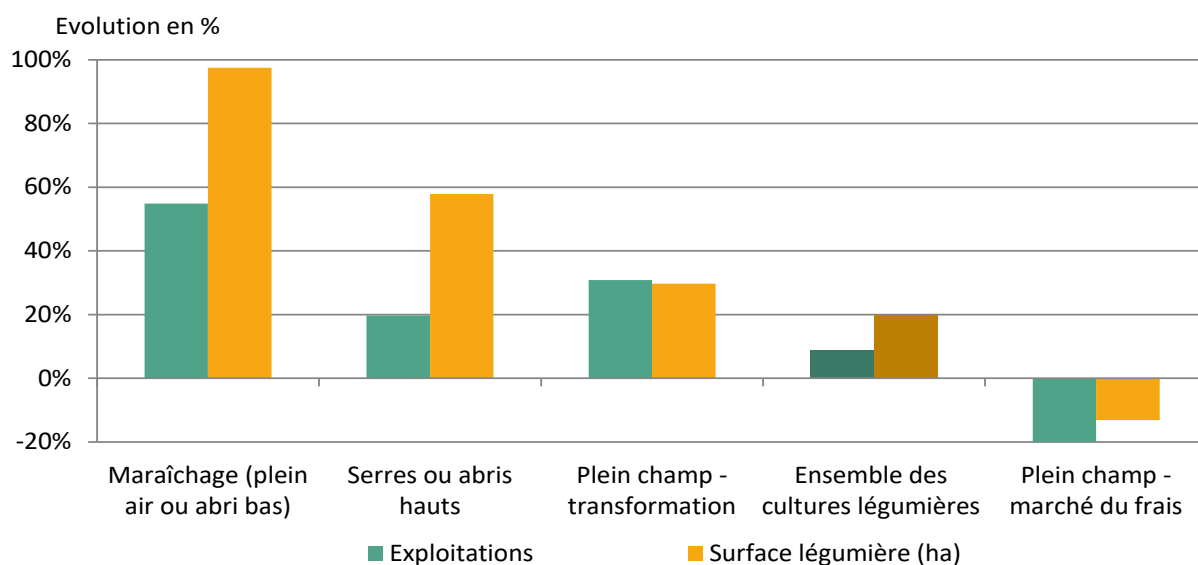
Source : Agreste - Recensement agricole 2020

LE MARAÎCHAGE EN NET PROGRÈS

Le maraîchage de plein air (ou sous abris bas) est le mode de culture qui a le plus progressé par rapport à 2010, avec un accroissement de 50 % du nombre d'exploitations et un quasi-doublement des surfaces concernées. En conséquence, son poids vis-à-vis des autres modes de culture a nettement progressé par rapport à 2010, que ce soit en nombre d'exploitations déclarant le pratiquer (+ 10 points, à 34 %), ou en surfaces mobilisées (+ 8 points, à 20 %). Le nombre d'exploitations légumières possédant des serres ou des abris hauts a également augmenté de façon très franche (+ 20 %), tout comme les surfaces consacrées à ce mode de culture (+ 58 %). En maraîchage de plein air (ou sous abris bas) comme en cultures sous serres (ou sous abris hauts), le développement plus rapide des superficies que du nombre d'exploitations concernées se traduit par un accroissement de la surface légumière moyenne dédiée à ces modes de cultures (+ 28 % à 5,3 hectares en maraîchage de plein air ou sous abris bas, + 32 % à 1,4 hectare par exploitation en cultures sous serres ou abris hauts)

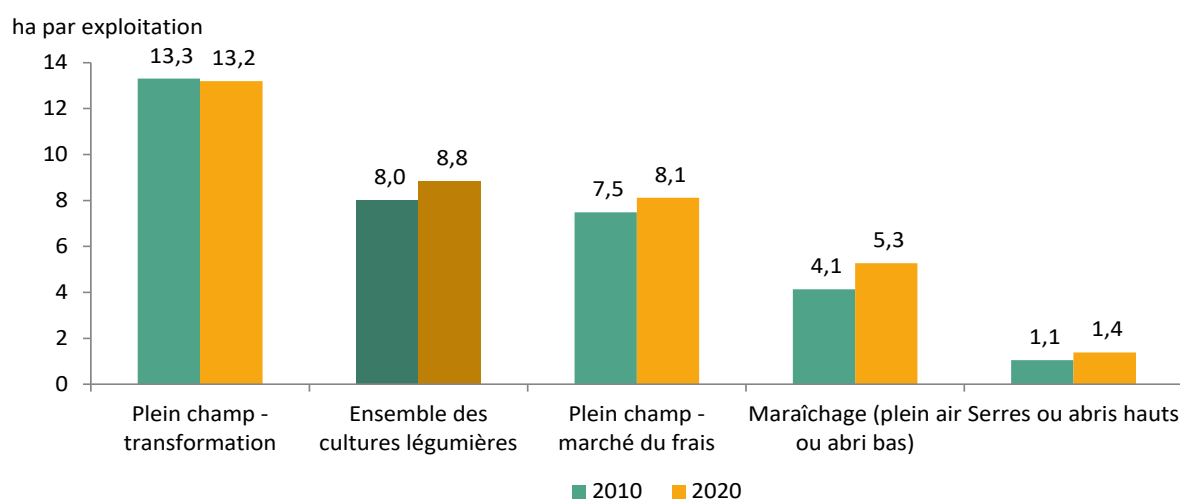
La production de légumes de plein champ pour la transformation concerne elle aussi davantage d'exploitations et de superficies qu'en 2010 (+ 30 %). Cette progression illustre un rattrapage par rapport à l'année 2010, caractérisée par une demande industrielle faible et un niveau d'emblavement historiquement bas en légumes d'industrie. A l'inverse, en cultures de plein champ pour le marché du frais, la baisse du nombre d'exploitations (- 20 %) et des superficies (- 13 %) a entraîné une franche diminution de la représentation de ce mode de culture des légumes, tant en nombre d'exploitations (- 13 points, à 36 %) qu'en surfaces mobilisées (- 12 points, à 33 %). Le recul plus net du nombre d'exploitations que de celui des superficies s'accompagne d'une augmentation de la surface moyenne consacrée à ce mode de culture (+ 9 %, à 8,1 hectares par exploitation).

Évolution du nombre d'exploitations et des surfaces légumières, selon le mode de culture, entre 2010 et 2020



Champ : France métropolitaine
 Exploitations ayant au moins 0,5 ha en cultures légumières (0,1 ha sous serres ou abris hauts)
 Source : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020

Surfaces moyennes des modes de culture en 2010 et 2020



Champ : France métropolitaine
 Exploitations ayant au moins 0,5 ha en cultures légumières (0,1 ha sous serres ou abris hauts)
 Source : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020

SUPERFICIES DÉVELOPPÉES : LES LÉGUMES D'INDUSTRIE RESTENT EN TÊTE

Le petit pois et le haricot vert sont essentiellement destinés à l'industrie de transformation. Cultivés en plein champ, ils mobilisent plus de surface que les autres légumes, avec respectivement 13 % et 9 % des superficies légumières développées en 2020.

Concernant les légumes destinés au marché du frais, la salade reste l'espèce cultivée par le plus grand nombre d'exploitations (9 %) et représentant le plus de superficies développées (7 %). Elle est suivie du chou-fleur, du melon et de la carotte, avec 5 % des superficies développées chacun. La culture de la carotte est sensiblement plus répandue, présente chez 8 % des exploitations légumières, contre 5 % pour le chou-fleur. Les autres légumes occupent une moindre part des superficies développées, mais presque tous mobilisent au moins 5 % de l'ensemble des exploitations légumières (asperge, tomate, poireau, ou encore fraise et courgette).

Principales espèces légumières en 2020

	Nombre d'exploitations		Superficies développées		Superficie moyenne
	Nb	%	(ha)	%	(ha)
Ensemble des légumes	27 290	100%	289 100	100%	10,6
Petits pois	3 810	14%	38 520	13%	10,1
Haricot vert	2 390	9%	25 900	9%	10,8
Salade	2 350	9%	18 980	7%	8,1
Chou-fleur	1 350	5%	13 370	5%	9,9
Melon	1 620	6%	13 420	5%	8,3
Carotte	2 220	8%	15 200	5%	6,8
Oignon de couleur	1 090	4%	7 570	3%	7,0
Poireau	1 250	5%	4 860	2%	3,9
Tomate	1 460	5%	4 390	2%	3,0
<i>dont sous serres ou abris hauts</i>	<i>800</i>	<i>3%</i>	<i>1 570</i>	<i>1%</i>	<i>2,0</i>
Asperge	1 720	6%	6 610	2%	3,8
Fraise	1 490	5%	3 640	1%	2,4
<i>dont sous serres ou abris hauts</i>	<i>810</i>	<i>3%</i>	<i>1 910</i>	<i>1%</i>	<i>2,4</i>
Courgette	1 390	5%	3 460	1%	2,5

Champ : France métropolitaine

Exploitations ayant au moins 0,5 ha de superficie développée, par espèce considérée

Superficie développée : superficie comptée autant de fois qu'elle a donné de productions légumières (à partir de nouveaux plants) au cours de la campagne agricole 2019-2020

Source : Agreste - Recensement agricole 2020

Les deux principaux légumes d'industrie (**petit pois** et **haricot vert**) ont connu des évolutions distinctes par rapport à 2010 : les superficies développées en petit pois se sont nettement accrues (+ 28 %), alors que celles de haricot vert sont restées stables. Le nombre d'exploitations n'a lui que légèrement augmenté en petit pois (+ 3 %), alors qu'il a diminué en haricot vert (- 14 %). En conséquence, les superficies moyennes par exploitation ont progressé pour ces deux espèces (+ 24 % en petit pois et + 14 % en haricot vert).

La **courgette** est le légume dont la progression des superficies développées a été la plus forte par rapport à 2010 (+ 64 %). La hausse du nombre de producteurs a été plus modérée (+ 11 %). La superficie développée moyenne consacrée à la courgette demeure parmi les plus petites des espèces légumières, avec 2,5 hectares par exploitation (+ 47 %). En courgette, la culture sous serres ou abris hauts est pratiquée par 37 % des producteurs et représente 13 % des superficies développées³.

L'**asperge** a également connu un franc développement des superficies développées par rapport à 2010 (+ 42 %). Au contraire, le nombre de producteurs a diminué (- 9 %). La superficie moyenne consacrée à l'asperge progresse donc nettement, à 3,8 hectares par exploitation (+ 56 %).

En **fraise**, le nombre d'exploitations est resté stable (3 %), les superficies progressant nettement (+ 39 %). La superficie développée moyenne par exploitation progresse ainsi, à 2,4 hectares par exploitation (+ 35 %). Lorsque l'on étend le champ considéré aux exploitations ayant une superficie développée d'au moins 0,1 hectare, la part des serres ou abris hauts s'établit à 52 %, plus de la moitié des producteurs de fraise pratiquant ce mode de culture (51 %).

L'**oignon de couleur** est l'espèce dont le nombre de producteurs a augmenté le plus fortement (+ 49 %). Cet accroissement est même supérieur à celui des superficies développées (+ 36 %). En

³ Parmi les producteurs ayant une superficie développée d'au moins 0,1 hectare en courgette.

conséquence, la surface moyenne consacrée à cette espèce diminue légèrement à 7 hectares par exploitation (- 9 %).

En **carotte**, les évolutions ont été comparables à celles observées en oignon, mais plus modérées, que cela concerne la hausse du nombre de producteurs (+ 24 %) ou bien celle des superficies (+ 9 %). La surface moyenne diminue donc aussi pour cette espèce, à 6,8 hectares par exploitation (- 12 %).

En **poireau**, le nombre de producteurs a légèrement fléchi par rapport à 2010 (- 8 %). En revanche, les superficies développées sont restées stables. Il en résulte un sensible accroissement de la surface moyenne par exploitation, à 3,9 hectares (+ 10 %).

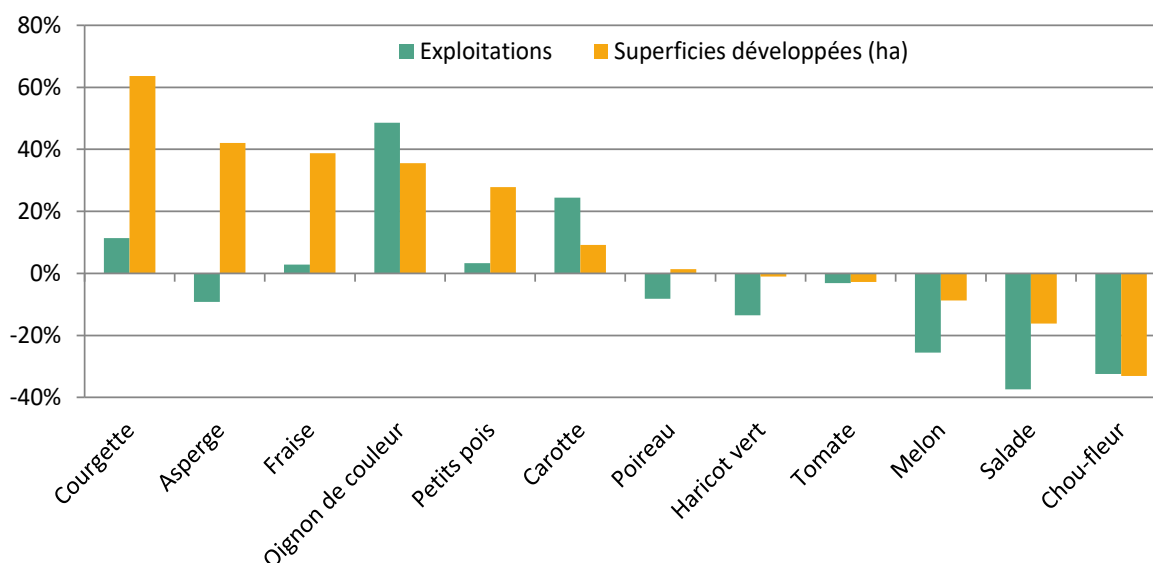
En 2020, le nombre de producteurs de **tomate** a légèrement diminué, tout comme les surfaces (- 3 %), d'où une superficie développée moyenne stable (3 hectares par exploitation). Lorsque l'on étend le champ considéré aux exploitations ayant une superficie développée d'au moins 0,1 hectare, la part des serres ou abris hauts s'établit à 38 %, près des deux-tiers des producteurs pratiquant ce mode de culture (60 %).

En **melon**, la diminution du nombre d'exploitations a été franche (- 26 %), celle des surfaces un peu plus contenue (- 9 %). La surface moyenne s'est donc sensiblement accrue, à 8,3 hectares par exploitation (+ 23 %). Le melon reste très majoritairement cultivé en plein air ou sous abris bas. Si l'on étend le champ considéré aux exploitations ayant une superficie développée d'au moins 0,1 hectare, la part des superficies sous serres ou abris haut s'établit à 4 %, le quart des producteurs pratiquant ce mode de culture.

En **salade**, le recul du nombre de producteurs a été particulièrement fort (- 37 %). Celui des superficies a été plus modéré (- 16 %). Dans le détail, les superficies comme le nombre de producteurs ont connu des reculs particulièrement forts en chicorées (- 60 % environ). En laitues, les superficies ont mieux résisté (- 23 %), mais le nombre de producteurs a lui aussi fortement baissé (- 47 %). La mâche se distingue en revanche par des superficies en léger progrès (+ 2 %), bien que le nombre de producteurs soit aussi en recul (- 17 %). Enfin, pour l'ensemble des autres salades, les superficies comme le nombre de producteurs sont en baisse (- 20 % environ). Ainsi, en 2020, la mâche occupe la plus grande part des superficies développées (42 %), devant les différents types de laitues (37 %), l'ensemble des « autres salades » (16 %) et les chicorées (4 %).

Le **chou-fleur** a connu l'évolution la plus défavorable par rapport à 2010, avec une franche diminution des superficies (- 33 %), comme nombre de producteurs (- 32 %). La superficie développée moyenne reste ainsi stable à près de 10 hectares par exploitation.

Évolution du nombre d'exploitation et des superficies développées entre 2010 et 2020

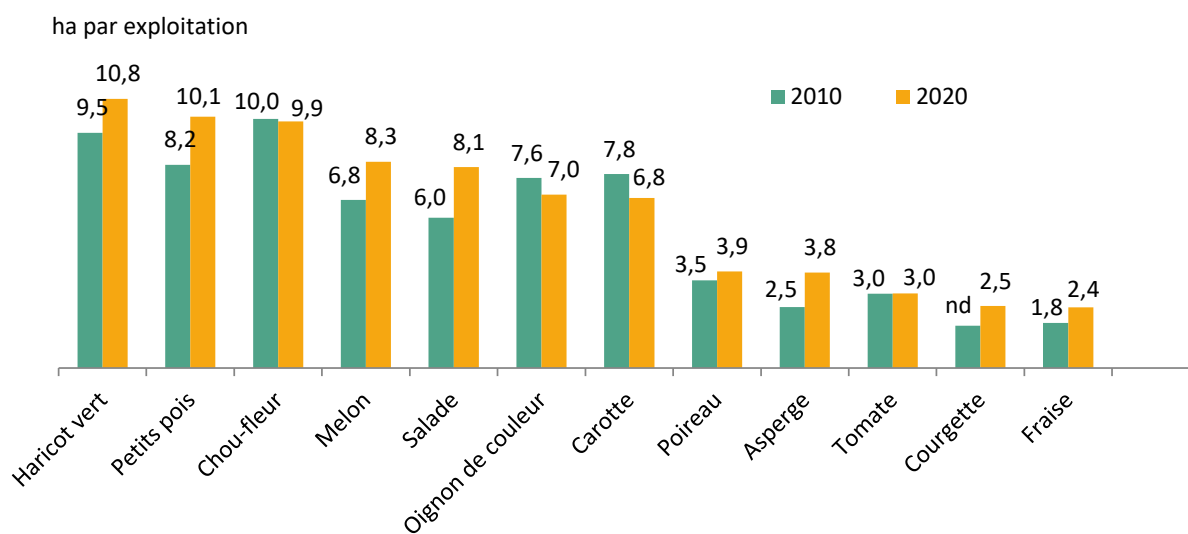


Champ : France métropolitaine

Exploitations ayant au moins 0,5 ha de superficie développée, par espèce considérée

Source : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020

Évolution de la superficie développée moyenne entre 2010 et 2020, selon l'espèce



Champ : France métropolitaine

Exploitations ayant au moins 0,5 ha de superficie développée, par espèce considérée

Source : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020

AUGMENTATION DE L'FFECTIF DES GRANDES EXPLOITATIONS LÉGUMIÈRES

Par rapport à 2010, la hausse du nombre d'exploitations est surtout venue de celles consacrant au moins 5 hectares aux cultures légumières. La progression a été particulièrement forte pour les exploitations dont la surface légumière est comprise entre 30 et 50 hectares (+ 23 %) et pour celles détenant plus de 50 hectares de légumes (+ 42 %). Pour ces exploitations, cela représente des accélérations par rapport aux progressions déjà observées en 2010.

Malgré une modeste progression de leur nombre, les plus petites exploitations restent les plus nombreuses : 56 % possèdent moins de 5 hectares de légumes (contre 59 % en 2010), soit seulement 12 % des surfaces légumières (contre 14 % en 2010). À l'opposé, 25 % des exploitations cultivent plus de 10 hectares de légumes (contre 23 % en 2010), soit 72 % des surfaces légumières (contre 71 % en 2010). Le niveau de spécialisation (surface légumière / SAU) croît en fonction de la surface légumière détenue. Il atteint ainsi 42 % chez les quelques exploitations cultivant plus de 50 hectares de légumes.

Nombre d'exploitations et surfaces légumières, selon la tranche de surface en 2020

	Exploitations légumières			Surface légumière (ha)			Part de la surface légumière dans la SAU en 2020 (%)
	2020		Evolution depuis 2010 %	2020		Evolution depuis 2010 %	
	nombre	%		hectares	%		
0,5 à 1 ha	4 150	15%	1%	2 880	1%	3%	2%
1 à 2 ha	4 860	18%	2%	6 690	3%	4%	4%
2 à 5 ha	6 100	23%	4%	19 570	8%	6%	7%
5 à 10 ha	5 180	19%	16%	36 980	15%	19%	8%
10 à 20 ha	3 970	15%	17%	55 050	23%	18%	11%
20 à 30 ha	1 350	5%	11%	32 760	14%	12%	17%
30 à 50 ha	950	4%	23%	35 750	15%	26%	26%
50 ha et plus	550	2%	42%	50 010	21%	35%	42%
Ensemble	27 110	100%	9%	239 690	100%	20%	12%

Champ : France métropolitaine

Exploitations ayant au moins 0,5 ha en cultures légumières

Source : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020

En culture de légumes de plein champ pour l'industrie de transformation, 57 % producteurs disposent de moins de 10 hectares en 2020 (contre 55 % en 2010). Ils ne cultivent que 22 % des surfaces (contre 24 % en 2010). A l'inverse, 43 % exploitations possèdent au moins 10 hectares de légumes (contre 45 % en 2010) et cumulent 78 % des superficies (contre 76 % en 2010).

En culture de légumes de plein champ pour le marché du frais, la part d'exploitations cultivant entre 0,5 et 5 hectares s'établit à 59 % (contre 64 % en 2010). La part des surfaces qu'elles cultivent se limite à 14 % (contre 15 % en 2010). A l'inverse, en 2020, 41 % des exploitations cultivent plus de 5 hectares de légumes de plein champ destinés au marché du frais (contre 36 % en 2010), soit 86 % des surfaces (contre 85 % en 2010).

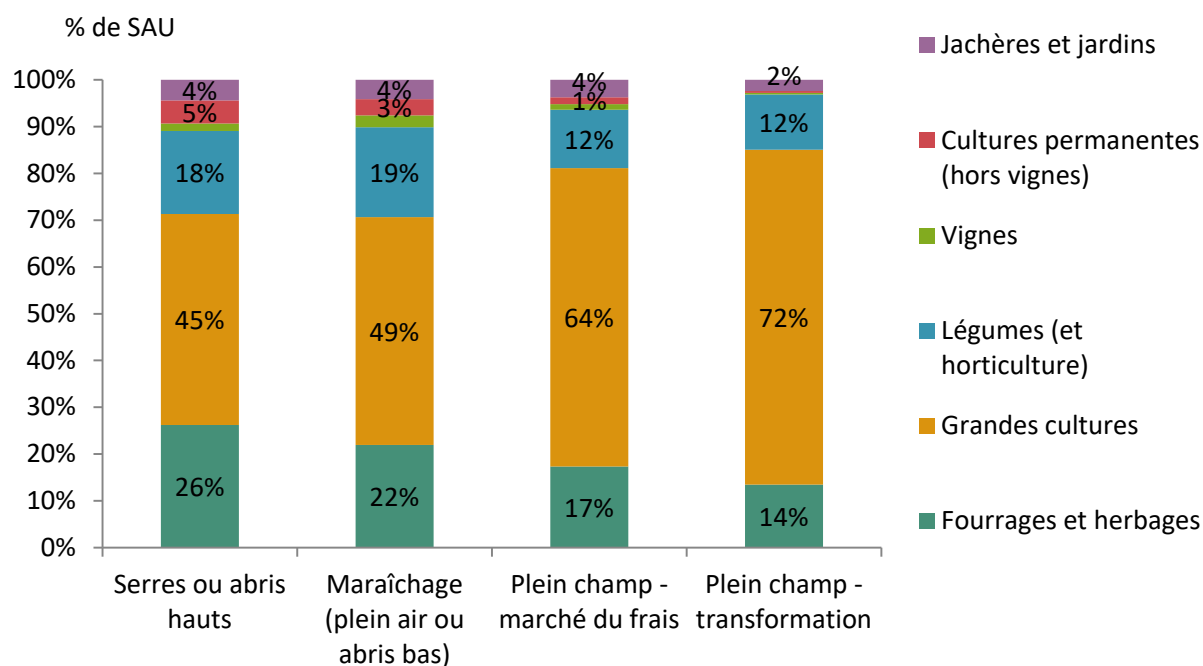
En maraîchage, la part des exploitations possédant plus de 5 hectares de cultures maraîchères est en nette progression (23 % contre 19 % en 2010), tout comme la part des surfaces maraîchères qu'elles cultivent (76 % contre 68 % en 2010). A l'inverse, la part des exploitations possédant entre 0,5 et 5 hectares est en recul (77 % contre 81 % en 2010), pour 24 % des surfaces cultivées (contre 32 % en 2010).

Enfin, en culture de légumes sous serres ou abris haut, la part des exploitations détenant entre 0,1 et 0,5 hectare reste majoritaire et stable, avec 52 %. Elles n'exploitent cependant que 8 % des surfaces de serres consacrées aux légumes (contre 11 % en 2010). À l'inverse, 31 % des exploitations possèdent plus d'1 hectare de serres (contre 30 % en 2010), et cultivent 84 % des surfaces selon ce mode culture (contre 78 % en 2000).

ASSOLEMENT : FORTE PRÉSENCE DES GRANDES CULTURES

Quel que soit le mode de culture, les légumes occupent une part minoritaire dans l'assolement des exploitations. Elle est cependant plus élevée chez celles pratiquant le maraîchage (19 %) et chez les serristes (18 %), majoritairement implantés dans le Sud du pays. Ces exploitations accordent également plus de place aux cultures permanentes et à la vigne dans leur assolement que les autres producteurs de légumes. Toutefois, les grandes cultures (céréales, oléo-protéagineux, cultures industrielles et pomme de terre) restent, ici aussi, la principale utilisation du sol. Dans les exploitations pratiquant des cultures de plein champ, la part des grandes cultures atteint 64 % lorsque la production légumière est destinée au marché du frais et 72 % lorsqu'elle est destinée à la transformation. Les cultures légumières occupent une part identique dans les deux cas (12 %).

Assolement des exploitations légumières, selon le mode de culture en 2020



Champ : France métropolitaine

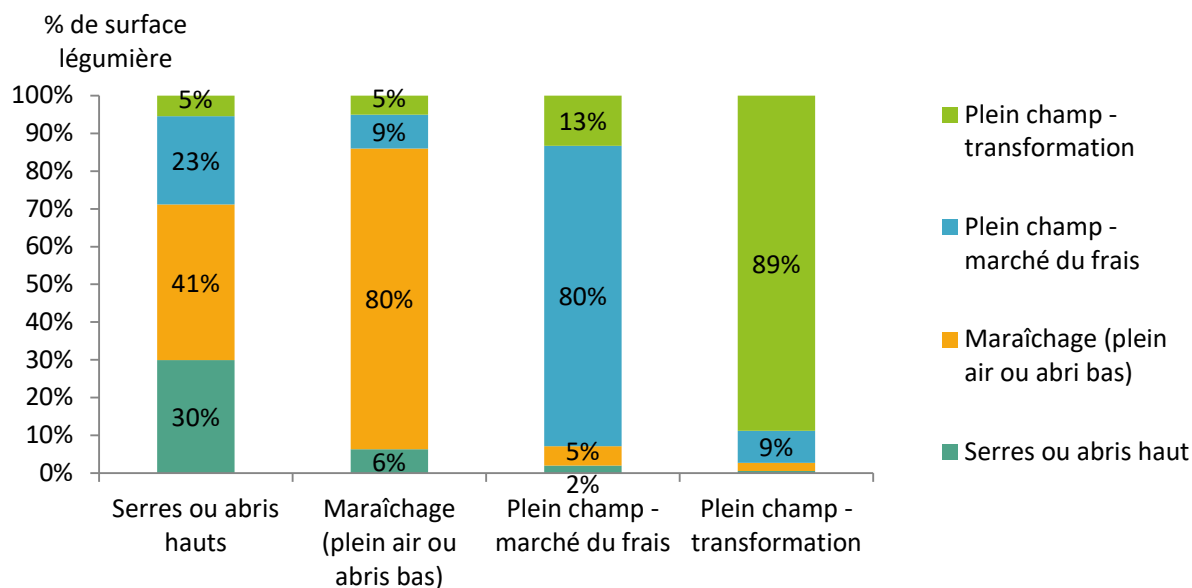
Exploitations ayant au moins 0,5 ha en cultures légumières (0,1 ha sous serres ou abris hauts)

Source : Agreste - Recensement agricole 2020

ASSOCIATION DES MODES DE CULTURE : LES CULTURES SOUS SERRES, MOINS EXCLUSIVES

Les différents modes de culture des légumes demeurent très exclusifs les uns des autres. Ainsi, pour les exploitations légumières pratiquant le maraîchage, la culture de plein champ pour le marché du frais ou la culture de plein champ pour la transformation, ces modes de cultures respectifs occupent au moins 80 % de la surface légumière totale. Les exploitations cultivant des légumes sous serres ou abris hauts font exception. En effet, chez ces dernières, les serres et abris hauts n'occupent en moyenne que 30 % de la superficie légumière. Ce mode de production est le plus souvent associé à des cultures maraîchères ou à des cultures de plein-champ pour le marché du frais.

Association des modes de culture des légumes en 2020



Champ : France métropolitaine

Exploitations ayant au moins 0,5 ha en cultures légumières (0,1 ha sous serres ou abris hauts)

Source : Agreste - Recensement agricole 2020

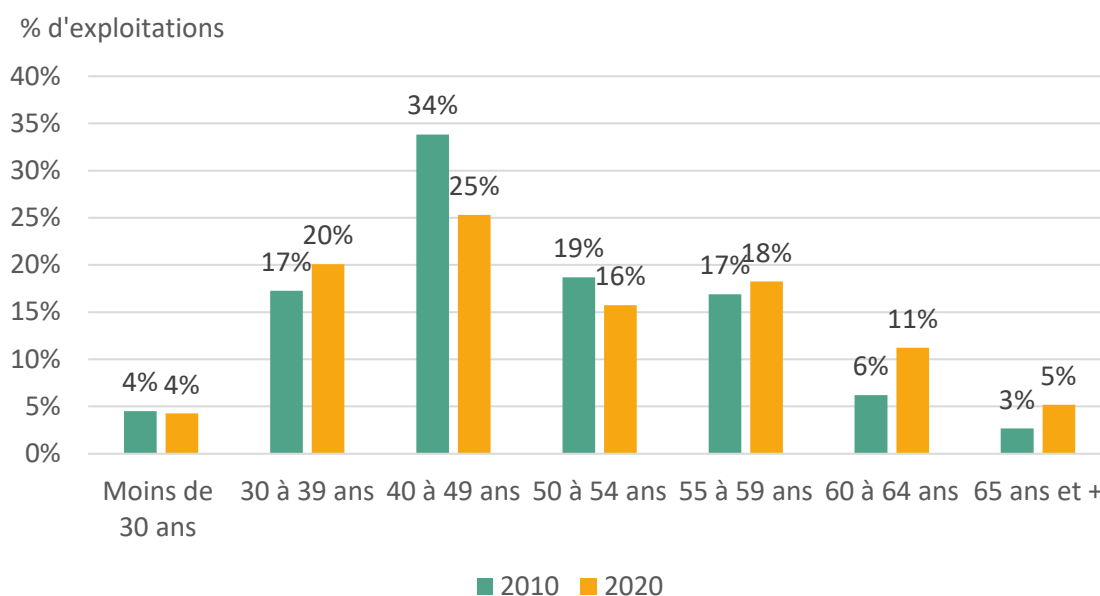
Âge, succession et genre du chef d'exploitation légumière

PROGRESSION DE LA PART DES PLUS DE 55 ANS

En 2020, l'âge moyen d'un chef d'exploitation légumière est de 48,6 ans (contre 47,4 ans en 2010). Cet âge moyen reste inférieur à celui constaté dans l'ensemble des exploitations agricoles (52,2 ans). L'âge moyen des chefs d'exploitations légumières est néanmoins un peu plus élevé lorsqu'ils sont spécialisés en grandes cultures (49,5 ans), notamment en légumes frais de plein champ (50,3 ans). A l'inverse, les chefs d'exploitations légumières spécialisées en maraîchage affichent l'âge moyen le plus bas (47,9 ans).

En 2020, 50 % des chefs d'exploitations légumières sont âgés de 50 ans ou plus, soit 6 points de plus qu'en 2010. Cela est principalement imputable à la progression de l'effectif des exploitants âgés d'au moins 55 ans, dont la part représente désormais 35 % (+ 9 points). A l'inverse, la part des exploitants dont l'âge est compris entre 40 et 50 ans a connu un fort recul (- 9 points), s'établissant à 25 %. Ces évolutions sont proches de celles concernant l'ensemble des exploitations agricoles. On note toutefois une progression de l'effectif des moins de 40 ans, dont le poids reste minoritaire (24 %), mais en progrès (+ 3 points).

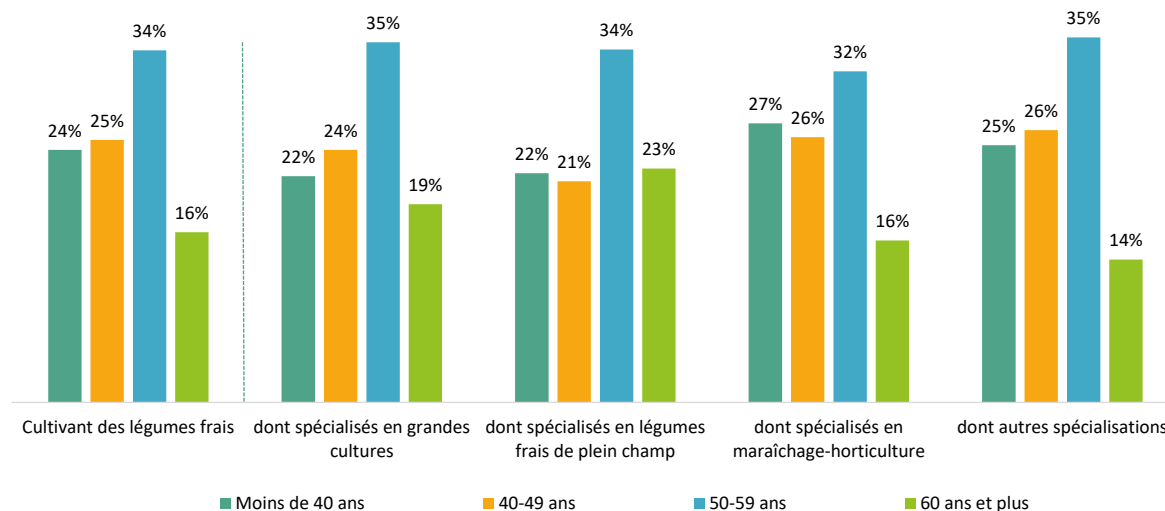
Age des chefs d'exploitations légumières



Champ : France métropolitaine
 Exploitations ayant au moins 0,5 ha en cultures légumières
 Source : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020

En 2020, la proportion de chefs de moins de 40 ans est plus importante dans les exploitations légumières spécialisées en maraîchage-horticulture (27 % contre 16 % dans l'ensemble des exploitations légumières). Elle est également supérieure à la moyenne dans les exploitations légumières ayant d'autres spécialisations (25 %). A l'inverse, la part des moins de 40 ans est la plus faible dans les exploitations légumières spécialisées en grandes cultures et en légumes frais de plein champ (22 %). Ces dernières affichent également le profil le plus « sénior », avec une part des plus de 60 ans au-dessus de la moyenne des exploitations légumières (23 % contre 16 %).

Répartition par tranche d'âge des chefs d'exploitations légumières, selon la spécialisation de l'exploitation (OTEX) en 2020



Champ : France métropolitaine

Exploitations ayant au moins 0,5 ha en cultures légumières

Source : Agreste - Recensement agricole 2020

En 2020, les modes de culture des légumes sensiblement plus « jeunes », c'est-à-dire pratiqués par une proportion de chefs de moins de 40 ans supérieure à la moyenne, sont la culture sous serres et abris hauts (26 %), ainsi que le maraîchage (27 %), au contraire des cultures de légumes de plein champ, que ce soit pour la transformation (23 %) ou le marché du frais (24 %).

LE DEVENIR DE L'EXPLOITATION INCONNU DANS PLUS DE LA MOITIÉ DES CAS

En 2020, 16 % des exploitations légumières sont concernées par la question sur le devenir de l'exploitation dans les 3 prochaines années, avec un chef ou coexploitant âgé de 60 ans ou plus. Pour plus de la moitié d'entre-elles, soit le départ du chef d'exploitation n'est pas envisagé dans l'immédiat (32 %), soit le devenir de l'exploitation reste inconnu (24 %). Pour les autres, la reprise de l'exploitation est beaucoup plus souvent envisagée par un membre de la famille (31 %) que par un tiers (6 %). Enfin, une minorité des exploitations concernées envisagent la disparition de l'exploitation au profit de l'agrandissement d'une ou plusieurs autres exploitations (5 %) ou au profit d'un usage non agricole (1 %).

MOINS D'UN DIRIGEANT SUR CINQ EST UNE FEMME

En 2020, 17 % des chefs d'exploitations légumières sont des femmes, une proportion stable par rapport à 2010. La proportion de femmes à la tête des exploitations légumières reste donc inférieure à celle observée dans l'ensemble des exploitations agricoles (22 %). Elle demeure plus importante dans les micro-exploitations (34 %) et petites exploitations (26 %). Elle est beaucoup plus modeste dans les moyennes (15 %) et dans les grandes exploitations légumières (10 %). On note également que, selon les modes de cultures, la proportion de femmes chefs d'exploitation est supérieure à la moyenne dans les exploitations pratiquant le maraîchage (21 %) ou possédant des cultures sous serres ou abris hauts (20 %).

Main-d'œuvre des exploitations légumières

3,4 ETP PAR EXPLOITATION LÉGUMIÈRE (1,7 POUR L'ENSEMBLE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES)

En 2020, le volume de main d'œuvre employé par les exploitations légumières s'élève à 91 890 ETP, en hausse de 23 % par rapport à 2010. Cette progression est supérieure à celle du nombre d'exploitations (+ 9 %). En conséquence, le volume moyen de main d'œuvre a connu un sensible accroissement, pour atteindre 3,4 ETP / exploitation (+ 13 %). Cela témoigne du niveau relativement élevé des besoins en main d'œuvre au sein des exploitations légumières, puisque ce nombre n'est que d'1,7 dans l'ensemble des exploitations agricoles. L'augmentation du nombre d'ETP par exploitation reste moins forte que celle de la SAU par exploitation (+ 22 %) et de l'ordre de celle de la surface légumière par exploitation (+ 10 %). On observe ainsi une progression de la productivité du travail, avec 21,4 hectares de SAU par UTA en 2010, contre 19,7 en 2010 (dont 2,6 hectares de légumes contre 2,7 en 2010).

Volume de travail dans les exploitations légumières

		2010	2020	Evolution
Exploitations légumières	<i>nombre</i>	24 950	27 110	9%
Volume de travail	<i>ETP</i>	74 660	91 890	23%
	<i>ETP/exploitation</i>	3,0	3,4	13%

Champ : France métropolitaine

Exploitations ayant au moins 0,5 ha en cultures légumières

ETP : Équivalent temps plein. Un ETP correspond au travail d'une personne à plein-temps sur un an (un ETP = au moins 1 600 heures travaillées sur l'année). Il s'agit ici du volume de travail sur l'exploitation, que ce travail soit consacré ou non à la culture légumière.

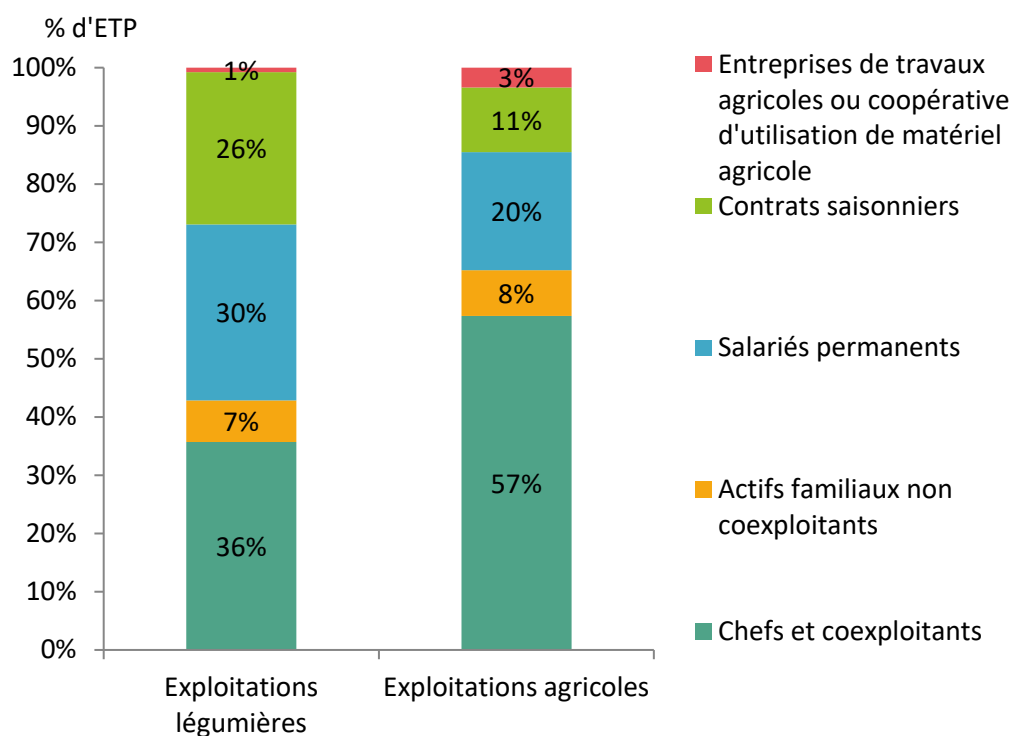
Source : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020

PLUS DE SAISONNIERS ET DE SALARIÉS PERMANENTS DANS LES EXPLOITATIONS LÉGUMIÈRES

Les chefs et coexploitants constituent 36 % de la main d'œuvre totale des exploitations légumières, une proportion en baisse par rapport à 2010 (- 4 points). La part de la main d'œuvre fournie par les autres actifs familiaux recule aussi, à 7 % (- 3 points). La part de la main d'œuvre familiale s'établit donc à 43 %, contre 50 % en 2010. Elle est nettement inférieure à celle observée dans l'ensemble des exploitations agricoles (65 %). La main d'œuvre salariée constitue donc une part croissante du travail réalisé dans les exploitations légumières, supérieure à celle constatée dans l'ensemble des exploitations agricoles : la part de la main d'œuvre fournie par des salariés permanents a gagné 6 points pour atteindre 30 %, celle de la main d'œuvre saisonnière progressant d'1 point, à 26 %.

Les exploitations légumières constituent 7 % des exploitations agricoles. Elles mobilisent 14 % du volume de la main d'œuvre agricole et surtout 32 % du volume de la main d'œuvre saisonnière agricole.

Structure de la main d'œuvre en 2020



Champ : France métropolitaine

Exploitations ayant au moins 0,5 ha en cultures légumières

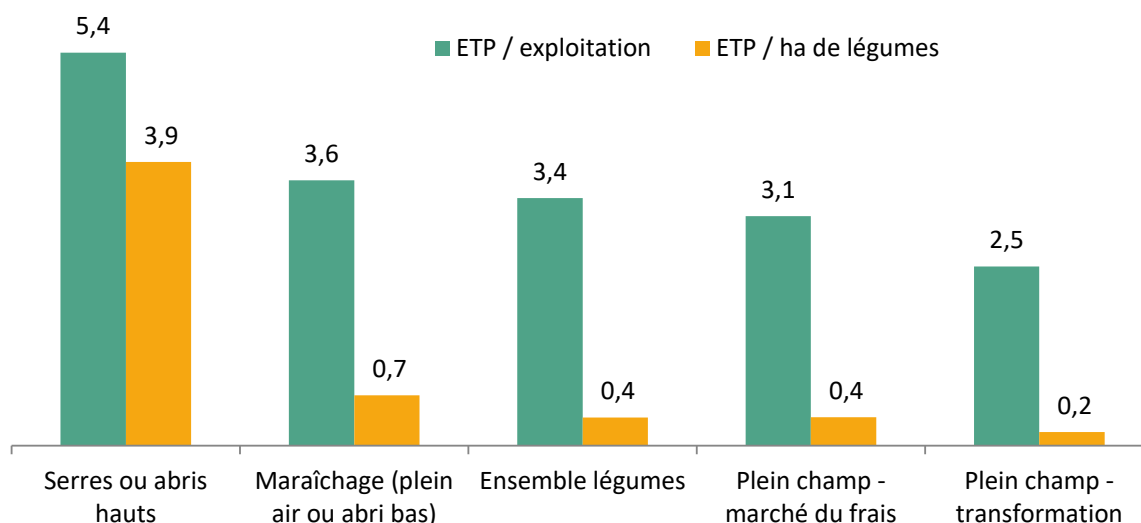
ETP : Équivalent temps plein. Un ETP correspond au travail d'une personne à plein-temps sur un an (un ETP = au moins 1 600 heures travaillées sur l'année). Il s'agit ici du volume de travail sur l'exploitation, que ce travail soit consacré ou non à la culture légumière.

Source : Agreste - Recensement agricole 2020

PLUS DE MAIN-D'ŒUVRE CHEZ LES SERRISTES

Les exploitations cultivant des légumes sous serres ou abris hauts emploient en moyenne plus de main d'œuvre que les autres exploitations légumières (5,4 ETP contre 3,4). De plus, chez les serristes, le nombre moyen d'ETP par hectare consacré aux légumes est nettement supérieur à celui de l'ensemble des exploitations légumières (3,9 contre 0,4), illustrant l'intensité du besoin en main d'œuvre des exploitations pratiquant ce mode de culture. Les exploitations légumières pratiquant les autres modes de culture des légumes emploient un nombre relativement proche d'ETP par exploitation (2,5 à 3,6). Mais rapporté au nombre d'hectares de légumes possédés, ce nombre est près de deux fois plus élevé chez les maraîchers que chez les producteurs de légumes de plein champ pour le marché du frais (0,7 ETP par hectare de légumes contre 0,4). Les exploitations légumières employant le moins d'ETP par hectare consacré aux légumes sont celles pratiquant la culture de légumes de plein champ pour la transformation, davantage mécanisée (0,2 ETP par hectare de légumes).

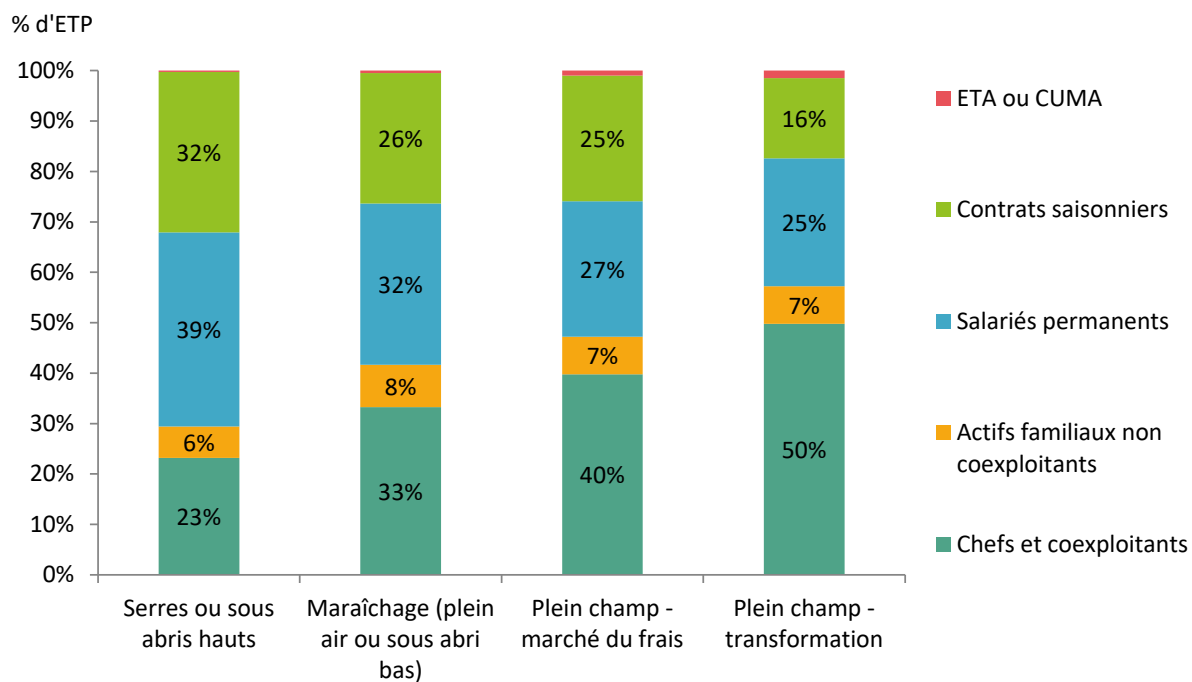
Volume de travail par exploitation légumière en 2020, selon le mode de culture des légumes pratiqué



Champ : France métropolitaine
 Exploitations ayant au moins 0,5 ha en cultures légumières
 Source : Agreste - Recensement agricole 2020

Chez les serristes, le besoin supérieur de main d'œuvre se traduit par une proportion particulièrement forte du travail sur l'exploitation fournie par des salariés permanents ou saisonniers : 39 %, contre 30 % dans l'ensemble des exploitations légumières. Les saisonniers fournissent également une proportion supérieure du travail chez les maraîchers, avec 32 % contre 26 % dans l'ensemble des exploitations légumières. La structure de la main d'œuvre des exploitations cultivant des légumes de plein champ pour le marché du frais est proche de celle des exploitations légumières en général, tout comme celle des exploitations maraîchères. En revanche, les exploitations produisant des légumes de plein champ destinés à la transformation accordent donc une moindre part au travail effectué par la main d'œuvre permanente ou saisonnière. Ces exploitations se distinguent en effet par une proportion particulièrement importante de leur main d'œuvre fournie par les chefs et coexploitants. En ajoutant les autres actifs familiaux, la main d'œuvre familiale constitue 57 % du travail effectué dans ces exploitations, contre 43 % dans l'ensemble des exploitations légumières.

Structure du volume de travail dans les exploitations légumières en 2020, selon le mode de culture des légumes



Champ : France métropolitaine
 Exploitations ayant au moins 0,5 ha en cultures légumières
 Source : Agreste - Recensement agricole 2020

Exploitations et surfaces en régions

PRINCIPALES RÉGIONS DE PRODUCTION LÉGUMIÈRE

En 2020, les **Hauts-de-France** sont la première région légumière de métropole, avec 18 % des exploitations et 23 % des surfaces légumières. Cette région, où plus de 75 % des surfaces légumières sont constituées de cultures de plein champ pour la transformation, a connu le plus fort développement du nombre d'exploitations (+ 29 %) comme des superficies (+ 41 %), par rapport à 2010. Cela illustre un « rattrapage » par rapport à une année 2010 historiquement basse en termes d'emblavements en légumes d'industrie. Toutefois, bien que minoritaires, les autres modes de culture ont eux aussi connu de francs développements de leurs superficies dans la région (+ 55 % en plein champ pour le marché du frais et + 65 % en maraîchage notamment).

La **Nouvelle-Aquitaine** est la deuxième région légumière, avec 14 % des exploitations et 20 % des surfaces légumières en 2020. Par rapport à 2010, les surfaces y ont connu une progression deux fois plus forte (+ 31 %) que celle du nombre d'exploitations (+ 16 %). En conséquence, la surface légumière moyenne atteint 12,4 hectares, en hausse de 13 %. Les cultures de plein champ destinées à la transformation occupent toujours la majeure partie de la surface légumière de la région (- 1 point, à 55 %). En revanche, les cultures de plein champ pour le marché du frais ont reculé, représentant désormais 29 % des surfaces (- 8 points). Cela bénéficie essentiellement aux superficies en maraîchage, dont le franc développement leur permet de représenter désormais 13 % de la superficie légumière régionale (+ 9 points).

La **Bretagne** figure en position de troisième région légumière de métropole, avec 12 % des exploitations et 18 % des surfaces légumières. Cette région est cependant la seule à observer une baisse conjointe du nombre d'exploitations (- 18 %), comme des superficies (- 12 %). Ce recul est essentiellement imputable à celui des cultures de plein champ, que ce soit pour le marché du frais (- 46 %) ou de la transformation (- 17 %). Si ces dernières continuent de représenter la majorité de la surface régionale (70 %), leur poids recule nettement en faveur du maraîchage dont la part atteint désormais 27 %, grâce à des superficies six fois plus importantes qu'en 2010.

L'**Occitanie** est en quatrième place pour les superficies légumières (9 %), mais à la deuxième pour le nombre d'exploitations (15 %). La surface moyenne est donc beaucoup plus faible que dans les régions précitées, à 4,9 hectares par exploitation. Elle y progresse cependant nettement (+ 21 %), grâce au développement beaucoup plus rapide des superficies (+ 24 %) que de celui du nombre d'exploitations (+ 2 %). Les cultures de plein champ pour la transformation ont connu la progression la plus forte et occupent désormais 17 % de la surface légumière régionale (+ 6 points). Cette évolution s'opère surtout en défaveur du maraîchage, dont les superficies sont restées stables, pour un poids en diminution dans la surface légumière régionale (- 6 points, à 25 %). Les surfaces de plein champ pour le marché du frais demeurent majoritaires dans la région (50 %).

Les régions **Centre-Val de Loire** et **Pays de la Loire** rassemblent chacune 5 % des exploitations et respectivement 7 % et 6 % des surfaces légumières. En Centre-Val de Loire, le nombre d'exploitations et les surfaces ont connu une hausse significative (+ 30 % environ), la surface légumière moyenne demeurant ainsi quasi-stable, à 10,5 hectares par exploitation. Dans cette région, les cultures de plein champ pour le marché du frais occupent une part majoritaire (49 %), mais ont cédé du terrain (- 6 points), au profit notamment de celles destinées à la transformation (+ 4 points, à 33 %) et au maraîchage (+ 1 point, à 15 %). En Pays de la Loire, la surface légumière a progressé davantage (+ 34 %) que le nombre d'exploitations (+ 10 %). La surface moyenne a donc nettement augmenté, à 9,5 hectares par exploitation (+ 22 %). Les cultures maraîchères restent en tête dans la région, représentant 38 % des surfaces légumières consacrées à ce mode de culture (- 7 points). Mais la plus forte progression a concerné les cultures de plein champ pour la transformation (+ 8 points, à 20 %). Par ailleurs, les cultures de plein champ pour le marché du frais ont perdu du terrain (- 3 points, à 31 %), à l'inverse des serres, lesquelles occupent désormais 12 % de la surface légumière régionale (+ 4 points).

Dans les autres régions, notamment celles du Sud, on observe généralement une superficie légumière par exploitation inférieure à la moyenne nationale. Cela s'explique par la part plus importante des surfaces consacrées au maraîchage ou aux cultures sous serres ou abris hauts dans ces régions, par rapport aux cultures de plein champ. Ainsi, en **Provence-Alpes-Côte d'Azur**, où l'on dénombre 9 % des exploitations et 5 % des surfaces légumières, le maraîchage a connu une progression particulièrement forte, pour accroître son poids dans la surface légumière régionale (+ 19 points, à 40 %). Ce mouvement a plus que compensé le recul des surfaces de plein champ pour le marché du frais, dont le poids diminue dans la surface légumière régionale (- 22 points, à 29 %). Par ailleurs, la région reste en tête pour la place accordée aux serres ou abris hauts, représentant 20 % de sa surface légumière (stable par rapport à 2010). En **Auvergne-Rhône-Alpes**, on compte 9 % des exploitations et 4 % des surfaces légumières. Les surfaces y ont augmenté plus fortement (+ 34 %) que le nombre d'exploitations (+ 20 %). Cet accroissement a été guidé par le quasi-doublement des surfaces consacrées au maraîchage, représentant désormais 40 % de la surface légumière régionale (+ 13 points), devant les cultures de plein champ pour le marché du frais, dont la part diminue nettement (- 22 points, à 37 %). Les autres modes de culture ont progressé dans la région, que ce soit le plein champ pour la transformation (+ 5 points, à 13 %) ou les surfaces de serres et abris hauts (+ 4 points, à 10 %).

Exploitations et surfaces légumières en région

Régions	Exploitations légumières (nombre)		Surfaces légumières (ha)		Surface légumière / exploitation (ha/exploitation)	
	2020	Evol./ 2010 (%)	2020	Evol./ 2010 (%)	2020	Evol./ 2010 (%)
Hauts-de-France	4 900	29%	54 490	41%	11,1	9%
Ile-de-France	480	24%	4 320	19%	9,0	-4%
Grand Est	1 250	31%	8 220	30%	6,6	0%
Bourgogne-Franche-Comté	490	4%	2 240	-28%	4,6	-31%
Normandie	980	18%	8 650	5%	8,8	-10%
Bretagne	3 280	-18%	42 060	-12%	12,8	8%
Pays de la Loire	1 440	10%	13 620	34%	9,5	22%
Centre-Val de Loire	1 490	28%	15 710	31%	10,5	2%
Nouvelle-Aquitaine	3 790	16%	47 080	31%	12,4	13%
Auvergne-Rhône-Alpes	2 390	20%	9 740	34%	4,1	12%
Occitanie	4 180	2%	20 380	24%	4,9	21%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	2 310	-10%	12 650	20%	5,5	34%
Corse	160	25%	520	8%	3,3	-13%
France Métropolitaine	27 110	9%	239 680	20%	8,8	10%

Champ : France métropolitaine

Exploitations ayant au moins 0,5 ha en cultures légumières

Source : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020

Surfaces légumières en régions en 2020, selon le mode de culture

Régions	Ensemble des surfaces légumières	Plein champ - marché du frais	Plein champ - transformation	Maraîchage (plein air ou abris bas)	Serres ou abris hauts
Hauts-de-France	54 490	10 400	41 420	2 240	420
Ile-de-France	4 320	2 030	790	1 290	200
Grand Est	8 220	3 190	2 500	2 220	290
Bourgogne-Franche-Comté	2 240	1 240	460	410	120
Normandie	8 650	3 680	1 290	3 370	310
Bretagne	42 060	15 340	14 050	11 210	1 440
Pays de la Loire	13 620	4 160	2 690	5 180	1 590
Centre-Val de Loire	15 710	7 670	5 170	2 330	530
Nouvelle-Aquitaine	47 080	13 580	25 700	6 010	1 800
Auvergne-Rhône-Alpes	9 740	3 570	1 300	3 890	950
Occitanie	20 380	10 290	3 500	5 160	1 390
Provence-Alpes-Côte d'Azur	12 650	3 690	1 450	5 040	2 470
Corse	520	80	20	370	50
France Métropolitaine	239 680	78 910	100 350	48 740	11 550

Champ : France métropolitaine

Exploitations ayant au moins 0,5 ha en cultures légumières

Source : Agreste - Recensement agricole 2020

SPÉCIALISATION DES EXPLOITATIONS LÉGUMIÈRES, SELON LA RÉGION

Au niveau national, les exploitations spécialisées en grandes cultures concentrent la majorité des surfaces légumières (58 %). Parmi elles, les exploitations spécialisées en culture de légumes frais de plein champ rassemblent le cinquième des surfaces légumières métropolitaines. Ce constat masque des disparités régionales. Dans le Nord (Haut-de-France), l'Est (Grand-Est, Bourgogne-Franche-Comté) ou le Centre-Val de Loire, les exploitations spécialisées en grandes cultures concentrent une part supérieure des surfaces légumières (60 % à 80 %). Dans ces régions, la part des surfaces appartenant à des exploitations spécialisées en légumes frais de plein champ est plus faible. Les cultures légumières y constituent donc surtout un complément aux autres grandes cultures.

Dans le Nord-Ouest (Bretagne, Normandie) ou le Sud-Ouest (Nouvelle-Aquitaine et Occitanie), les exploitations spécialisées en grandes cultures détiennent également la grande majorité des surfaces légumières, mais dans ces régions, cela concerne davantage des surfaces concentrées dans des exploitations spécialisées en culture de légumes frais de plein champ. Ces dernières atteignent leur plus haut niveau en Nouvelle-Aquitaine (44 %).

Par ailleurs, les exploitations spécialisées en maraîchage et horticulture détiennent 22 % des surfaces légumières métropolitaines. Cette part est particulièrement élevée en Pays de la Loire (52 %). Elle est également nettement supérieure à la moyenne nationale en Normandie (40 %) et dans le Sud-Est (41 % en Auvergne-Rhône-Alpes, 51 % en Provence-Alpes-Côte d'Azur). Dans ces régions, les surfaces légumières sont davantage concentrées par des maraîchers spécialisés, que ce soit surtout en culture de légumes de plein air (Pays de la Loire, Normandie) ou également en cultures de légumes sous serres ou abris hauts (Provence-Alpes-Côte d'Azur).

Les exploitations spécialisées en polyculture et/ou polyélevage concentrent 16 % des surfaces légumières métropolitaines. Ce taux est plus élevé dans le Sud du pays. Dans ces régions, une part relativement forte des surfaces légumières est donc exploitée par des producteurs pratiquant également des cultures permanentes, de la viticulture, de l'horticulture ou des grandes cultures.

Enfin, la Bretagne se distingue des autres régions par la proportion significative de ses surfaces légumières détenue par des exploitations spécialisées en polyculture et/ou polyélevage (18 %) et en élevage (11 %). En effet, dans cette région, les cultures légumières constituent plus fréquemment qu'ailleurs des cultures de complément, au sein d'exploitations spécialisées dans la production de lait ou dans l'élevage porcin ou de volailles.

Répartition des surfaces légumières régionales, selon la spécialisation de l'exploitation (Otex) en 2020

Régions	Grandes cultures	<i>dont légumes frais de plein champ</i>	Maraîchage et horticulture	Polyculture et/ou polyélevage	Elevage	Arboriculture	Viticulture
Hauts-de-France	81%	3%	4%	14%	1%	0%	0%
Ile-de-France	56%	19%	26%	17%	0%	1%	0%
Grand Est	63%	9%	20%	15%	1%	1%	0%
Bourgogne-Franche-Comté	60%	7%	23%	15%	1%	1%	0%
Normandie	45%	26%	40%	11%	4%	0%	0%
Bretagne	42%	23%	29%	18%	11%	0%	0%
Pays de la Loire	27%	9%	52%	17%	3%	1%	0%
Centre-Val de Loire	76%	17%	15%	8%	0%	0%	0%
Nouvelle-Aquitaine	68%	44%	14%	15%	1%	1%	1%
Auvergne-Rhône-Alpes	30%	12%	41%	25%	1%	3%	1%
Occitanie	48%	25%	25%	21%	1%	3%	1%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	26%	20%	51%	19%	0%	3%	1%
Corse	3%	3%	67%	20%	1%	9%	0%
France Métropolitaine	58%	20%	22%	16%	3%	1%	0%

Champ : France métropolitaine

Exploitations ayant au moins 0,5 ha en cultures légumières

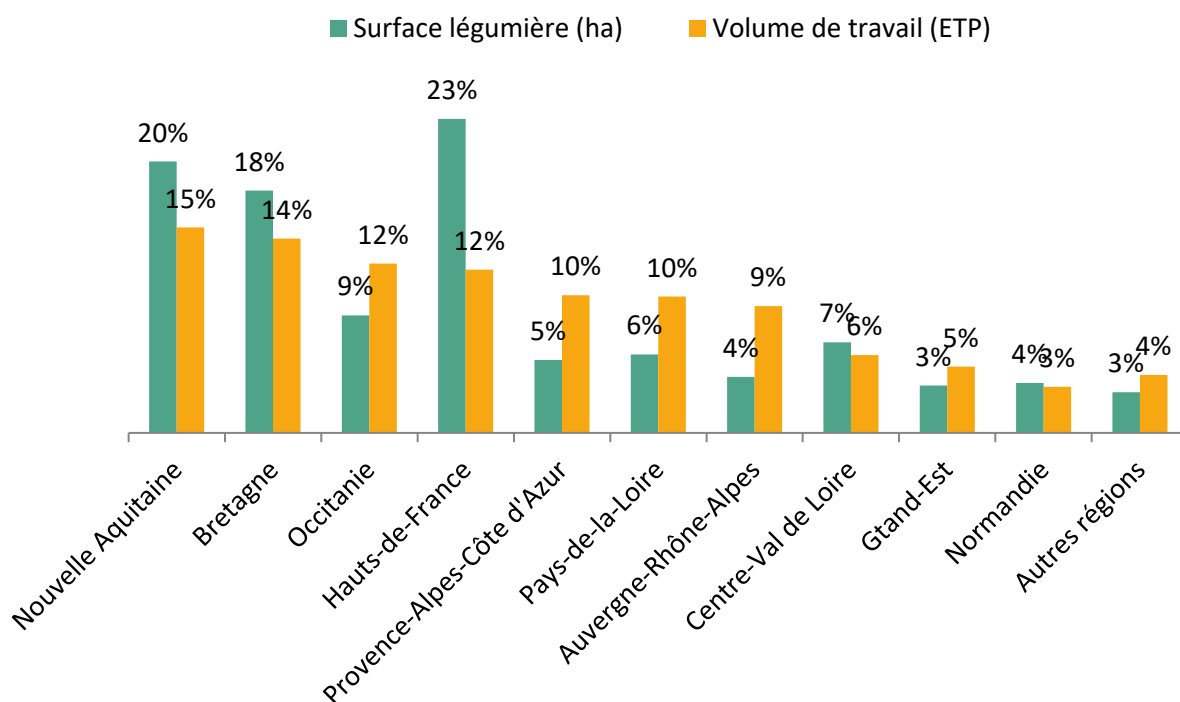
Source : Agreste - Recensement agricole 2020

MAIN-D'ŒUVRE EN RÉGIONS

Les régions détenant le plus de surfaces légumières (Hauts-de-France, Nouvelle-Aquitaine et Bretagne) figurent logiquement parmi celles concentrant le plus de main-d'œuvre employée par les exploitations légumières. Toutefois, ces régions pèsent davantage en termes de surfaces légumières qu'en termes de main-d'œuvre employée par les exploitations légumières. Il s'agit en effet de régions où les modes de culture privilégiés sont les moins intensifs (plein champ). Ainsi, bien que ces régions concentrent des parts significatives de la main-d'œuvre employée par les exploitations légumières, le nombre moyen d'ETP par hectare de légumes y est inférieur à la moyenne nationale. C'est d'ailleurs dans les Hauts-de-France qu'il est le plus bas (0,2 UTA/hectare de légumes), soit la région la plus orientée vers la culture de légumes de plein champ pour la transformation.

Les autres régions pèsent davantage en termes main-d'œuvre employée par les exploitations légumières qu'en termes de surface légumière (Sud-Est, Occitanie, Pays de la Loire...). Ces régions accordent en effet une place plus importante aux modes de culture plus intensifs (sous serres ou abris hauts et maraîchage de plein air), moins gourmands en superficies. Le nombre moyen d'ETP par hectare de légumes y est donc supérieur à la moyenne nationale.

Volume de travail et surface légumière des exploitations légumières en 2020



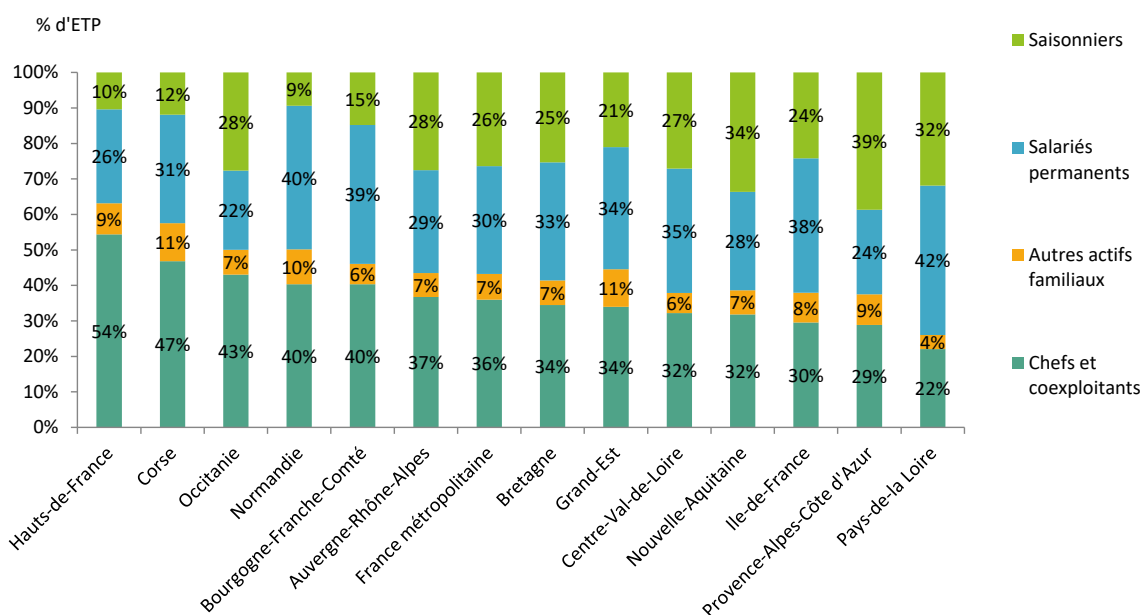
Champ : France métropolitaine
 Exploitations ayant au moins 0,5 ha en cultures légumières
 Source : Agreste - Recensement agricole 2020

FORTE CONTRIBUTION DU TRAVAIL SALARIÉ EN PAYS DE LA LOIRE

Parmi les régions employant le plus de main-d'œuvre salariée, le Pays de la Loire arrive en tête. Dans cette région, cela s'explique notamment par le poids du maraîchage, mode de culture nécessitant près de deux fois plus d'actifs par hectare consacré aux légumes que les cultures de plein champ. La part de la main d'œuvre saisonnière est quant à elle particulièrement forte en Provence-Alpes-Côte d'Azur (39 %) et en Nouvelle-Aquitaine (34 %), ou elle répond notamment aux besoins des exploitations productrices de légumes « d'été » (melon, tomate, courgette...). Par ailleurs, la proportion de salariés permanents est particulièrement élevée en Ile-de-France, où le poids du maraîchage reste important (ceintures vertes), en cohabitation avec les cultures de légumes frais de plein champ.

À l'inverse, la contribution au travail sur l'exploitation de la main-d'œuvre familiale est nettement supérieure à la moyenne nationale dans les Hauts-de-France, où la surface moyenne consacrée aux légumes est importante, mais où cela concerne très majoritairement des légumes destinés à la transformation, dont la production est très mécanisée.

Structure de la main d'œuvre des exploitations légumières en 2020, par région



Champ : France métropolitaine
 Exploitations ayant au moins 0,5 ha en cultures légumières
 Source : Agreste - Recensement agricole 2020

Caractéristiques des exploitations légumières en région en 2020

Régions	Surface légumière par exploitation (ha)	SAU par exploitation (ha)	Surface légumière dans la SAU (%)	Volume de travail par exploitation (ETP/exploitation)	Volume de travail par hectare de légumes (ETP/ha)
Hauts-de-France	11,1	117,1	10%	2,2	0,2
Ile-de-France	9,0	89,4	10%	4,1	0,4
Grand Est	6,6	89,6	7%	3,5	0,5
Bourgogne-Franche-Comté	4,6	81,6	6%	3,2	0,7
Normandie	8,8	64,0	14%	3,1	0,4
Bretagne	12,8	62,7	20%	3,9	0,3
Pays de la Loire	9,5	66,2	14%	6,3	0,7
Centre-Val de Loire	10,6	125,4	8%	3,5	0,3
Nouvelle-Aquitaine	12,4	71,3	17%	3,6	0,3
Auvergne-Rhône-Alpes	4,1	39,2	10%	3,5	0,9
Occitanie	4,9	50,9	10%	2,7	0,5
Provence-Alpes-Côte d'Azur	5,5	25,2	22%	3,9	0,7
Corse	3,2	20,6	16%	2,0	0,6
France Métropolitaine	8,8	72,1	12%	3,4	0,4

Champ : France métropolitaine
 Exploitations ayant au moins 0,5 ha en cultures légumières
 Source : Agreste - Recensement agricole 2020

CE QU'IL FAUT RETENIR

Le nombre d'exploitations légumières, 27 110 en 2020, est en progression, au contraire de l'ensemble des exploitations agricoles. Les surfaces légumières connaissent également une franche progression par rapport à 2010, s'accompagnant d'une hausse de la surface légumière moyenne par exploitation. Ces progressions ont d'abord concerné le maraîchage (de plein air ou sous abris bas) et à un degré moindre la production sous serres et abris hauts, au détriment du mode de culture de plein champ pour le marché du frais. Ce dernier reste néanmoins le mode de culture le plus répandu. Pour la transformation, les cultures de plein champ montrent pour leur part un net rattrapage par rapport à une année 2010 particulièrement basse. Elles occupent la plus grande part des superficies légumières.

La moitié des chefs d'exploitations légumières sont âgés de moins de 50 ans. Comme dans le reste de l'agriculture, un vieillissement de cette population est perceptible, à travers la progression de l'âge moyen ou par l'augmentation de la proportion de chefs âgés de plus de 55 ans. Le maraîchage se distingue par sa proportion supérieure de jeunes chefs d'exploitations.

La culture de légumes s'accompagne d'une utilisation de main-d'œuvre supérieure à celle des autres exploitations agricoles. Les salariés, permanents ou saisonniers, contribuent à une part croissante du travail effectué dans les exploitations légumières.

Plus de 60 % des surfaces légumières de métropole sont concentrées en Bretagne, en Nouvelle-Aquitaine et en Hauts-de-France, où les cultures de plein champ, notamment pour la transformation, sont particulièrement dominantes. Le nombre d'exploitations et les surfaces légumières ont progressé dans chaque région, hormis en Bretagne où le recul des surfaces est venu de celles de plein champ.

En Occitanie, 4^e région pour les surfaces consacrées aux légumes, les cultures de plein champ pour le marché du frais restent majoritaires, suivies du maraîchage.

En Centre-Val de Loire, les cultures de plein champ pour le marché du frais ou de la transformation occupent plus de 80 % des superficies. En Pays de la Loire, le maraîchage reste en revanche le premier mode de culture des légumes.

Le Sud-Est concentre près du quart des exploitations légumières de métropole, en Provence-Alpes-Côte d'Azur et Auvergne-Rhône-Alpes. La surface légumière moyenne est beaucoup plus réduite dans ces régions, où le poids du maraîchage et des cultures sous serres est relativement plus important et se renforce.

POUR ALLER PLUS LOIN

www.ctifl.fr

CONTACT : Matthieu Serrurier : matthieu.serrurier@ctifl.fr

Photo de couverture : ©AdobeStock

Action financée par

